L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1565 - VENDREDI 14 FÉVRIER 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS

sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»

(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 30/06/20.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2020

Les abattoirs, outils fragiles de l'élevage



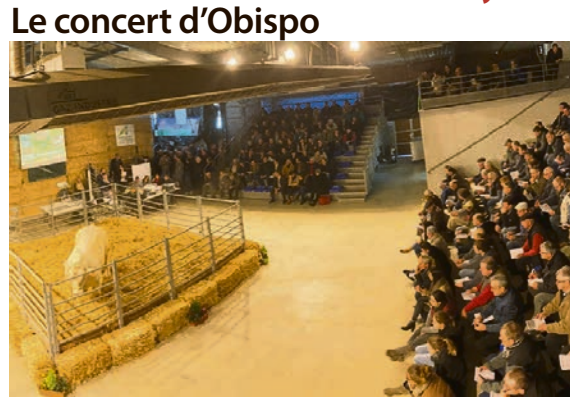
Deux exemples régionaux montrent combien certains abattoirs sont économiquement fragilisés. En Côte-d'Or, à Beaune, l'agrément de la structure a été suspendu par arrêté préfectoral, le 4 février, pour des raisons sanitaires. L'activité est désormais réorientée sur d'autres établissements de la région. Dans la Nièvre, l'abattoir de Cosne-sur-Loire connaît des difficultés, en particulier des baisses de tonnage sur les gros bovins, mais il tente de mettre en place des solutions d'avenir. Les difficultés de ces équipements ont des répercussions chez les éleveurs, contraints d'aller chercher plus loin des solutions d'abattage.

Pages 04 et 09

Côte d'Or

› Station d'évaluation de Créancey

Le concert d'Obispo



Nièvre

› Chambre d'agriculture

L'équipe grandes cultures présente sur le terrain



Yonne

› Action syndicale

Le «retour à l'envoyeur» des déchets urbains







Sommaire

Côte d'Or

04 • Beaune : Suspension d'activité de l'abattoir
05 • Station d'évaluation de Créancey : Le concert d'Obispo
06 • JA : Mirebeau à la loupe
07 • Coopérative laitière de Côte-d'Or : Une animatrice pour le Gieenvilait

Nièvre

08 • Salon de l'agriculture : J - 7
09 • Abattoir de Cosne/Loire : *« Encore une année compliquée »*
10 • Chambre d'agriculture : L'équipe grandes cultures présente sur le terrain
11 • Conseil départemental : De belles ambitions pour Magny-Cours

Yonne

12 • Viticulture : Aucune commune bourguignonne ne sera exclue de l'aire AOC régionale
13 • Action syndicale : Le *« retour à l'envoyeur »* des déchets urbains
14 • Chambre d'agriculture : La filière viticole bio décryptée
15 • Chambre d'agriculture : La transmission, ça se prépare

Région et ailleurs

16 • Syndicalisme : Se préparer à des échéances européennes difficiles
17 • Union Charolais Croissance : Dernier rendez-vous de l'année à Créancey

Filières

18 • Cultures Soigner l'implantation du pois de printemps
19 • Cultures Biotechnologies végétales : Permettre aux cultures de se défendre
20 • Éleveurs La FNB exhorte la filière bovine à s'organiser

Infos Services

21 • Firmes et Machinisme
22-23 • Les Marchés
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Scrutin

MSA, l'heure du bilan des élections

Les élections à la MSA ont à nouveau été marquées par un recul de la participation, par rapport au précédent scrutin. Dans ce contexte, la mobilisation en Bourgogne est au diapason de celle observée au niveau national.

Le scrutin des élections MSA 2020 s'est achevé le 6 février au soir. La MSA Bourgogne remercie les 23 000 adhérents qui se sont mobilisés sur le territoire, les 1 089 candidats qui ont rendu possible cet exercice démocratique, ainsi que l'ensemble de ses salariés qui ont permis l'organisation et la bonne tenue du scrutin. Il faut féliciter les 577 nouveaux élus titulaires qui auront un rôle majeur à jouer dans les années à venir, notamment dans la conduite du Plan stratégique 2025 de la MSA. Avec un taux de participation global de près de 26 %, la MSA Bourgogne égale la moyenne nationale, mais accuse aussi une baisse par rapport au résultat de 2015 (près de 32 %). Une fois encore, le Collège 2-salariés enregistre un taux de participation plus faible (19 %) que les Collèges 1-exploitants (31 %) et 3-employeurs (28 %).

« Réaffirmer la singularité de notre régime »

« Au-delà du contexte difficile dans lequel évolue l'agriculture, précise Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, *(rémunérations insuffisantes, agribashing, réglementations…) et une diminution significative des moyens alloués à la MSA pour déployer son action au service des adhérents sur les territoires, le nouveau découpage administratif des cantons n'a pas rendu la tâche facile. En effet, certains cantons ruraux couvrent désormais un large territoire, mais le nombre maximum de délégués à élire par canton n'a, lui, pas évolué ! Un sentiment d'éloignement vécu par les candidats eux-mêmes, mais sans doute également ressenti par les électeurs appelés, pour nombre d'entre eux, à voter pour des personnes qu'ils ne connaissent pas. Le plan stratégique 2025 voté en juin dernier, ambitionne d'impliquer encore plus les nouveaux élus pour garantir un service de qualité, l'accès à la protection sociale des populations agricoles, et développer un service de proximité encore plus efficace. Tout au long de leur mandat, ces délégués bénévoles vont œuvrer au service de l'ensemble de notre territoire, de ses adhérents et de ses populations. Ils seront accompagnés par la MSA Bourgogne qui restera mobilisée afin de valoriser et mettre en lumière leur action. Nous devons réaffirmer, plus fortement encore, la singularité de notre régime agricole et promouvoir la place de ce dernier dans la protection sociale de demain. Nos élus auront un rôle primordial à jouer dans la gestion de notre régime au cours des cinq années à venir ».* Mais avant de débuter leurs actions sur les territoires, les 577 délégués titulaires élus de la MSA Bourgogne seront invités à participer, le 27 mars à Beaune, à l'Assemblée générale élective, pour élire, à leur tour, les membres du futur Conseil d'administration. Un événement auquel seront également conviés les élus suppléants et tous les candidats n'ayant pas été élus afin de les remercier de leur engagement et leur donner, malgré tout, la possibilité de s'investir, auprès de leurs collègues élus, au service du monde agricole. Au niveau national, les délégués d'assemblées générales se réuniront le 26 mai afin d'élire le conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, son bureau et son président.

BERTY ROBERT D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Votre avis nous intéresse !

Chère lectrice, cher lecteur, Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en termes d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.
Nous avons confié au cabinet Acthuel, qui connaît bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'équipe de Terres de Bourgogne

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

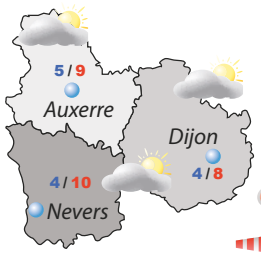
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

#AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 14 Février



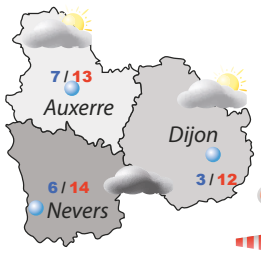
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Valentin
Soleil : 08h01 - 18h10
Lune : N.C. - 10h53

Samedi 15 Février



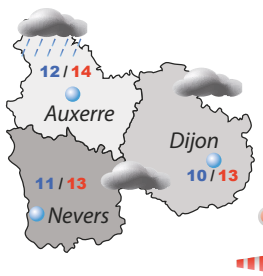
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 12 à 14°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Claude
Soleil : 07h59 - 18h11
Lune : 01h00 - 11h20

Dimanche 16 Février



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 12 à 15°C

Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Sainte Julienne
Soleil : 07h58 - 18h13
Lune : 02h16 - 11h51

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 Février au Mercredi 19 Février

Un ciel nuageux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 7 à 9°C

Du Jeudi 20 Février au Dimanche 23 Février

Le temps restera bien nuageux au cours de cette période.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



Épidémie

Coronavirus : Pekin veille au grain

Dans sa lutte contre le coronavirus, le gouvernement chinois tente de limiter les effets de ses mesures sanitaires sur les circuits de distribution agricoles et agroalimentaires. La consommation alimentaire *«reste forte»*, selon l'ambassade de France en Chine. Ce qui a poussé le ministère du Commerce chinois à faciliter les importations, en accélérant les dossiers de levée des barrières non tarifaires.



Le coronavirus a notamment un impact négatif sur les cours de viande de volailles.

L'épidémie de coronavirus qui frappe actuellement la Chine a eu de nombreux retentissements dans les filières agricoles et agroalimentaires. Pékin s'en est d'ailleurs inquiété officiellement, et a pris des premières mesures pour assurer la sécurité alimentaire de sa population. Les fournisseurs d'aliments pour bétail doivent *«accélérer»* leur production pour répondre à la demande et les abattoirs doivent *«gonfler leur offre de viande»*, comme l'ont demandé le 30 janvier les ministères chinois de l'Agriculture, des Transports et de la Sécurité publique dans un communiqué commun. Concrètement, les entreprises d'État sont chargées d'approvisionner les villes en quarantaine et les élevages en aliments, rapporte l'économiste de l'Idèle Jean-Marc Chaumet, spécialiste du marché chinois. *«Les autorités ont publié des directives à l'attention des pouvoirs locaux pour fluidifier les transports et les activités liées à l'agriculture, même si cela risque d'aller à l'encontre des règles de biosécurité»*. Sont notamment visés les transports de jeunes animaux ou d'aliments, et les abattoirs qui doivent être maintenus ouverts.

«Les dossiers s'accélèrent»

En contact permanent avec les douanes chinoises, le service économique de l'ambassade de France constate effectivement que *«les dossiers s'accélèrent»* (levée des barrières non tarifaires, agrément des entreprises françaises), et que *«les autorités des douanes sont sur le feu»*. Dans les filières animales, *«le coronavirus perturbe l'ensemble des activités, du fait des restrictions voire des interdictions de mouvements, et ce tant pour les intrants, les salariés et les sorties»*, rapporte à Agra Presse un opérateur français installé en Chine, spécialiste des productions animales. *«Le plus important est l'absence de logistique, qui fait qu'un certain nombre d'élevages sont en manque de matière première et qu'ils ont de très grosses difficultés à faire partir les animaux, ajoute-t-il. Le ministre de l'Agriculture a appelé à des assouplissements concernant les restrictions de mouvements, mais je ne suis pas certain qu'il sera entendu car la priorité absolue semble être de circonscrire le virus»*. *«Ces problèmes touchent surtout les plus faibles, étaye Jean-Yves Chow, analyste à Singapour pour la banque Mizuho. Les gros élevages ont davantage de stocks ou fabriquent eux-mêmes leurs aliments à la ferme. Les petits élevages sont très dépendants de l'aliment acheté»*. Mais, ajoute-t-il, si cela se complique, *«il y aura des mesures drastiques pour assurer la sécurité alimentaire en quantité, quitte à faire intervenir l'armée»*. *«Il est encore trop tôt pour analyser finement la situation, mais les prix du porc et de la viande bovine ont repris leur progression presque partout dans le pays, et notamment dans le Hubei, après un repli fin 2019, en se rapprochant de leur plus haut niveau historique atteint en octobre-novembre de l'année dernière»*, constate Jean-Marc Chaumet, économiste à l'Institut de l'élevage. *«À l'inverse, les cours de la viande de volaille poursuivent leur recul, mais il faut savoir que 350 millions de volailles seraient présentes dans le Hubei, qui serait la 6e province productrice de volaille et la 4e d'œufs»*

Risque de baisse de consommation

Côté consommation, les témoignages de perturbation, liée notamment au confinement à domicile, se multiplient également. Selon le service économique de l'ambassade de France à Pékin, la demande alimentaire chinoise reste *«très forte»*. Toutefois, si cela dure, *«le ralentissement de l'économie peut entraîner une baisse de la consommation»*, estime Jean-Marc Chaumet. Concrètement, les habitudes sont chamboulées. *«Cela a fortement perturbé la consommation, avec un impact très fort sur la restauration et un transfert vers la restauration à domicile, par les livraisons notamment»*, estime Didier Delzescaux, directeur d'Inaporc. Sur les marchés internationaux, *«la peur s'est emparée de tous les opérateurs»*, souligne Damien Vercambre, analyste au cabinet Inter-Courtage. Sur les marchés du pétrole, des actions, la même histoire se déroule, qui fait aussi plonger les prix des commodités agricoles. Elle a comme acteur principal la Chine. Le scénario redouté est celui d'un ralentissement de la première économie mondiale. Avec un risque de contagion à l'échelle du globe. *«Chacun essaie de trouver des repères, poursuit-il, et compare avec l'épisode du Sras en 2002-2003, mettant en parallèle les courbes du nombre de cas et de décès»*. La grande différence avec le Sras, qui n'avait eu presque aucun effet sur les marchés mondiaux agricoles, c'est que la Chine est devenue depuis le principal importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. Ses achats sont passés de 20 milliards de dollars en 2003 à près de 140 milliards en 2019. Symboliquement, 2003 est d'ailleurs l'année à partir de laquelle le solde commercial agricole et agroalimentaire chinois est devenu déficitaire. *«L'an dernier, les importations chinoises ont représenté 88,5 Mt de graines de soja»*, rappelle Damien Vercambre. *«Un accord a aussi été officialisé mi-janvier à Washington, dans lequel Pékin s'est engagé à acheter des milliards de dollars de produits agricoles américains»*. 32 milliards de denrées US sont concernées sur deux ans mais de grosses commandes tardent à se matérialiser. *«Après avoir résisté grâce à la demande, le blé a fini par suivre le mouvement»*, indique Damien Vercambre. Le cours Euronext a buté contre le seuil de 200 €/t : il a grimpé jusqu'à 198,25 €/t le 21 janvier sur l'échéance la plus rapprochée, avant de descendre à 189,50 €/t le 3 février. Les jours suivants, des rebonds ont été observés sur plusieurs marchés. *«On commence peut-être à atteindre le moment où le coronavirus n'est plus le principal facteur sur le marché agricole et où les questions d'offre et de demande refont surface»*, réagissait le 5 février un analyste américain cité par l'AFP. Difficile de prévoir l'effet à moyen terme sur les marchés. *«Nous devons avoir le courage de dire à nos clients que nous ne savons pas ce qui va se passer»*, a expliqué le Brésilien Pedro Dejneka (MS Consulting), lors du Paris Grain Day, le 31 janvier. En l'état actuel de l'épidémie, la plupart des analystes internationaux restent optimistes, et prédisent peu d'effets sur les marchés agricoles. *«Il y a eu beaucoup d'émotions, et de panique, a expliqué Thomas Mielke, de l'agence Oil World, lors du Paris Grain Day. Ce sera temporaire car la tendance est haussière»*. Même volatilité et même nuance des analystes sur les marchés du porc à la coupe, à Chicago. *«Difficile de déterminer l'extension du virus et son effet sur la demande mondiale de porc et les prix»*, estime le quotidien américain Daily Livestock report. Les prix du porc restent guidés par l'épidémie de Peste porcine africaine (PPA) qui tarde à être contrôlée en Chine. En l'état, *«je ne m'attends à aucun effet»*, prédit même Robert Hoste, économiste du marché du porc à l'université de Wageningen. *«Le Hubei est une petite province comparée à la Chine et les Chinois vont continuer de manger ; les choses seraient toutefois différentes si cela se disséminait dans tout le pays»*.

AGRAPRESSE



Beaune

Suspension d'activité de l'abattoir

Le préfet de la Côte-d'Or a décidé, par arrêté préfectoral du 4 février, une mesure conservatoire de suspension d'agrément pour des raisons sanitaires.



Depuis plus de 18 mois, en raison de difficultés persistantes, tant sur le plan managérial que sur le plan du respect des normes sanitaires applicables à ce type d'établissement, l'abattoir de Beaune a été accompagné par les services de la DDPP pour lui permettre de retrouver un fonctionnement conforme à la réglementation et aux procédures.

Pendant toute cette période, de nombreuses réunions de travail ont été organisées avec le directoire de la Copab, la direction de l'abattoir, la Chambre d'agriculture les services de la DDPP, la sous-préfecture de Beaune. Deux objectifs étaient poursuivis : la recherche de mesures correctives appropriées et la préservation d'un outil d'abattage de proximité.
Toutefois, face à des dysfonctionnements récurrents et qui se sont aggravés dans le temps, des mises en demeure concernant l'hygiène des denrées, la protection animale et la protection de l'environnement ont dû être signifiées à plusieurs reprises afin que l'établissement se mette en conformité minimale et puisse poursuivre son activité dans le strict respect des dispositions sanitaires.

Ces mises en demeure n'ont été que très partiellement suivies d'effet, malgré le faible coût financier qu'elles représentaient. Il est regretté une absence de directeur d'abattoir depuis l'automne 2019.

À l'issue de cette période, un bilan contradictoire, réalisé fin décembre 2019, entre les services de l'état et la direction de l'abattoir a conduit à constater que les mesures demandées n'étaient toujours pas appliquées, conduisant l'abattoir à ne pas respecter la réglementation en vigueur.

C'est pourquoi, le préfet de la Côte d'Or a décidé, par arrêté préfectoral du 4 février, une mesure conservatoire de suspension d'agrément pour des raisons sanitaires.

L'abattoir de Beaune continuera cependant de fonctionner administrativement, un délai de mise en conformité de 6 semaines lui ayant en effet été accordé pour trouver une organisation et un fonctionnement conformes à la réglementation abattoir.

Pendant ce délai, les abattages ne seront pas autorisés à Beaune et devront être temporairement reportés sur d'autres abattoirs de la région. Pour autant, le travail d'accompagnement des services de l'État se poursuit avec les représentants de la coopérative des abattoirs de Beaune (Copab), la profession agricole et la communauté d'agglomération afin de trouver une solution permettant à cet abattoir de reprendre une activité conforme à la législation sanitaire.

Les utilisateurs de l'abattoir de Beaune ont la possibilité de se rabattre vers les équipements de Venarey-Les Laumes, Châtillon-sur-Seine, Cuiseaux, Autun et Besançon.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Réaction

Cédric Bazin, éleveur à La Rochepot : *« Je travaille avec l'abattoir de Beaune depuis 2012, j'avais entendu dire qu'il y avait des problèmes internes depuis un petit moment déjà, sans réellement savoir ce qu'il se passait. Une récente baisse des volumes me confirmait que quelque chose ne tournait pas rond. Cette suspension d'activité est vraiment mal venue : l'abattoir beaunois est un très bel outil, très important pour les éleveurs qui travaillent en filières locales, dans des circuits de proximité comme la marque Le Goût d'ici, et même pour ceux qui sont en vente directe. Personnellement, je suis dans les deux cas ! Je travaille avec le laboratoire Seleviandes et vais sans doute devoir me diriger vers Venarey-les-Laumes pour faire abattre mes animaux. Cela va engendrer des frais supplémentaires avec les déplacements. Jusqu'à présent, je livrais moi-même mes animaux à Beaune, à seulement 15 km de mon exploitation. Là, je vais devoir payer un transport pour une distance quatre fois plus importante. On m'emmènera mes bêtes, qui seront certainement davantage stressées. J'espère que la situation va se régler au plus vite, pour que l'abattoir refonctionne au plus tôt. Les filières locales en ont besoin, la vente directe aussi ».*

AgriRessources 21

Un salarié disponible en emploi partagé

Le groupement d'employeurs cherche des exploitants sur les cantons de Saulieu-Liernais, Arnay-le-Duc ou Pouilly-en-Auxois ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles.

Expérimenté dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture-élevage allaitant, ce salarié dispose également de compétences en travaux paysagers suite à une formation en apprentissage dans ce domaine.
Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 a pour mission de mutualiser les besoins de main-d'œuvre à temps partiel ou saisonnier des exploitants en leur mettant à disposition du personnel qualifié en fonction de leur besoin réel et de leur capacité financière.
Le groupement se charge de la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…), vous accompagne dans la relation avec le salarié (management, gestion des conflits…) et vous apporte les conseils pour être en conformité avec la législation sociale.

Si vous avez besoin d'un salarié à temps partiel, n'hésitez pas à contacter le groupement d'employeurs : 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com

Alimentation

Charte Métro : rencontre des signataires en Côte-d'Or

Des représentants de la FDSEA ont rencontré des responsables de l'enseigne Metro, dans la foulée d'une charte nationale destinée à accroître la part des produits alimentaires français dans la restauration indépendante.

L'enseigne Metro, la FNSEA et ses associations spécialisées, les JA, les organisations représentant les restaurateurs (Umih, GNI, CGAD) et les PME (FEEF) ont signé une charte pour accroître la part de produits alimentaires français dans les restaurants indépendants. Alors que Metro France s'est déjà engagé dans la démarche Éleveur & Engagé, la FNSEA considère que signer cette charte s'inscrit dans notre objectif de mieux valoriser la production française en Restauration hors foyer (RHF). En effet, au-delà des approvisionnements, l'enjeu de la rémunération des agriculteurs est primordial dans cette charte. Mais pour qu'elle soit un succès, elle doit s'accompagner de relations nouées au niveau local pour témoigner de l'engagement, des attentes et des propositions de Metro en matière d'approvisionnement d'origine France. N'oublions pas que le plan de filière fixe l'objectif d'être sur 80 % de viande bovine *« origine France »* en RHF d'ici fin 2027 et que toutes les entreprises doivent y répondre. C'est dans ce cadre que les représentants de la FDSEA 21 ont rencontré les parties prenantes de la charte le 7 février. Cette première rencontre a été l'occasion de mieux connaître les problématiques de chacun. L'enseigne Métro, qui approvisionne les restaurants étoilés aussi bien que les restaurants *« à emporter »*, doit pouvoir répondre aux besoins de chacun d'entre eux. Cependant, il est encore possible de progresser en matière d'approvisionnement local et de retour de valeur aux producteurs. Ce sont des questions qui préoccupent les consommateurs et auxquelles les restaurateurs doivent répondre. Le directeur de l'entrepôt de Marsannay-la-Côte s'est montré ouvert à des partenariats locaux, en attente de propositions. Cette charte ne doit pas être qu'un affichage. À nous de saisir la balle au bond et de concrétiser ce projet. Nous avons, en Côte-d'Or, des productions de qualité, des organisations de producteurs capables de répondre à des exigences, notamment en termes de régularité, et d'organiser le retour aux agriculteurs. Ne laissons pas passer cette opportunité !

MARTIAL GROS

Station d'évaluation de Créancey

Le concert d'Obispo



Le pôle agricole avait fait le plein, comme à ses habitudes.

Obispo, veau du Gaec de la Fontaine blanche (58), a attiré le plus de convoitises et réalisé l'enchère la plus élevée de la vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation.

Le top-prix, au même titre que le nombre de transactions et le prix moyen, est l'un des paramètres que l'on retient souvent le plus d'une vente aux enchères. Vendredi dernier, la palme est revenue à un animal de Valérie, Éric et Laurent Boucher, du Gaec de la Fontaine Blanche à Moux-en-Morvan. Les enchères sur Obispo, leur veau très complet, ont atteint la coquette somme de 5 900 euros. Trois élevages locaux, ceux de Franck et Julien Jeannin (Chazilly), Sébastien Noireaut (Meilly-sur-Rouvres) et Frédéric Porcheret (Champignolles), ont uni leurs forces pour remporter la mise et acquérir cet animal de qualité à un coût finalement on ne peut mieux raisonné (1 866 euros chacun, après avoir bénéficié d'une aide de 300 euros de VT Services attribuée par tirage au sort).

Un joli coup

Franck Jeannin et Sébastien Noireaut avaient, dans un premier temps, jeté tous les deux leur dévolu sur un autre veau, nommé Palmer et né au Gaec du Rasais. *« Il était l'un des tout premiers à monter sur le ring »* racontent les deux éleveurs, *« nous étions prêts à mettre 2 500 euros chacun, soit la somme que nous mettons généralement lorsque nous achetons un reproducteur, chacun de notre côté. L'enchère est finalement montée trop haut pour nous, le groupement d'éleveurs tchèques s'est octroyé l'animal avec une mise à 5 500 euros »*. Les compères n'avaient pas dit leur dernier mot. Rejoints *« en cours de partie »* par Frédéric Porcheret, le trio nouvellement formé avait alors un potentiel de mise de 7 500 euros sur une autre bête de choix : Obispo.

France 1-Tchéquie 1

Cette stratégie de regroupement faisait finalement mouche et ne laissait aucune chance aux éleveurs tchèques ! Les acquéreurs d'Obispo mettent beaucoup d'espoirs dans leur jeune reproducteur charolais : *« il répond présent sur tous les critères que nous recherchons : la croissance, le lait et l'aptitude à vêler. Sa finesse de viande, d'os, sa morphologie en général avec notamment sa largeur de dos, son bassin, son développement musculaire… Tout laisse à penser qu'il nous permettra de faire de bons broutards et de bonnes génisses de renouvellement. Nous cherchons à produire de la viande rapidement et à moindres coûts, ce veau présente toutes les caractéristiques pour y arriver, nous espérons que ces espoirs se confirment dans la pratique ! Nos périodes de vêlages sont propices à travailler ensemble, nous allons recueillir des doses et nous l'échanger »*.

Rendez-vous le 19 février

Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation, dressait un bilan positif de cette nouvelle édition, même si *« trop peu d'animaux se sont vendus lors de leur deuxième passage sur le ring »* : *« le prix moyen est élevé et la top vente a une nouvelle fois profité à un nouvel élevage, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années »*. Jean-Pierre Godot a remercié toutes les personnes impliquées dans le travail collectif de la station d'évaluation, avant de donner rendez-vous le 14 février à Charolles pour la vente de Jalogny, le 19 février à Créancey pour la vente de l'UCC et le 4 mars pour l'exposition-vente de la Fédération charolaise à Saulieu.

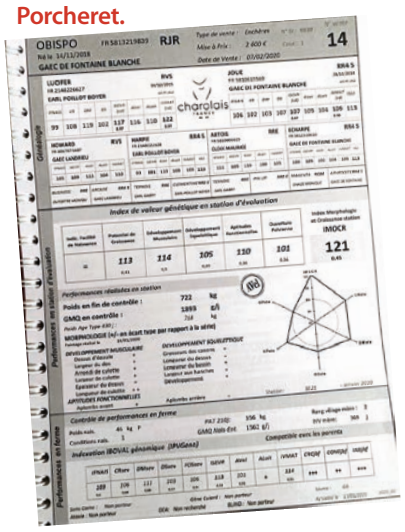
AG



Obispo, veau né chez Valérie, Éric et Laurent Boucher, a été acheté par trois élevages représentés par Franck et Julien Jeannin, Sébastien Noireaut et Frédéric Porcheret.



Quatre veaux sont partis en République Tchèque : Palmer, (né au Gaec du Rasais), Pepino (né au Gaec Noireaut), Poulouche (né au Gaec Gordat-Dussably) et Prosper (né à la SCEA Lucotte Jean-Marc).



La page dédiée à Obispo, dans le catalogue de vente proposé au public.

En chiffres

Ce qu'il faut retenir

Quarante-quatre personnes avaient récupéré un boîtier électronique pour participer à la vente, huit autres (toutes en France) s'étaient inscrites pour la vente à distance (dispositif de la Sicafome qui était testé pour la toute première fois à Créancey). Quarante et un veaux ont défilé sur le ring vendredi dernier, 31 ont été vendus au prix moyen de 3 237 euros. Un bovin a été vendu à l'amiable à l'issue de ce rendez-vous, portant à 32 le nombre total de transactions. La top-vente s'élève donc à 5 900 euros. Un deuxième veau dépasse la barre des 5 000 euros (Palmer, né au Gaec du Rasais de Fain-lès-Moutiers, a pris la direction de la République Tchèque, vers le groupe Adaz, qui s'est procuré quatre veaux lors de cette édition). La vente en ligne a très bien fonctionné puisqu'elle a permis trois transactions : une dans l'Indre, une autre en Vendée et une troisième en Côte-d'Or, et plus précisément à Saussey, à l'EARL de la Bretonnière qui était en pleine période de vêlages vendredi dernier. Six charolais sont partis à la mise à prix de 2 600 euros. Deux veaux ont dépassé le seuil des 4 000 euros, sans dépasser celui des 5000 : Odorat, né à l'exploitation agricole du lycée de Quetigny, a été acheté 4 250 euros par le Gaec Lechenault frères de Saint-Thibault, Oneil ; issu de l'EARL Dominique Compot (58), a été vendu à Roland Blaizeu (85, vente en ligne).



JA de Mirebeau-Fontaine-Pontailler

Mirebeau à la loupe

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or organisent leur assemblée le 28 février à Mirebeau : l'occasion de mieux faire connaissance avec le canton JA local.

Le nouvel espace culturel mirebellois accueille l'assemblée générale de JA 21 vendredi 28 février prochain à partir de 14 h 30. Le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour 2020 seront abordés par Antoine Carré, président, et Guillaume Moyot, secrétaire. Une table ronde sur l'Agri-Loving, la communauté des amoureux de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté, est également au programme.

Le réseau JA espère une belle mobilisation pour ce rendez-vous annuel tout aussi instructif que convivial, qui sera suivi du traditionnel vin d'honneur. Une grande partie des JA du canton de Mirebeau-Fontaine-Pontailler sera logiquement présente à cette assemblée organisée sur *«leurs terres»*. Maxime Durafort, président de la jeune équipe locale, réagit avec enthousiasme à l'annonce d'un tel programme : *«L'Agri-loving est une très bonne initiative créée par des jeunes de notre département. Ce mouvement ambitionne de redorer le blason de l'agriculture. Il y en a besoin, il est grand temps d'assurer nous-mêmes la communication autour de nos métiers, nous avons trop longtemps laissé cette tâche à d'autres personnes»*.

Présentation de l'équipe

Maxime Durafort, agriculteur à Saint-Léger-Triey, profite de l'occasion pour présenter son canton : *«notre effectif compte une vingtaine de JA. Fontaine-Française et Mirebeau-sur-Bèze sont regroupés depuis de nombreuses années, Pontailler-sur-Saône nous a rejoints il y a six ans. Ici, les grandes cultures doivent bien représenter la moitié des productions. Les bovins viande et le lait sont également importants. Il y a aussi quelques élevages ovins et caprins, et même du maraîchage. Nous avons tous types de terres sur notre grande superficie, du superficiel au profond, cela explique cette grande diversité»*.

L'équipe de Mirebeau-Fontaine-Pontailler se réunit une à deux fois par mois pour échanger. Des manifestations sont parfois organisées, la prochaine en date sera d'ailleurs un repas dansant à Heuilley-sur-Sâone au printemps. *«Nous organisons deux repas chaque année avec l'objectif, notamment, de parler des JA et d'agrandir notre équipe»*, mentionne Maxime Durafort, qui fait remarquer que *«beaucoup de jeunes n'adhèrent encore pas à JA»* : *«un travail avec JA BFC est engagé pour changer la donne. Nous voulons attirer du monde et étoffer notre petit groupe. Une nouvelle à ce sujet, nous allons organiser la fête départementale de l'agriculture en 2021 ! Il faut casser les idées préconçues sur le syndicat, nous sommes aussi et surtout une association qui permet à tous de passer de bons moments, de parler du métier, de sortir de sa ferme et de voir autre chose. Nous n'avons jamais forcé quelqu'un à venir en réunion ni à participer à une manifestation. JA une école de vie qui profite à tous ses adhérents»*.

Un contexte *«tendu»*

Maxime Durafort, réélu pour un deuxième mandat de président cantonal en novembre dernier, est l'un des quatre associés d'une exploitation orientée en polyculture-élevage. La conjoncture agricole est une nouvelle fois *«compliquée en ce début d'année»*, confie le jeune homme de 28 ans.

Son exploitation aborde justement un grand virage ces tout prochains jours : *«nous allons arrêter la production laitière, notre décision a été prise il y a six mois. Nos robots s'arrêteront le 1er mars et sont à vendre. Les difficultés persistent dans cette production depuis trois ou quatre ans, la rentabilité n'est plus au rendez-vous avec un prix du lait décevant et des charges trop importantes dans notre cheptel de 150 vaches Prim'Holstein»*. Un atelier d'engraissement et un autre dédié à l'élevage allaitant en race Salers, remplaceront aussitôt l'activité laitière.

Le Gaec de Saint-Léger-Triey conservera, bien entendu, ses grandes cultures et ses activités de travaux agricoles.

AG



Maxime Durafort, agriculteur à Saint-Léger-Triey, présente son canton et son équipe JA.

Communication

Une formation Agri-loving

Une vingtaine de personnes ont participé la semaine dernière à une formation dédiée à Agri-loving. Une session de deux heures, organisée à la Maison de l'agriculture, a permis de présenter le fonctionnement et les objectifs de cette opération de communication visant à faire la promotion de l'agriculture et de ses pratiques, face aux attaques successives de l'Agri-bashing. Ce rendez-vous a été l'occasion de désigner plusieurs ambassadeurs Agri-loving, chacun représentera la communauté lors de futures réunions et manifestations. Les premiers mois d'existence d'Agri-loving sont très encourageants : un vif succès est notamment rencontré sur internet (site agri-loving.fr ou page Facebook associée). Pour rappel, Agri-loving n'est dirigé par aucune organisation professionnelle agricole. Présent à la Ferme Côte-d'Or à Dijon puis à RégalExpo à Dole en novembre dernier, Agri-loving a déjà pris rendez-vous au prochain salon de l'agriculture, à Paris.

Des partenaires sont recherchés pour assurer le financement de certaines opérations, notamment la réalisation de vidéos.



Fête de l'agriculture

Le programme se dévoile

Les JA et le comice de Saint-Seine-l'Abbaye préparent la prochaine fête départementale de l'agriculture. Plusieurs organisations sont d'ores et déjà actées.

Les semaines défilent à vitesse grand V, les 16 et 17 mai seront vite arrivés. Les Jeunes agriculteurs et les membres du comice de Saint-Seine-l'Abbaye préparent et peaufinent leur grande manifestation depuis plusieurs mois. Des news viennent d'être publiées sur la page Facebook des JA, informant que le rendez-vous de Cestres se déroulera sur un week-end entier, un peu à l'image de la fête de Poiseul-la-Ville en 2019. La grande nouveauté se nomme l'Agri'cyclette Festival, qui sera au programme de la première journée. L'après-midi du samedi sera consacré à des randonnées proposées sur différents parcours, avec des ravitaillements et des surprises tout au long du tracé. Les équipes seront constituées de deux personnes, avec un coureur à pied et un autre en VTT. Une soirée musicale sera ensuite proposée avec la participation de différents groupes.

L'orchestre dijonnais Elyps, spécialisé en variétés pop-rock, en sera la tête d'affiche. Les grandes lignes de la journée du dimanche sont également connues, avec notamment deux ateliers thématiques sur la découverte du métier d'agriculteur, nommés *«du blé au pain»* et *«du lait à l'Époisses»*. Des concours bovins sont bien évidemment proposés dans cette fête axée sur la production laitière. Un marché de producteurs locaux est également programmé, sans oublier le traditionnel moiss'bat cross.



Et aussi… Le 5 septembre

L'organisation de l'Agri'cyclette Festival, nouvel évènement sportif en plein air qui aura lieu la veille de la fête de l'agriculture 2020, fait étroitement penser à l'Agri'Run, course à pied parsemée d'obstacles proposée l'année dernière à Poiseul-la-Ville. Les Agri'Runners auront l'occasion de revivre l'aventure lors de *«L'Agri'run Acte II»*, programmé le samedi 5 septembre. L'association *«Agri'Run»* vient de publier une annonce sur sa page Facebook. Une course à obstacles *«encore plus folle»* est annoncée sur un parcours inédit *«pour plus de fantaisies et de surprises»*.



Coopérative laitière de Côte-d'Or

Une animatrice pour le Gieenvilait

Lise Petitjean a pris ses fonctions le 6 janvier à Châtillon-sur-Seine.



La salariée du groupement, aux côtés de Hédi Benchedly, enseignant chercheur et d'Antoine Schmith, directeur de l'exploitation agricole du lycée La Barotte. Lise Petitjean bénéficie d'un bureau au lycée agricole de Châtillon, lui-même membre du GIEE et futur livreur de lait à la CLCO.

Un vrai travail de fond débute pour les 37 éleveurs laitiers engagés dans le Groupement d'intérêt économique et environnemental (Gieenvilait). *«Suite à la signature du Contrat de transition écologique (CTE) porté par Yolaine de Courson, députée de la 4ème circonscription, une connexion rapide et efficace a pu se faire avec les différents services de l'État et notamment la Draaf»*, indique Fabienne Lépy, présidente de la CLCO, *«une étroite collaboration s'est mise en place avec AgroSup Dijon et notamment Hédi Benchedly, enseignant chercheur en systèmes d'élevage. Ce dernier a été le premier contributeur au dépôt du dossier d'aide à l'animation d'un GIEE au printemps 2018»*. Un accompagnement à hauteur de 80 % (soit 39 972 euros) a été obtenu pour l'embauche d'un ou d'une animatrice en CDD d'un an. Le recrutement a été lancé pour une mission axée sur six points : animation du GIEE (aide au développement d'une dynamique collective, actions en communication, suivi des actions, gestion administrative…), interaction avec d'autres GIEE et groupes d'agriculteurs, conduite et analyse des enquêtes, organisation de journées d'information et de formations (principalement orientées sur la culture de la luzerne et son intégration dans l'alimentation des vaches laitières), diffusion des résultats des différentes démarches et initiatives des agriculteurs du GIEE. Après plusieurs entretiens d'embauche, c'est le profil de Lise Petitjean qui a été retenu. Cette jeune femme est diplômée d'un bac scientifique, d'une licence *«science du vivant»* spécialité écosystèmes et géosystèmes et d'un master *«biodiversité, écologie et évolution»*. Ce dernier diplôme lui a permis, en deuxième année, de se spécialiser dans l'agroécologie et la gestion des ressources. *«En parallèle, différents stages l'ont sensibilisée et aguerrie aux défis que doit relever le monde agricole, notamment lors d'une étude commanditée par la Chambre d'agriculture de Nouvelle Aquitaine, portant sur l'autonomie en protéines de la région, ou encore lors d'un stage effectué à la Draaf Paca portant sur le dialogue entre les riverains d'exploitation et les agriculteurs de la région, au sujet de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques»*, mentionne Fabienne Lépy.

▸ Agenda

Réunions cantonales FDSEA

Les réunions cantonales de la FDSEA se poursuivent. Les prochains rendez-vous sont programmés le 14 février à 14 heures à la mairie de Marcenay, le même jour à 9h30 à la salle des fêtes de Duesme et le même jour (trois réunions ce 14 février) à 14 heures à Normier.

18/02 Assemblée de la Simmental

Le syndicat de la race Simmental Française se réunit en assemblée générale mardi 18 février à partir de 10h à la mairie de Losne.

21/02 Plantes médicinales à Baulme-la-Roche

BioBourgogne organise une rencontre éleveurs/producteurs de plantes médicinales vendredi 21 février à partir de 9h45 à Baulme-la-Roche. Inscriptions avant le 17 février : 06 80 43 16 97.

04/03 Charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs charolais à l'espace Jean Bertin de Saulieu mercredi 4 mars. Au programme : vente de reproducteurs Charolais avec garanties sanitaires, de race pure et de performances (liste des éleveurs participants disponible auprès du secrétariat de la Chambre d'agriculture de Créancey, Tél. 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr).

▸ Formations

24 et 25/02 à St Seine l'Ababye Réaliser ses extraits fermentés, purins et décoctions – Initiation
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

4 et 5/03 à Chevigny St Sauveur Soudure semi-automatique
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

6 et 13/03 à St Seine l'Abbaye Améliorer mon système de culture par l'étude des plantes bio indicatrices
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

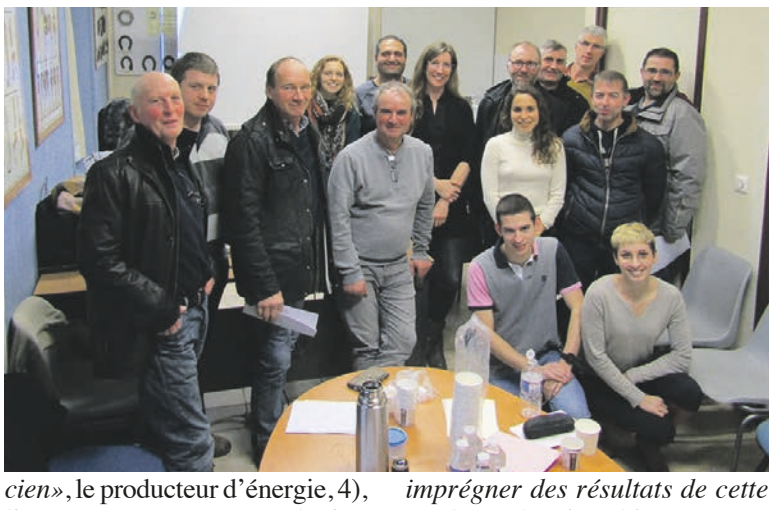
9/03, 24/03, 7/04 à Bretenière Cap circuits courts : Caler ma stratégie commerciale pour assurer mes ventes
Contact : Alice Faivre, CA21 - 03 80 68 66 31 - alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr

13 et 20/03 à Dijon Les fondamentaux en électricité
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr
Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Zones intermédiaires

Quel avenir pour la filière laitière ?

Une étude prospective sur l'avenir des zones intermédiaires à horizon 2030 a été réalisée en 2019.



Ce travail, commandité par la Draaf BFC et la Chambre régionale d'agriculture, a été notamment restitué le 27 janvier au lycée agricole La Barotte de Chatillon-sur-Seine, avec la participation de trois étudiants d'AgroSup Dijon. Gisèle Jenft, Victoria Simon et Louis Luchier ont présenté une version vidéo des cinq scénarios qui sont ressortis de cette étude. Les agriculteurs des zones intermédiaires auront l'un des cinq profils suivants en 2030 : 1) l'*«agri-industriel»*, qui évoluera dans une économie mondialisée, 2) l'*«agri-diversifié»*, qui valorisera ses produits dans des circuits courts, 3) l'*«agri-énergéticien»*, le producteur d'énergie, 4), l'*«agri-entrepreneur»*, quelqu'un d'opportuniste sur son territoire, 5) l'« agri-torial », créateur et promoteur d'une marque sur son territoire.

La CLCO présente

Une dizaine d'adhérents de la Coopérative laitière de Côte-d'Or participaient à ce rendez-vous. *«Nous sommes tous conscients de la fragilité du système d'élevage laitier dans notre secteur, il nous semblait important de nous imprégner des résultats de cette étude»*, relevait Fabienne Lépy, présidente de la coopérative. D'autres réunions d'échanges seront prochainement organisées sous un format similaire. *«Nous aurons six à sept éleveurs par groupe, avec les enseignants-chercheurs d'AgroSup. Les étudiants restituent les réactions de terrain, dans le cadre de leur dernière année d'ingénieurs»*, annonce Fabienne Lépy, qui compte bien porter ces résultats auprès des institutions.

Salon de l'agriculture

Les éleveurs participants



Sébastien Jeannin, de Souhey, présente trois agneaux de l'année.

La Chambre d'agriculture communique la liste des éleveurs côte-d'oriens qui se rendent à Paris du 22 février au 1er mars.

Bovins allaitants

Race Charolaise : Gaec Saint Roch, Lucand François.

Race Blonde d'Aquitaine : Gaec Debeaupuis. Bovins laitiers. Race Brune : lycée La Barotte, Gaec Chevalier Jacoillot, Gaec Colson, Gaec Loosli, Gaec Changarnier, Alain Terrillon, EARL des Corveottes. Race Simmental : EARL du Meix de Chêne, Gaec Magnière.

Ovins allaitants

Race charollaise : EARL Blin, Sébastien Jeannin. Race Ile de France : EARL Deschamps Jean-François.

Race Suffolk et Southdown : Gaec Poillot Benoit et Fils. Traits auxois : Gaec des Granges de Vesvres, Bernard Poncet, Émilien Lucand, David Lucas. Aviculteurs et cuniculteurs : Alain Creusevaut, Gérard Dupaquier, Marie-Jeanne Marion, Claude Paquot, Aimé Raulain, Marie-Claude Roethlisberger.

Salon de l'agriculture

J-7

Le Salon International de l'Agriculture ouvre ses portes du 21 février au 2 mars. Cette année, la race charolaise est à l'honneur. L'occasion pour les éleveurs nivernais de mettre en avant la première race allaitante de France.


Jean-Christian Raymond en compagnie de son taureau

Plus qu'une semaine avant le grand départ pour la plus grande ferme de France. Le Salon International de l'Agriculture se déroule du 21 février au 2 mars au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris. *«L'Agriculture vous tend les bras»*, thème de cette édition 2020 qui met en valeur la race charolaise. Pour cette édition exceptionnelle, la Race Charolaise sera située à l'entrée du Salon et disposera de 47 places : 41 reproducteurs et 6 génisses ou vaches de boucherie. La Nièvre sera représentée de son côté par quatre éleveurs dont la SCEA Jean-Christian Raymond, installé à Decize. Malgré le travail important que nécessite ce concours, ce dernier se rend à Paris avant tout pour la passion. *«Je vais au salon depuis que je suis dans le berceau (rire). Le salon de l'agriculture c'est avant tout l'occasion de parler de la race charolaise. Je suis normalement à la retraite depuis quatre ans, mais je ne voulais pas m'arrêter, c'est passionnant de se plonger dans la génétique et de rechercher les meilleures lignées»* explique l'éleveur. Ce dernier prépare Néptune, un taureau de trois ans acheté en Loire Atlantique et qui a déjà à son actif un beau palmarès : deux prix lorsqu'il était encore jeune veau à savoir, le 1er prix au concours à la ferme du Marault, le 1er Prix d'honneur à Bressuire. Plus récemment, Jean-Christian Raymond a remporté le 1er prix Grand Championnat lors du national adulte à Roanne et le super prix d'honneur à la super finale de Moulin. *«C'est un animal avec un potentiel exceptionnel. Il est d'ailleurs bien proportionné avec à la fois une bonne tête, une ligne de dos mais aussi de bons aplombs»* détaille l'éleveur. Pour le salon, il a mis toutes les chances de son côté : *«j'ai réservé une case rien que pour Neptune. Elle est réservée habituellement pour huit vaches, mais je voulais qu'il se sente bien. La journée, le taureau est au pré pour que son poil soit parfait le jour du concours»* ajoute Jean-Christian Raymond.


Jean-Marc Touillon prend soin de Lanzarote jusqu'au dernier moment

«Objectif : prendre du plaisir»

Prendre du plaisir c'est l'objectif qui revient chez les éleveurs interrogés à l'occasion du salon de l'agriculture. C'est aussi le cas de Jean-Marc Touillon du Gaec Touillon Moiron. *«Le salon, j'y vais depuis tout petit lorsque mon grand-père et mon père étaient éleveurs. Avec Patricia, mon épouse, nous en sommes à la troisième participation. L'année dernière, nous avions fait une cinquième place avec un taureau. Cette année, nous partons avec Lanzarote, une vache suitée. Sa dernière sortie a été couronnée de succès puisqu'elle a réussit à décrocher le titre de championne junior au concours national adulte à la Ferme du Marault en début de saison»* détaille l'éleveur. Comme son collègue, Jean-Marc Touillon bichonne sa vache en lui réservant des faveurs particulières : *«Depuis qu'elle a vêlé, Lanzarote est seule dans une case. Nous la sortons à l'air la journée, sans le veau et elle est lavée une fois tous les dix jours. Elle bénéficie d'une ration produite à la ferme à base de minéraux et de vitamine (10 kg de concentré et 10 kg de foin)»* ajoute Jean-Marc Touillon. L'éleveur compte s'appuyer sur les qualités morphologiques de sa bête pour le concours : *«Nous avons une vache qui est dans le standard de la race avec un bon bassin, un bel arrondi de culotte et elle est bien garnie dans le dos, ce qui est important pour les qualités bouchères»* estime-t-il. La seule chose qui inquiète cet éleveur c'est la chaleur au sein du hall du parc des expositions et qui peut-être un handicap : *«Ce n'est pas la même atmosphère que pour des concours classiques. De plus, une fois les bêtes rentrées dans les cases, nous n'avons plus le droit de les promener à l'extérieur, il faut parfois gérer les éventuels énervements»* explique-t-il. Interrogé sur la mise en avant de la race charolaise au salon, Jean-Marc Touillon n'y voit que des signaux positifs : *«Cela va permettre de faire un piqûre de rappel, il ne faut pas oublier que nous sommes la première race allaitante de France»* conclut l'éleveur.

THÉOPHILE MERCIER

Le lycée de Challuy se prépare aussi

Six élèves du Legta participent au Trophée National des Lycées Agricoles au salon de l'Agriculture à Paris. À quelques jours du départ, l'heure est aux répétitions

Ils peaufinent encore leur intervention. Les six élèves du Lycée Agricole de Challuy s'apprêtent à partir à Paris pour participer au Trophée National des Lycées Agricoles.

Ce concours a pour objectif d'une part de valoriser l'élevage nivernais mais aussi de mettre en avant le territoire et l'établissement. Les élèves ont dû travailler autour du thème de l'édition 2020 : *«L'agriculture vous tend les bras»*. Ils ont par exemple mis au point une affiche sur laquelle on peut voir des portes de grange, symbole selon eux, de l'ouverture du monde agricole. 4 épreuves sont au programme de ce trophée. La première a débuté par la création d'une page Facebook dédiée à la préparation de l'évènement mais aussi une affiche.
Les élèves sont ensuite notés sur la manipulation de la bête, sur l'application sur le stand et sur la réalisation d'une saynète de 5 minutes en anglais.
Un trophée qui leur a demandé des répétitions trois fois par semaine. Ils prendront la route le 25 février pour un retour dans la Nièvre prévue le 2 mars.

THÉOPHILE MERCIER

Les six élèves du TNLA : Camille Coffre-Thomain, Lucie Madelenat, Daniel Jeannot, Romain Faudot, Martin Daize et Lucas Sagette. Pour suivre leur actualité, rendez-vous sur la page Facebook : TNLA 2020 Challuy : Avec la Charolaise, votre avenir sera à l'aise.


Les Lycéens de Challuy en piste pour le TNL.

FDSEA

Valoriser notre contribution environnementale en filière végétale

La section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre, organise mercredi 19 février, à 18 heures, à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire une réunion ouverte à tous les agriculteurs du département.

Depuis plusieurs années, la section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre organise une réunion à destination des producteurs de grandes cultures, où tous sont les bienvenus. Ce sont des moments privilégiés qui permettent d'échanger sur des sujets d'actualités avec des intervenants, qui souvent ont des responsabilités nationales. Cette année, Benoît Piétrement, secrétaire général adjoint de l'AGPB et président du conseil spécialisé de France Agrimer Grandes cultures fera le déplacement dans la Nièvre.

Garder de la compétitivité

Les dossiers d'actualités ne manquent pas : l'agribashing, la problématique des ZNT, la gestion des aléas climatiques… La section Grandes cultures, avec son président Didier Guyon, a souhaité que soit plus particulièrement abordée la question de la négociation de la prochaine Pac et la montée des contraintes environnementales. L'AGPB veut se donner les moyens de conserver des aides Pac comparables aux autres céréaliers européens. Pour cela, l'idée est de rendre accessible une partie des aides de la Pac aux céréaliers. La certification environnementale pourrait être une des solutions pour accéder au dispositif Ecoscheme. Mais les contributions environnementales ne peuvent-elles pas aussi permettre de valoriser les productions ?
Benoît Mathé, administrateur à la FOP, abordera le travail qui est fait par la filière oléagineuse avec notamment la création de la plateforme OléoZE. Nous vous donnons rendez-vous mercredi 19 février, à 18h00, à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire pour venir échanger et débattre ouvertement sur ces sujets.

MG FDSEA 58

Abattoir de Cosne-sur-Loire

«Encore une année compliquée»

En marge de l'assemblée générale de l'abattoir de Cosne-sur-Loire, Éric Bertrand nous a livré le bilan d'activité pour l'exercice 2018-2019. Il est également revenu sur le chantier de construction du futur atelier de transformation qui est pour le moment bloqué au stade des discussions.



L'abattoir clôture un exercice compliqué en raison des baisses de tonnages.

Éric Bertrand, le président de l'abattoir de Cosne-sur-Loire se veut optimiste : l'exercice 2019-2020 débute mieux que le précédent.

«Nous avons abattu 1 670 tonnes de viandes, soit 74 tonnes de moins par rapport à l'exercice précèdent. La perte d'activité se concentre essentiellement sur les gros bovins, où nous avons perdu 58 tonnes entre 2018 et 2019. Il faut aussi souligner la baisse du prix du cuir qui plombe aussi le résultat de l'exercice, environ 56 000 euros de moins. C'est une tendance que l'on observe de toute manière depuis trois ou quatre ans : nous sommes passés de 115 000 à 57 000 euros de perte sur le cuir durant cette période» précise le président de l'abattoir. Globalement, le déficit d'exploitation pour l'exercice 2019-2020 est de 110 000 euros. *«Ce n'est pas catastrophique car nous avons encore une bonne capacité d'autofinancement de 75 000 euros et des fonds propres qui s'élèvent à 650 000 euros. Nous sommes en capacité de faire face mais il faut être vigilant. Les quatre derniers mois de l'exercice 2018-2019 nous ont vraiment fait du mal. Nous avons été contraints d'augmenter la prestation de 9 %»* précise Éric Bertrand.

Ce dernier n'est pour le moment pas inquiet car l'activité redémarre et l'abattoir a rattrapé une partie du tonnage perdu, soit 15 tonnes. Particularité de l'exercice 2018-2019, c'est l'afflux inexpliqué de porcelets : *«le volume était tellement important que nous avons dû changer notre politique tarifaire. Nous proposons désormais un forfait à 20 euros la pièce pour des cochons de 45 kg, sinon cet abattage est ingérable pour les équipes»* précise l'ancien président de la Chambre d'agriculture.

Aller plus loin

L'atelier de transformation est un projet lancé il y a quasiment deux ans et qui mobilise une bonne partie de l'attention d'Éric Bertrand : *«Nous travaillons de concert avec l'Agence de développement économique du bassin de Cosne (Adeb Cosne), la DDT et la Chambre pour essayer de trouver une solution qui soit viable à la fois pour l'abattoir mais aussi pour le territoire. Mon idée est d'essayer de jouer en complémentarité avec le projet de la communauté de communes des Amognes pour l'atelier de découpe à Saint-Benin d'Azy. Il est hors de question d'être en concurrence, nous n'avons pas les moyens de jouer à ce petit jeu dans le département. Je voudrais que l'on soit capable de proposer ce qui ne se fait pas ailleurs, sinon cela n'a pas de sens. Il est certain que ce projet d'atelier est primordial pour le développement économique de l'abattoir. Aujourd'hui, le segment du steak hachée est une réalité qu'il ne faut pas perdre de vue, et c'est aussi une demande de nos clients de pouvoir développer ce type de service. De nouveaux marchés pourraient s'ouvrir, je pense en premier lieu à la restauration collective. Mais il faut avant tout que ce projet soit un projet de territoire accepté par tous les acteurs. Nous en sommes pour le moment à l'étape des discussions»* précise en détails Éric Bertrand.

Faire évoluer la structure

C'est en quelque sorte le cheval de bataille du président Bertrand depuis le début de son mandat : faire évoluer la structure juridique de l'abattoir.

Créé sous la forme d'une SA depuis 1973, l'abattoir compte aujourd'hui 1500 actions, dont la plupart sont à la propriété d'actionnaires soit décédés soit absents depuis plusieurs années du conseil d'administration. *«Nous avons la même structure qu'une entreprise du CAC 40, c'est ingérable pour nous»* explique Éric Bertrand avec le sourire. *«J'avais bien dans l'idée de racheter les parts à l'abandon par l'intermédiaire de l'abattoir, mais cette solution risque de faire chuter le cours de l'action. Cette éventualité pourrait créer du doute à la fois chez les porteurs de parts mais aussi chez les clients. Et l'on pourrait croire que l'abattoir est en mauvaise santé, alors que ce n'est pas le cas. Toutes les options sont pour le moment sur la table»* conclut le président de l'abattoir.

THÉOPHILE MERCIER

► Formations

19/02 Soirée Grandes Cultures
La section Grandes Cultures de la FDSEA, organise le mercredi 19 février à Pouilly-sur-Loire la soirée Grandes Cultures. Rendez-vous à partir de 18h à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. Thème de cette année : Filières végétales : comment valoriser notre contribution environnementale ?
Benoît Pietrement , secrétaire générale adjoint de l'AGPB et Président du Conseil Spécialisé de France Agrimer sera l'intervenant de la soirée.

14/03 Marché de producteurs
Dans le cadre d'un projet d'étude, des élèves du lycée agricole de Challuy organise un marché de producteur le samedi 14 mars de 09 à 12h30.
Renseignements : 06 19 93 64 18

14/03 Portes Ouvertes
Le CFA de Marzy organise une journée Portes Ouvertes de 09h30 à 16h30.
Renseignements : 03 86 60 83 66

14/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Challuy organise le deuxième journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 09h à 17h.
Renseignements : 03 86 21 66 00.

21/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Chateau-Chinon organise une journée portes ouvertes le samedi 21 mars de 09 à 17h.
Renseignements : 03 86 79 49 80



Formation

18/02 Integrer des plantations de haies dans son système bio
Bio bourgogne organise une formation sur le thème de la haie et de l'agroforesterie en système bio. Cette journée se déroule le mardi 18 février de 09 à 17h à la mairie de Luthenay-Uxeloup (58)
Intervenante : Sylvie Monier, mission haies Auvergne
Formation gratuite
Contact pour informations et inscriptions avant le 7 février : Camille Giraudet 06 49 58 62 40, camille.giraudet@biobourgogne.org,

Le 20/02 Découvrir l'agroforesterie
L'agroforesterie peut être une opportunité pour son exploitation comme amortisseur climatique, diversification des revenus, améliorateur agronomique et environnemental
Public : Tout agriculteur - agricultrice
Contact : Etienne Bourgy, responsable de stage, au 03 86 93 40 18
Lieu : à St Saulge

20/02 Gérer l'azote en respectant le directive nitrate
La Chambre d'agriculture organise une formation le mercredi 20 février pour mieux comprendre la réglementation de la directive nitrate. Au programme : savoir calculer la dose de nitrate à apporter, devenir autonome dans son plan de fumure ou encore savoir respecter la réglementation. Le lieu reste à définir.
Plus d'informations au 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

28/02 Fertilité biologique
Bio Bourgogne organise une formation sur la fertilité biologique : les êtres vivants du sol, alliés des grandes cultures biologiques
Mercredi 5 février. Le lieu reste à définir en fonction des participants
Contact : Julien Halska 06 43 88 03 65

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Chambre d'agriculture

L'équipe grandes cultures présente sur le terrain



Échanges lors d'un tour de plaine GDA autour d'un profil de sol « 3D »

Après une année 2019 riche en activités, journées de démonstration, expérimentations, formations… il est temps de vous présenter le programme 2020 de l'équipe grandes cultures.

L'équipe est constituée de 5 conseillers techniques spécialisés : Judith Nagopae (référente cultures bio), Yoann Marin, Habib Benmansour, Cédric Zambotto (tous les 3 animateurs de groupes techniques), Céline Beauvois (référente formations cultures). Elle est appuyée par 2 conseillers d'entreprises, Amaury Fichot et Philippe Jaillard (référent pour les exploitations en bio et conversions), un pédologue, Arnaud Vautier et une animatrice de territoire, Noémie Sansoit.

Du conseil collectif au conseil individuel…

Avec un contexte climatique et économique plus que perturbé, face à un durcissement de la réglementation et aux retraits d'homologations, beaucoup de questions se posent. S'appuyer sur l'échange entre agriculteurs et un conseil neutre de proximité devient plus que cohérent.
Valoriser les échanges et renforcer l'animation des groupes du département (5 groupes dont 2 GDA et 1 groupe bio) font partie des missions principales des conseillers. Les agriculteurs des groupes bénéficient d'un réseau d'observations et d'informations locales, d'activités telles que tours de plaine collectifs réguliers, journées thématiques (profils de sol et entretien de la fertilité, désherbage mécanique, semis direct, biodiversité…), visites d'essais, documents techniques, appui dans l'interprétation des analyses de sol et gestion de la matière organique… Ce sont aussi des moments privilégiés et conviviaux pour s'ouvrir à d'autres problématiques, mener une veille active sur de l'innovation et être au fait des actualités agricoles locales.
L'équipe propose également depuis le mois de janvier une prestation de conseil technique individuel à l'heure, que ce soit pour du conseil en désherbage, la définition d'une stratégie de gestion des maladies, un diagnostic d'état du sol…

Des publications s'appuyant sur les problématiques locales

L'équipe est en charge de la rédaction de plusieurs guides et flashs techniques. Le *«Point Cultures»* présente chaque semaine en période d'activité dans les champs, pour la plupart des cultures du département, les observations hebdomadaires des conseillers faites sur les parcelles des adhérents de groupe et les préconisations qui vont avec. Le *«Point Bio 58»* paraît également aux moments clés de l'année. Les guides Cultures et Fertilisation regroupent quant à eux des clefs d'observations et propositions de programmes permettant d'anticiper ses stratégies techniques de la campagne.

Un réseau d'expérimentations

Les agriculteurs des groupes accueillent également des essais conventionnels ou bios suivis par les expérimentateurs et conseillers. Les cultures et thèmes sont divers : essais variétés, bio-stimulants et bio-contrôles, fertilisation, couverts, méteils, désherbage chimique ou mécanique. Ils contribuent à la pertinence technique d'un conseil local et indépendant et à un appui concret des agriculteurs via les synthèses, les flashs… Les essais sont définis en début de campagne, mais ils peuvent être aussi opportunistes. Par exemple, les conseillers, sollicités pour de l'appui aux réglages de différentes herses étrilles au printemps dernier, ont pu réaliser plusieurs comptages et une synthèse a été présentée en journée technique cet automne.

Des journées techniques et de démonstration

L'équipe propose aux agriculteurs du département différentes journées techniques tout au long de cette campagne. Ont déjà eu lieu à l'automne :
- une journée sur le désherbage mécanique (principes généraux, présence de 6 concessionnaires et 17 machines différentes).
- un forum sur les cultures et contrats a eu lieu en décembre avec 6 courtiers et organismes stockeurs.
- un forum sur les cultures et contrats en agriculture biologique s'est déroulé le 13 février à Suilly-la-Tour.
Enfin, à venir, une demi-journée technique agriculture/apiculture et une autre journée sur le désherbage mécanique avec démonstration dynamique au champ seront organisées d'ici la mi-juin.

Des formations en réponse à la demande du terrain

En phase avec les questions du moment, un nouveau programme de formations vous propose différents thèmes. Ont eu lieu *«Savoir observer son sol et identifier des problèmes de structure»*, *«Savoir interpréter ses analyses de sol»*, *«Protéger ses cultures avec la phytothérapie»*. *«L'agriculture biologique vous intéresse ?»*
Plusieurs seront renouvelées pour la campagne prochaine dès l'automne. Il reste à venir ce printemps : *«Les plantes bio-indicatrices : observer et caractériser les sols agricoles»* (23 et 24 mars), *«Savoir reconnaître les principaux auxiliaires»* (fin avril), *«Débuter en semis direct»* (courant mai). Certaines sont labellisées Écophyto par le Vivéa et peuvent compter dans le renouvellement du Certiphyto.

ÉQUIPE GRANDES CULTURES, CHAMBRE D'AGRICULTURE

Contact

Chambre d'agriculture de la Nièvre,
Conduite conventionnelle et GDA : Yoann Marin 06 08 62 85 30
ou Cédric Zambotto 06 77 15 59 81
Conduite biologique : Judith Nagopaé 06 85 04 15 03
ou Philippe Jaillard 07 88 19 83 02
Formations : 03 86 93 40 37
(catalogue formation disponible sur le site internet de la Chambre)

Conseil départemental

De belles ambitions pour Magny-Cours

Le Conseil départemental a organisé le 29 janvier un événement qui vise à promouvoir des projets de développement à Magny-Cours entre le circuit et l'Acropole du Marault.



De gauche à droite : Quentin Marquez le président du Fab Lab, Jocelyn Guérin, présidente de l'Acropole du Marault, Alain Lassus, président du Conseil Départemental et Raphaël Sotty, directeur de l'Agropôle du Marault.

Nous vous en parlions dans l'édition du 31 janvier, le Conseil départemental a l'ambition de créer une nouvelle destination touristique à Magny-Cours en capitalisant à la fois sur le circuit de formule 1 et l'Agropôle du Marault. *«Magny-Cours est un tout et il est important que les visiteurs s'approprient ces lieux»* aime à dire Alain Lassus, le président du Conseil Départemental.

Ce projet s'est donc formalisé le 29 janvier dernier lors de l'évènement *«ambition Magny-Cours»*. Pour l'occasion de grands noms du sport automobile avaient fait le déplacement comme Jacques Villeneuve, champions du monde de Formule 1 en 1997.

Cette journée a débuté à la ferme du Marault par l'inauguration du Fab Lab. Ce laboratoire de fabrication permet aux particuliers mais aussi aux professionnels de trouver dans un seul lieu, les outils nécessaires à la réalisation d'un projet. La philosophie de ce type de laboratoire et de partager son projet avec une communauté´ pour qu'il puisse servir à d'autre. *«Nous allons vous apprendre à vous servir de logiciels de conception afin de modéliser votre projet sur ordinateur et de le rendre accessible pour les autres utilisateurs du Fab Lab. L'autre service que l'on apporte, c'est la possibilité de venir réparer vos objets. Attention, je précise que nous ne sommes pas un centre de réparation, nous sommes simplement là pour vous apprendre à faire vous-même. L'idée est devenir automne et de comprendre pourquoi votre objet est en panne»* explique Quentin Marquez le président du Fab Lab.

Plusieurs outils sont mis à la disposition de ce Fab Lab pour les futurs utilisateurs : imprimante 3D, brodeuse numérique, découpe vinyle, impression sur adhésif… *«Il faut bien avoir en tête que tout projet est réalisable au Fab Lab. Mais il faut pour cela susciter l'envie et l'intérêt du public»* explique Quentin Marquez. La journée s'est ensuite poursuivie au golf et au circuit automobile de Magny-Cours où plusieurs projets sont en cours de finalisation.
On peut citer l'école de pilotage Feed Racing et la création d'une écurie Européenne en Nascar pour détecter les futurs talents et démocratiser le sport automobile. À noter également une offre hôtelière qui est en cours de finalisation.

THÉOPHILE MERCIER

Du nouveau pour l'Acropole du Marault

L'inauguration du Fab Lab est l'occasion de s'intéresser plus en détails aux projets à la Ferme du Marault.


De gauche à droite : Maxime Toriel, Quentin le Bourlot, Lison De Faverges, et Raphaël Sotty.

Ce n'est plus une coquille vide. Depuis plus d'un an, les projets ne manquent pas à la Ferme du Marault pour redonner vie à ce lieu qui a fait les belles heures de la race charolaise. L'ambition du Conseil Départemental, propriétaire des lieux, est de rapprocher le grand public du monde agricole. Pour ce faire, l'Acropole du Marault offre la possibilité de louer ses espaces pour des séminaires, des salons professionnels ou des rencontres privées. Pas moins de cinq salles sont disponibles à la location avec entre autre : deux salles de restauration, un espace traiteur, une salle de réunion, un ring et des espaces extérieurs.
Pour gérer ce dossier, l'association a récemment fait appel à Quentin Le Borlot dont la mission est de promouvoir le site, communiquer sur les actions et accompagner les porteurs de projets. *«L'idée est de proposer à terme une offre globale de location»* explique Quentin Le Borlot. Le deuxième volet de la Ferme du Marault est l'espace expérimentation. L'objectif est de tester sur deux plateformes expérimentales, les alternatives aux modes de cultures agricoles actuelles. Allongement des rotations, essais de variétés de céréales à paille ou encore essais de fertilisation avec des biostimulants sont quelques-uns des tests lancés pour la partie culture. Du côté de l'élevage, des essais de pâturages tournants et d'engraissement à l'herbe sont en cours. Ces résultats serviront d'outil de sensibilisation pour les agriculteurs mais aussi les établissements d'enseignement agricole.

Un volet agroécologie en voie de développement

Mutualiser les compétences agricoles entre la société civile et le monde agricole est l'objectif de ce volet agroécologie. L'idée est de trouver collectivement des alternatives et des solutions innovantes. C'est la philosophie du projet porté par Maxime Toriel, responsable Agroécologie à l'Agropôle du Marault. *«L'idée est de montrer comment on réalise un jardin à partir d'une feuille blanche. La clef d'entrée c'est la permaculture au sens large. Plusieurs ateliers sont proposés : récupération de l'eau de pluie, plantation de haie mellifère ou encore l'aquaponie. Mon objectif est de permettre aux gens de repartir avec des bonnes idées à tester chez soi»* explique Maxime Toriel. Ce dernier aimerait établir des ponts entre particuliers et professionnels afin de faire vivre cette espace. Enfin à côté du jardin, un nouvel espace test maraîcher à vue le jour. Il doit permettre à un porteur de projet de s'essayer à l'activité maraîchère. À l'image de ce qui a été fait dans le quartier de la Baratte à Nevers, ce lieu permet d'acquérir de l'expérience pratique, de mûrir un projet professionnel sans porter d'investissement matériel important et sans recourir aux aides à l'installation. Pour l'heure, le processus de recrutement de ce maraîcher ou maraîchère est toujours en cours.

THÉOPHILE MERCIER

L'équipe de l'association Agropôle du Marault

• Raphaël Sotty : directeur
06 29 34 65 15
raphael.sotty.marault@gmail.com
• Lison de Faverges
chargée administrative
03 86 21 08 60
agropoledumarault@gmail.com
• Maxime Toriel
07 81 16 99 10
Responsable Agroécologie
maxime.toriel.marault@gmail.com
• Quentin le Bourlot
07 62 88 09 96
chef de projet événementiel
quentin.lebourlot.marault@gmail.com

Viticulture

Aucune commune bourguignonne ne sera exclue de l'aire AOC régionale

Le 6 février, 400 viticulteurs étaient à Montreuil, devant le siège de l'Inao, pour manifester contre le projet de délimitation de l'aire d'appellation Bourgogne. Si la décision a été retirée de l'ordre du jour de la réunion de l'Inao, cette dernière sera retravaillée et représentée dans quelques mois. Mais les vignerons ont obtenu une promesse : aucune des 64 communes bourguignonnes concernées par la délimitation ne sera exclue du périmètre de l'AOC régionale.

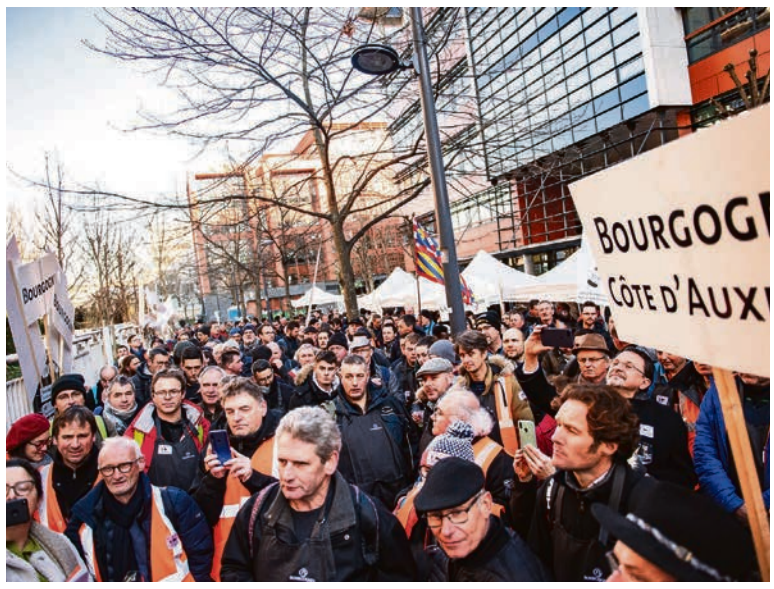


Le 6 février, les viticulteurs de Bourgogne ont exprimé leur colère contre le projet de délimitation de l'aire d'appellation Bourgogne.

« *Lorsque l'on touche aux fondamentaux de la Bourgogne, cela ne passe pas* », lance Bruno Verret, président du Syndicat des Bourgognes, vice-président de la CAVB (Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne) et viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux.

Le jeudi 6 février, plus de 400 viticulteurs bourguignons ont pris la route, dès 6 heures du matin, en direction de Montreuil et le siège de l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité) : un bus de Saint-Bris-le-Vineux et un bus de Chablis pour l'Yonne. Et six bus dans le reste de la Bourgogne (trois de Beaune, deux pour la côte Châlonnaise et un pour le Mâconnais) ainsi que le Châtillonnais et quelques viticulteurs venus par leurs propres moyens.

L'objectif ? Exprimer leur colère vis-à-vis du projet de délimitation de l'appellation Bourgogne, proposée par l'Inao, qui exclurait 64 communes de Bourgogne de l'aire de production de l'AOC régionale, représentant 7 000 ha, dont 5 500 plantés. Dans l'Yonne, 16 des 17 communes du Chablisien (à l'exception de Préhy) étaient concernées, ainsi que deux communes de l'Auxerrois, trois du Tonnerrois et une du Jovinien. « *Nous avions un dossier, nous y tenions. Nous sommes montés et nous l'avons défendu* », ajoute Bruno Verret.



Plus de 400 vignerons bourguignons se sont rassemblés devant le siège de l'Inao à Montreuil.


Bruno Verret et Thiébault Huber (de gauche à droite) ont été reçus par l'Inao, avec les parlementaires icaunais.

Une décision retirée mais pas ajournée

La décision, qui devait initialement être prise lors de la réunion de l'Inao, a été retirée de l'ordre du jour, « *mais n'est pas pour autant ajournée* », précise Bruno Verret. « *Elle sera à nouveau à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion, après avoir été retravaillée* ».

Une fois sur place, vers 9 heures, Bruno Verret et Thiébault Huber (président de la CAVB) ont rapidement été reçus par l'Inao pour discuter, accompagnés de parlementaires icaunais : Patrick Gendraud (président du Conseil départemental), Dominique Vérien (sénatrice), Guillaume Larrivé (député), Noëlle Rauscent (sénatrice), Michèle Crouzet (députée), André Villiers (député). Ainsi que François Patriat (sénateur régional) et Marie-Guite Dufay (présidente de la région).

Un entretien qui a débouché sur une promesse faite par Christian Paly (président du comité Vin de l'Inao) : aucune des 64 communes bourguignonnes concernées par la délimitation de l'AOC Bourgogne ne sera exclue.

« Nous ne sommes pas dupes »

Une décision saluée par un banc bourguignon de la part des viticulteurs présents, qui restent cependant prudents. « *Nous ne sommes pas dupes* », indique Bruno Verret qui préfère attendre de voir le projet de l'Inao révisé sur papier avant de se réjouir. « *Mais nous sommes contents de voir que la Bourgogne arrive à s'unir. C'est quand même très rare de voir tous les départements d'une région arriver à s'unir sur une seule et même cause* ».

En attendant un nouveau projet de délimitation de l'appellation Bourgogne proposé par l'Inao, « *les règles du jeu ne changent pas* », continue le président du Syndicat des Bourgognes. Tant pour la Bourgogne que pour le Beaujolais également concerné par le projet. « *C'est-à-dire que les communes du Beaujolais qui produisent sous l'appellation Bourgogne, pourront continuer à le faire (sous condition que les vignes soient plantées avant 2015 et qu'elles répondent au cahier des charges de l'appellation Bourgogne)* ».


La décision de n'exclure aucune des communes bourguignonnes concernées par la délimitation de l'aire d'appellation régionale a été accueillie par un banc bourguignon.

Pour rappel, la problématique de délimitation dure depuis 1937. Si le cœur historique de la Bourgogne bénéficie de délimitations, celles-ci n'ont jamais été réalisées pour les appellations bourguignonnes dans le Beaujolais et le Chablisien. Le projet de délimitation de l'Inao tel qu'il est prévu aujourd'hui mettrait donc en péril l'appellation Bourgogne et ses producteurs.

CHRISTOPHER LEVÉ

Et maintenant ?

Si la promesse qu'aucune des 64 communes bourguignonnes concernées par la délimitation de l'aire d'appellation Bourgogne ne sera exclue du périmètre de l'AOC régionale a été obtenue par les viticulteurs, tout reste encore à faire. « *Cela doit se traduire par de nouvelles propositions de critère de délimitation* », écrivent le Syndicat des Bourgognes et la CAVB dans un communiqué. Aussi, « *rien n'est résolu sur la question du respect de l'identité de l'appellation Bourgogne. Les enjeux restent énormes pour toutes les appellations de Bourgogne avec des risques économiques avérés pour l'ensemble des vins de Bourgogne ainsi qu'une délocalisation de la production* ».

Retiré de l'ordre du jour de la réunion de l'Inao qui s'est tenue le 6 février, le projet doit être retravaillé avant d'être représenté. Il sera cependant soumis à validation au comité national et fera l'objet d'une consultation publique. Un arrêté viendra ensuite valider la nouvelle aire de délimitation. Un travail qui devrait prendre plusieurs années.

Action syndicale

Le «*retour à l'envoyeur*» des déchets urbains

Le 7 février, une cinquantaine d'agriculteurs, emmenés par la FDSEA 89 et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, se sont rassemblés devant la Mairie d'Auxerre, pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis des ZNT. Des boues de station d'épuration ont été déversées devant les marches. Les présents ont également échangé avec les membres du collectif *«Nous voulons des coquelicots»*, qui luttent pour la suppression des produits phytos.



Une cinquantaine d'agriculteurs se sont rassemblés, le vendredi 7 février, devant la Mairie d'Auxerre pour manifester contre les ZNT.

Ils étaient une cinquantaine d'agriculteurs, vendredi 7 février, dès 18 heures, à prendre place devant la Mairie d'Auxerre. Une mobilisation afin d'exprimer leur colère vis-à-vis de l'arrêté adopté par le gouvernement le 29 décembre dernier sur les ZNT. *«C'est une contrainte supplémentaire imposée aux agriculteurs et une concurrence déloyale par rapport à d'autres pays, car dans le même temps, on continue en France d'importer des produits qui ne respectent pas nos normes»*, indique Maxime Boucher, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Un arrêté qui est *«une véritable aberration»*, pour Alain Duruz, agriculteur à Jussy. *«On vient encore une fois nous appuyer sur la tête. On est déjà dans des situations économiques très compliquées et on nous impose de nouvelles restrictions»*, commente-t-il sur place. *«Comment allons-nous faire ?»*, se demande Régis Ségault, président de la section viticole de la FDSEA de l'Yonne.

«On a demandé un moratoire, car cet arrêté n'est pas applicable», ajoute Damien Brayotel, président de la FDSEA 89. *«Il y a plein de paramètres imprécis. Les distances à respecter ne sont pas les mêmes en fonction des produits. On ne sait pas où l'on doit s'arrêter par rapport aux habitations. On ne sait même pas ce qui est considéré comme une habitation. On parle de résident, d'espace d'agrément. Si nous ne savons pas, les riverains et les contrôleurs ne peuvent pas savoir non plus»*.

Des boues de stations déversées devant la Mairie

Alors, pour marquer les esprits, les agriculteurs ont décidé de taper fort. Si deux tracteurs étaient présents depuis le début de la mobilisation devant la Mairie, ils ont été rejoints quelques dizaines de minutes plus tard par une benne transportant des boues de station d'épuration, dont une petite partie a été déversée devant les marches, avec de la paille et de la bouillie bordelaise. *«Aujourd'hui, on rend service aux villes en épandant dans nos champs les boues de station d'épuration (chaque Français produit 2,5 litres de boues par jour). Puisque l'on nous accuse de polluer nos champs, nous ne voulons plus de ces boues. Retour à l'envoyeur et chacun restera avec ses déchets chez soi»*, lance Maxime Boucher.

«L'idée est que nous aussi on applique le principe de précaution. Car ces boues de station d'épuration, c'est la pollution de tous les icaunais. C'est toutes leurs eaux usées avec leurs produits d'entretien utilisés à la maison que l'agriculture recycle gratuitement en les épandant dans les champs», poursuit Damien Brayotel. *«Dans le département, c'est 95 % de la production de boues de station d'épuration qui sont épandues dans les champs. Si nous ne les dispersions pas, il faudrait les incinérer, ce qui coûterait très cher et dégagerait beaucoup de CO_2, ce qui n'est pas génial vis-à-vis du réchauffement climatique»*.

«C'est facile de toujours taper sur l'agriculteur»

Lors de l'action syndicale, les agriculteurs sont allés à la rencontre du collectif *«Nous voulons des coquelicots»*, qui s'était réuni devant l'enseigne Monoprix au centre-ville. *«On les a rencontrés pour essayer de leur faire prendre conscience que lorsqu'ils tapent sur les produits phytos, on se sent agressé car on les utilise. Même s'ils disent ne pas en vouloir aux agriculteurs»*, explique Damien Brayotel. *«C'est facile de toujours taper sur l'agriculteur. On nous traite sans arrêt de pollueur. Maintenant, si on nous interdit de traiter, nous ne voulons plus des déchets urbains, on ne veut plus rendre service»*, conclut Alain Duruz.

Christopher Levé


FDSEA et JA sont allés rencontrer les membres du collectif *«Nous voulons des coquelicots»* pour discuter.


Des boues de station d'épuration ont été déversées devant les marches de la Mairie.

L'arrêté contre les produits phytos ajourné

Fin d'année dernière, le Maire d'Auxerre, Guy Férez lance un arrêté contre les produits phytos, provoquant l'indignation des agriculteurs. Aujourd'hui, la Mairie semble faire marche arrière et privilégie une charte locale de l'eau, construite avec les agriculteurs. *«On a été surpris dans le bon sens que le Maire d'Auxerre retire son arrêté, qu'il avait mis en place sans concertation. On suppose qu'il va maintenant être à notre écoute. Nous espérons pouvoir faire des choses ensemble, en se concertant. Ce que l'on veut, c'est du dialogue tout simplement. Car en nous imposant des ZNT, on nous éloigne encore plus du consommateur. On sait ce que l'on fait, on connaît notre métier et on ne demande que de pouvoir rencontrer la population pour lui expliquer»*, commente Maxime Boucher, président des JA 89.

La FDSEA et les JA reçus par le préfet

Durant la soirée, Damien Brayotel et Maxime Boucher, présidents de la FDSEA 89 et des JA 89 ont été reçus par Henri Prévost, Préfet de l'Yonne. *«Les demandes exprimées sont de faire une évaluation économique des impacts des ZNT, car pour l'instant rien n'a été étudié, alors que ça va forcément coûter. Aussi, s'il doit y avoir des ZNT, nous demandons qu'il n'y ait pas de nouvelles charges supplémentaires pour les agriculteurs, c'est-à-dire pas d'augmentation des redevances et pas d'application disproportionnée de la vente et du conseil»*, détaille Damien Brayotel. *«On a également demandé l'application immédiate de l'article 44 de la loi Égalim qui interdit la commercialisation de denrées alimentaires ne respectant pas la réglementation Européenne. Ainsi que la réciprocité en matière d'urbanisme (les aménageurs devront inclure sur leur emprise des ZNT)»*. Les représentants des délégations syndicales espèrent aussi que l'Anses étudiera et complétera les moyens de réduction de la dérive qui sont inclus dans l'arrêté, *«et qu'ils se pencheront notamment sur le cas des barrières physiques (haie, mur, filet), pour que l'on puisse protéger nos cultures jusqu'en limite de propriété»*.

Les questions/réponses établies par le ministère de l'Agriculture (consultables en ligne) ont été transmises par le Préfet aux présidents. Dans ce document, le ministère reconnaît notamment que *«les distances de sécurité peuvent varier selon le produit appliqué et le matériel utilisé. De ce fait, il n'est pas possible de se prononcer sur la conformité de la pratique à la simple vue du pulvérisateur et de son éloignement par rapport aux habitations»*.

►Agenda

15/02 Assemblée générale de l'ASADY
Le samedi 15 février a lieu l'assemblée générale de l'ASADY (Association sanitaire apicole du département de l'Yonne), dans la salle de conférence du Conseil départemental de l'Yonne à Auxerre, à partir de 9h15.

15/02 Assemblée générale du SAY
Le samedi 15 février a lieu l'assemblée générale du SAY (Syndicat des apiculteurs de l'Yonne), dans la salle de conférence du Conseil départemental de l'Yonne à Auxerre, à partir de 14h30.

29/02 Foire de St-Léger Vauban
Le Samedi 29 février le comité de Foire de St-Léger Vauban organise sa 54e foire communale. Celle-ci se déroulera sur toute la commune. Une exposition d'animaux d'élevage aura lieu. La foire se terminera par un palmarès et une remise de prix pour les éleveurs participants. Pour s'inscrire, contacter Bernadette Chatelain au 03 86 32 24 29 ou à maisondeschamps89@live.fr ou Marine Soupault au 06 33 6947 17 ou à remi89@wanadoo.fr.

14/03 Journée porte ouverte
Les MFR (Maisons familiales rurales) de Bourgogne-Franche-Comté font des journées portes ouvertes le 14 Mars 2020 de 9 heures à 17 heures pour mettre en avant une méthode pédagogique basée sur l'alternance.
Pour plus d'informations appeler au 03 86 91 12 15.

►Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Serein face aux évolutions réglementaires avec Mes Parcelles (PPF). Le 18 février.
Contact : Sandra Martinet au 03 86 94 28 42

Optimiser ma stratégie de stockage en AB. Les 3 et 11 mars.
Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Immersion dans les grandes cultures bio. Les 10 mars et 19 mai.
Contact :
Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Mes Parcelles : solution internet pour piloter mes cultures.
Les 11 et 18 mars.
Contact : Sandra Martinet au 03 86 94 28 42.

Chambre d'agriculture

La filière viticole bio décryptée

Le 7 février s'est tenu une conférence bio, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Gaby (Groupement des agrobiologistes de l'Yonne). Un point sur la production et la consommation du bio en général, en France, a été fait avant de développer plus particulièrement la filière viticole bio dans le département, le cœur du sujet de la séance.



Mathilde Fonteneau (BIVB), Guillaume Morvan (Chambre), Julien Bourgeois (président du Gaby), Loïc Guyard (Chambre) et Diane Guilhem (Bio Bourgogne) sont intervenus durant la conférence bio sur la filière viticole.

Le bio se développe en France et l'Yonne n'y fait pas exception. En 2018, l'Yonne se hissait à la deuxième place des départements à fort dynamisme avec des surfaces bios ou en conversion de plus de 36 000 ha, soit 8 % de la surface agricole utile (SAU), *«la plus forte progression de conversion en agriculture biologique sur la Bourgogne Franche-Comté»*, selon la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
En 2019, la SAU bio ou en conversion du département représente 43 401 ha, c'est-à-dire 18 % de plus par rapport à 2018. Le nombre de fermes bios a lui aussi augmenté avec 60 nouvelles fermes par rapport à 2018, pour porter son total à 467 (+ 14%).
Le vendredi 7 février, lors de la conférence bio organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en partenariat avec le Gaby, la filière viticole bio a été abordée. *«Dans le département, 49 domaines sont en bio (chiffres agence bio)»*, indique Vincent Gallois, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

L'effet millésime joue sur la quantité de cuivre utilisée

Après que les expérimentations et les pratiques des vignerons bios en Bourgogne aient été analysées, où notamment l'effet du millésime jouant sur la quantité de cuivre métal utilisé est ressorti, la comparaison des techniques de la conduite de la vigne en bio et en conventionnel a été exposée, d'après les résultats de la vigne expérimentale de la Chambre d'agriculture installée à Beine depuis 2012.

D'une manière générale, une baisse de l'IFT (indice de fréquence des traitements) est à noter, en bio, comme en conventionnel. L'utilisation du cuivre métal tend aussi à la baisse. Entre 2013 et 2019, la consommation moyenne de cuivre métal est de 2,76 kg, *«soit en dessous des 4 kg réglementaires utilisés»*, précise Guillaume Morvan, conseiller en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Et pour le soufre ? Depuis 2017, *«on est sur une consommation d'environ 20 kg par an, ce qui correspond à deux traitements»*, contre 124 kg par an en 2012 par exemple. L'utilisation de l'armicarb comme alternative au soufre (lorsque cela est possible) explique la baisse de l'utilisation de soufre.

En fin de conférence, des témoignages ont eu lieu, dont celui de Christophe Race, président de la Chablisienne. Pour lui, *«une démarche volontaire des viticulteurs de convertir leurs exploitations en agriculture biologique, ainsi qu'une démarche éthique, environnementale, humaine et sociétale»*, expliquent le développement du bio dans la filière viticole.

Aussi, le désherbage mécanique, le besoin en main-d'œuvre, l'utilisation au maximum des mesures prophylactiques, la précision pour la protection phytosanitaire, la réalisation d'opération en vert et la bonne gestion de la fumure sont les points clés de la réussite en bio, selon Christophe Race.
Quant aux perspectives de développement sur les prochaines années ? *«La tendance actuelle est portée vers les démarches certifiantes comme Terra vitis et HVE 3, ou la certification viticulture biologique»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Calamités 2019

L'Yonne retenue pour la perte de récolte sur prairie

Une enveloppe d'1,6 million d'euros vient d'être attribuée à notre département au titre des calamités sur la perte de fourrage pour l'année 2019.

Pour la deuxième année consécutive, notre département a souffert d'une forte sécheresse impactant grandement les récoltes fourragères des éleveurs. Dès l'été, la FDSEA de l'Yonne est montée au créneau pour obtenir un dépôt de dossier calamités rapide afin que les éleveurs puissent toucher leurs indemnités au plus vite.
Le dossier a été présenté en commission nationale du mois de janvier et a été validé sur l'ensemble du département avec un taux de perte de 37% sur prairie (contre 42% en 2018). Les épisodes orageux qui ont traversé le département en août ont été bénéfiques aux agriculteurs mais défavorables pour l'obtention des calamités. Les indicateurs utilisés par l'administration et par les assureurs donnaient des chiffres différents et une fois encore il a fallu mandater des analyses fourragères sur le terrain pour trancher.

La seule *«caisse coups durs»* accessible

Les calamités sont le seul dispositif ministériel accessible à ce jour pour palier aux aléas climatiques même si elles ne sont pas toujours satisfaisantes aux yeux des agriculteurs. Toutefois, la FDSEA de l'Yonne n'envisage pas une seule seconde de ne pas les solliciter en cas de besoin. Les éleveurs ayant assuré leurs prairies ont été largement moins indemnisés en 2019 qu'en 2018.
Il reste encore à travailler sur le dispositif en lui-même qui ne permet pas aux polyculteurs éleveurs d'être indemnisés. En effet, seules les exploitations avec une large dominante herbe ont été indemnisées en 2018, et encore pas toutes puisque les exploitations ovines et caprines ont souvent été rejetées. La FDSEA 89 est déjà au travail pour trouver un système qui permette aux éleveurs laitiers et aux polyculteurs de bénéficier du régime des calamités.

Privilégier les télédéclarations

Comme l'an dernier, les déclarations seront à faire de préférence sur Télécalamnat ou par papier (traitement plus long). La période de télédéclaration sera ouverte du 1er au 31 mars. La FDSEA de l'Yonne proposera à ses adhérents deux réunions d'information sur la procédure de télédéclaration : le mardi 3 mars à 10 heures à Auxerre (à la FDSEA) et le mercredi 4 mars à 10 heures à Avallon (Chambre d'agriculture). Les agriculteurs qui le souhaiteraient pourront aussi faire leur déclarations en rendez-vous individuels à la FDSEA.

FDSEA DE L'YONNE

Chambre d'agriculture

La transmission, ça se prépare

Le 4 février, une matinée d'échanges entre cédants et repreneurs, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu à Sainte-Colombe-sur-Loing. Avec pour objectif de montrer qu'une installation hors cadre familial est possible et de faire prendre conscience aux deux publics que la préparation est la clé d'une bonne transmission.



Une matinée d'échanges entre cédants et repreneurs, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu à Sainte-Colombe-sur-Loing.

Mardi 4 février, une dizaine de personnes, cédants ou repreneurs, étaient présentes à la salle des fêtes de Sainte-Colombe-sur-Loing. Tous étaient là pour écouter les témoignages de Patrick Rolland (cédant) et Anaïs Denaux (repreneuse hors cadre familial). Une matinée d'échanges organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Le but au départ est de montrer qu'une installation hors cadre familial, c'est possible* », assure Marc Abonnet, conseiller installation/transmission à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une solution supplémentaire qui s'offre aux cédants qui n'ont pas toujours la possibilité de transmettre leur exploitation à un membre de leur famille. Aussi, « *avoir l'objectif de transmettre c'est bien. Mais le but de cette réunion est également de montrer comment construire une relation entre cédant et repreneur, pour que la transmission aille jusqu'au bout* », indique Marc Abonnet. Car la transmission ne se fait pas lors du premier rendez-vous. C'est un long processus durant lequel des difficultés peuvent apparaître. « *Le but est de montrer comment on les règle et comment on avance* ».

Ouvrir la transmission à d'autres productions

Durant la matinée, les deux témoins ont pris la parole et donné leur ressenti sur cette transmission commune. « *Ce qui est intéressant dans cet exemple, c'est que Patrick Rolland avait une exploitation de polyculture vaches allaitantes et qu'il a eu la volonté de transmettre son exploitation en l'ouvrant à une autre production. Celle d'Anaïs Denaux s'installe en ovin lait* », continue Marc Abonnet. « *Cela montre que les jeunes ont des projets, différents de ceux des cédants, mais qui peuvent aussi bien se développer sur la même exploitation. Il faut avoir une ouverture d'esprit lorsque l'on est cédant* ».

Quant aux grandes étapes d'une transmission réussie ? « *Anticiper et se préparer* », répond le conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *C'est une démarche qui demande du temps. Il faut se préparer soi-même en tant que cédant mais aussi se préparer à trouver un repreneur. Et que l'objectif soit clair : le cédant travaille bien dans l'idée de vouloir transmettre son exploitation à quelqu'un* ».

Si pour Patrick Rolland la première rencontre a été la bonne, « *il faut généralement rencontrer six ou sept porteurs de projets avant de trouver celui avec lequel on va s'engager, avec qui le contact va passer, où une relation de confiance pourra s'installer* ».

Lors de cette réunion, les deux publics concernés ont pu entendre les témoignages des deux parties. « *C'est important que les jeunes et les cédants sachent ce que les uns attendent des autres. Ça leur permet à tous de les faire mûrir dans leurs projets. Et de les sensibiliser sur l'importance du dialogue à avoir lors d'un tel projet* », conclut Marc Abonnet.

CHRISTOPHER LEVÉ

Ruralité

Les seniors domptent le numérique

Le mercredi 5 février, un atelier numérique à destination des seniors a eu lieu à la maison de la culture de Venizy, organisé par l'association La Grange de Beauvais, en partenariat avec La Poste. Une première session qui sera suivie de trois autres, dans le but d'apprendre aux plus anciens à se servir d'une tablette, notamment pour les démarches administratives en ligne.



Un atelier numérique à destination des seniors a eu lieu le 5 février à Venizy, animé par l'association La Grange de Beauvais, en partenariat avec La Poste.

Il n'y a pas d'âge pour apprendre à se servir des outils numériques. Tablette, ordinateur, smartphone, internet… Des mots qui font rarement partie du vocabulaire des seniors. Dans une société au fonctionnement qui tire de plus en plus vers la dématérialisation, La Poste élargit l'accès au numérique pour les seniors vivant dans des régions rurales avec des ateliers numériques animés par l'association La Grange de Beauvais.

« *L'association est un tiers-lieu où l'on développe les usages du numérique, à destination des seniors (+ de 65 ans)* », lance Patrick Henry, président de l'association La Grange de Beauvais. « *On fait des formations par groupe de dix pour apprendre aux seniors à utiliser une tablette, que l'on prête pendant tout le mois de la formation* (des ateliers ont lieu chaque mercredi, ndlr). *De manière à ce qu'ils puissent utiliser toutes les fonctionnalités que l'on voit ensemble, chez eux* ».

Donner les outils primordiaux

Aussi, « *le but n'est pas de les inonder d'informations mais de leur donner les outils primordiaux qui sont la communication (par l'envoi de mails, photos, vidéos, réseaux sociaux), le côté ludique (jeux, lecture, films) et les démarches administratives en ligne* », poursuit Patrick Henry.

Des ateliers qui attirent, tant le nombre de seniors dans les régions rurales ne maîtrisant par l'outil numérique est important. Au total, six sessions sont prévues dans l'année par l'association. Les prochaines communes à accueillir ces ateliers devraient être Héry, Joux-la-Ville, Seignelay, Montigny-la-Resle et Carisey.

À Venizy, un second atelier a eu lieu le 12 février. Les prochains sont prévus les 19 et 26 février, de 14 heures à 17 heures, à la Maison de la Culture (4 rue de Donjon).

CHRISTOPHER LEVÉ

Syndicalisme

Se préparer à des échéances européennes difficiles

La FRSEA Bourgogne Franche-Comté tenait son conseil d'administration le 3 février à Bretenière. Au programme : les principaux dossiers stratégiques pour l'agriculture de notre Région. Ce réseau syndical de proximité, soudé et dynamique, organisé à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale reste présent pour défendre en priorité une meilleure valeur ajoutée et un meilleur revenu pour les agricultrices et agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté.



Frédéric Perrot (au premier plan) président de la FRSEA BFC, en compagnie de Francis Letellier.



Daniel Prieur, secrétaire général adjoint.

Même si le budget européen n'est pas encore voté et que Bruxelles prévoit une, voire deux années de transition, les responsables professionnels souhaitent anticiper les échéances et préparer cette nouvelle PAC post 2020 qui s'annonce plus verte que verte avec moins de budget, sans pour autant garantir un meilleur revenu aux paysans. Une simplification est annoncée, mais l'architecture environnementale envisagée mérite une attention particulière pour simplifier « *l'usine à gaz* ». Les nouveaux concepts comme « *écoscheme* », ne doivent pas pénaliser les systèmes agricoles de notre région. Après la trêve des confiseurs, les travaux reprennent, « *il est important de fédérer les attentes des différentes filières, face à des règlements et un cadre d'intervention pour les aides agricoles qui vont être arrêtées pour plusieurs années* » indique Frédéric Perrot, président de la FRSEA.

Stratégie bas carbone et changement climatique

Le thème du changement climatique fait partie des nouvelles priorités européennes et nationales. Dans ce cadre, l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté ne doit pas être en retard sur cette réflexion, il est indispensable que les systèmes agricoles régionaux puissent faire reconnaître toutes les actions déjà réalisées dans ce domaine. Un groupe de travail du conseil de l'agriculture régional sera organisé très rapidement, pour étudier les actions prioritaires à conduire sur ce sujet, « *en utilisant les travaux de l'institut de l'élevage* » précise Nathalie Mairet, présidente de la section Lait. Par ailleurs, le changement climatique pose la question du développement des énergies renouvelables. Aussi sur ce point, il est nécessaire de proposer une stratégie plus offensive, pour le développement du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, mais ce sujet ne semble pas avoir l'écoute des financeurs.

Aide aux investissements productifs

Une des préoccupations reste les appels à projets concernant les aides aux investissements productifs avec le Feader. Pour les aides aux bâtiments d'élevage, les crédits redéployés devraient permettre de répondre aux demandes de l'année 2020. Plusieurs points restent encore à régler, en particulier les dates des appels à projets. Tout le monde sait que les fournisseurs ferment au mois d'août, il est donc incongru d'envisager un appel à projets pendant cette période. Un autre appel à projets en top-up est prévu pour le stockage de l'eau avec la Région et les départements. Pour ce dernier dispositif, souligne Christian Bajard, président de la FDSEA 71 : *«il est important que la diversité des territoires et des systèmes soit bien prise en compte pour répondre de façon efficace à la question posée»*.



Thierry Chalmin, en charge du dossier Chasse.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Humeur

Et pendant ce temps, l'eau coule…

Jean-Pierre Fleury, président de la commission Viande à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et en charge du dossier Changement climatique et énergie renouvelable, exprime mécontentement et préoccupation sur deux questions : le stockage de l'eau et la production d'électricité photovoltaïque.

« Lorsqu'il y a une mauvaise nouvelle vis-à-vis de l'agriculture, on se dépêche de la mettre en place, mais quand des bonnes nouvelles sont annoncées, elles n'arrivent pas. J'ai un brin de soupçon sur l'administration quand je vois tous les contrôles que les agriculteurs ont subis sur les haies, à l'automne dernier, lorsqu'on est allé dans les fermes pour faire remarquer qu'il manquait 3 mètres de haies ici, ou 1,50 m là, et qu'on a infligé des pénalités sans précédent aux exploitations. En parallèle, on a eu une sécheresse très lourde sur la Côte-d'Or et la région et, à cette heure, aucun dossier n'a encore été validé par notre administration dans le but de créer une réserve d'eau. Pour moi, il y a deux poids deux mesures. Lorsque j'entends Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, venue en Côte-d'Or le 23 janvier, botter en touche et nous dire que ce problème du stockage de l'eau relève du local, je suis agacé. Pendant ce temps, l'eau coule : 600 mm de pluie sont tombés depuis la fin de la sécheresse et aucun dossier de stockage n'est encore sorti… Je n'ose pas imaginer qu'une nouvelle sécheresse se produise en 2020, mais nous saurons à qui nous adresser si nous manquons d'eau. Chacun devra assumer ses responsabilités. Je n'aime pas du tout cette période où on en colle sur le dos des agriculteurs du matin au soir. Je me demande si l'administration est capable de sortir un document à destination des agriculteurs et en particulier des éleveurs pour le stockage de l'eau, dans lequel il ne serait pas écrit « Il est interdit… » Ce que je lui reproche, dans les départements, ce n'est pas de ne pas être à nos côtés - c'est souvent le cas - mais de se retrancher en permanence dans une surinterprétation des règlements. On nous parle de transition écologique, mais celle-ci n'est pas possible pour des exploitations qui sont dans des situations financières difficiles ».

Soutenir un potentiel régional

« Sur le photovoltaïque, jusqu'à présent, un agriculteur pouvait installer une puissance de 100 kW sur ses toits sans passer par un appel d'offres. On s'est progressivement aperçu que l'agriculture était exclue de ces appels d'offres, au profit de ceux lancés par des sociétés. Étendre la possibilité d'éviter le passage par un appel d'offres de 100 à 250 kW de puissance produite est un combat que nous menons depuis trois ans, parce que dans notre région, nous avons des toits qui peuvent supporter un tel potentiel de production. En Bourgogne Franche-Comté, selon la Dreal, les toitures de plus de 2 500 mètres carrés représentent 3 000 hectares ! Le champ exploratoire est donc très important, si l'on obtient le passage de 100 à 250 kW sans appel d'offres. Un décret modificatif allant dans ce sens est en cours de rédaction et devrait prochainement sortir. La grande question, c'est de connaître les conditions qui seront à remplir pour accéder à cette évolution ».

Jean-Pierre Fleury

Union Charolais Croissance

Dernier rendez-vous de l'année à Créancey

L'Union Charolais Croissance achèvera sa saison de ventes 2020 le mercredi 19 février à la station de Créancey (21) : 32 reproducteurs seront présentés avec toutes les garanties génétiques, morphologiques et génomiques.



Cette vente de l'UCC promet de satisfaire les attentes les plus diverses.

Fin septembre 2019, ce sont quarante taureaux charolais qui sont arrivés à la station, provenant très majoritairement des départements bourguignons mais on comptait également des représentants de l'Allier, de l'Isère et de la Loire. Après la phase de contrôle où la croissance moyenne a été de 1 600 grammes par jour, ils ont été pointés par un agent de l'IDELE et un inspecteur du Herd-Book Charolais afin d'estimer au mieux leurs potentiels morphologiques et leurs aptitudes fonctionnelles. Ce sont finalement trente-deux reproducteurs qui ont été retenus pour la vente du mercredi 19 février, à partir de 14 heures, soit aux enchères, soit en vente amiable…

Grande variété morphologique

Tous les styles morphologiques sont représentés dans cette sélection : des taureaux à génisses, des taureaux plus viandes ou plus élevages, des taureaux naturellement sans cornes… Nous pouvons citer par exemple, Othello (n° 2 du catalogue) un fils de Jaguar sur Bastion qui a réalisé une croissance record de 2 143 g/j pour la phase de contrôle et qui est né à l'EARL des Oliviers (71), Omega (n° 4) né à l'EARL Touillon (71) qui présente une excellente morphologie avec beaucoup de finesse de viande et aux facilités de naissance très intéressantes, Pacha (n° 17) un fils de Gagnant sur Tombapik présentant des masses musculaires exceptionnelles, né au Gaec Fèvre (21) et qui a fini premier de la série avec un IMOCR de 123, Orvet (n° 18) un fils de Guetta sur Voimo avec des qualités maternelles remarquables, né au Gaec Boyer dans la Loire ou bien encore des taureaux sans cornes fils des taureaux Liban PP ou Jubilo P… Toute l'équipe de la station de Créancey vous attend nombreux pour la dernière vente de cet hiver à partir de 10 heures. Retrouvez le catalogue de vente et toutes les informations nécessaires sur notre site internet : www.charolaiscroissance.fr ou sur notre page Facebook : Union Charolais Croissance.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Cité des vins de Beaune

Le privé dévoile son projet

La future Cité des vins de Beaune est un projet qui comporte deux axes : l'un public et l'autre, ouvert aux investisseurs privés. Ces derniers ont levé un coin du voile sur leurs ambitions, le 6 février.



(Crédit : Architectures Barillot).

Entre acteurs publics et privés, cette Cité des vins représente un investissement global supérieur à 30 millions d'euros

Hôtel, espaces commerciaux, salle d'événementiel… Voici quelques-uns des projets financés par des investisseurs privés qui vont venir compléter le projet de Cité des vins de Beaune. Plusieurs d'entre eux se sont retrouvés au couvent des Jacobins, au sein de la Maison Louis Jadot, en plein cœur de Beaune, le 6 février, afin de révéler ce qu'ils ont dans leurs cartons. Parmi ces investisseurs, figure notamment le comédien Christophe Lambert, associé, pour l'occasion, au professionnel de l'hôtellerie Michel Halimi. Cette cité privée complétera la structure publique, confiée à la gestion du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). L'ouverture est prévue pour mars 2022, et la pose de la première pierre, en septembre prochain. Au centre d'un nouveau parc de 14 hectares, les espaces privés seront une respiration *«verte»*, mêlant, pour reprendre les termes de l'architecte Pierre Barillot *« toutes les beautés de la Bourgogne et de la ville de Beaune »*. On trouvera donc dans cette partie de la Cité un hôtel quatre étoiles qui comprendra 75 chambres et pourra accueillir des séminaires de direction, mais aussi une halle évènementielle et touristique commercialisée par la société lyonnaise Anahome, au capital de laquelle figure notamment Groupama Rhône-Alpes Auvergne. La halle fera 2 500 mètres carrés et comprendra 1 200 places assises. Par ailleurs, 1 000 mètres carrés de locaux à usage commercial seront disponibles pour une mise en valeur des produits de la région.

BERTY ROBERT

En bref

Soutien du Conseil départemental de Côte-d'Or

Réuni en commission permanente le 3 février, le Conseil départemental de Côte-d'Or a voté l'attribution de plus de 54 000 euros pour l'agriculture et l'aménagement rural : dans le cadre du soutien aux micro-filières, les élus ont attribué 17 000 euros à trois exploitations agricoles. Trois autres exploitations seront soutenues à hauteur de près de 37 000 euros pour la construction de bâtiments de stockage des fourrages.

Rencontre autour des plantes médicinales

Bio Bourgogne organise une journée d'échanges sur le thème des partenariats possibles entre éleveurs et producteurs de plantes médicinales, vendredi 21 février, en Côte-d'Or, à Baulme-la-Roche, à l'ouest de Dijon. Cette rencontre se déroulera de 9 h 45 à 13 heures. Au programme : production locale de plantes médicinales, besoins des éleveurs et rappels réglementaires sur l'usage des plantes, et quelles autres complémentarités possibles (effluents d'élevages, pailles…) Pour s'inscrire : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org, ou Émilie Janoyer au 06 77 30 30 27 et emilie.janoyer@biobourgogne.org

Assemblées générales du Crédit Agricole

Les assemblées générales des caisses locales du Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne se tiennent jusqu'au 18 mars. 85 auront lieu sur les 4 départements de la caisse régionale (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne). Plus de 13 000 sociétaires vont y participer. Ces réunions sont l'occasion d'élire les administrateurs de chaque caisse locale, d'apporter un éclairage sur l'environnement économique, d'aborder des questions sur la vie de la banque régionale et de répondre aux interrogations sur des sujets du quotidien. L'assemblée générale de la caisse régionale, quant à elle, se déroulera le mardi 24 mars au Palais des congrès de Dijon. Près de 600 participants sont attendus. Retrouvez toutes les dates des assemblées générales sur : http://bit.ly/ag-cacb



Semis

Soigner l'implantation du pois de printemps

La période d'implantation du pois de printemps approche. Étape clé de réussite pour favoriser le potentiel du pois, voici quelques conseils et points techniques de vigilances sur les pratiques constatées au travers d'une enquête de producteurs réalisée en 2017 (sur 897 parcelles).



Le pois peut être soumis en fin de cycle à un stress hydrique qui limite la mise en place des composantes de rendements (durée de floraison, nombre d'étages de gousses, nombre de graines par gousse, PMG). Il est important de choisir une parcelle avec une réserve hydrique suffisante afin d'assurer une alimentation satisfaisante. Les sols superficiels ne sont pas adaptés et peuvent pénaliser le potentiel les années sèches. Selon l'enquête, 26 % des pois de printemps sont implantés en sol superficiel sur le nord-est de la France. Écarter également les sols argileux lourds où les risques de mauvaise mise en place des racines ou d'asphyxie racinaire sont plus importants. Le choix d'une parcelle irrigable peut représenter un réel atout en cas de printemps chaud et sec, l'irrigation permet de prolonger la floraison et d'assurer le bon remplissage des gousses. Pour le pois, la valorisation de l'eau s'élève de 5 à 8 q/ha par tour de 30 mm. Ne pas irriguer avant début floraison (risque aphanomyces pour le pois). Il faut choisir une parcelle exempte d'aphanomyces : ce pathogène persistant du sol peut engendrer de lourds dégâts en cas de printemps doux et humide. Certaines légumineuses sensibles, même en couvert, peuvent le favoriser.

Semer dans un sol bien aéré

Le pois nécessite un sol bien aéré sur les 15 premiers cm afin de faciliter le développement des racines et des nodosités, permettant une nutrition azotée et une alimentation hydrique optimales. Attention aux lits de semences trop fins dans les sols à risque de battance.

Un roulage conseillé sur pois : Pour faciliter la récolte du pois (enfouissement des cailloux et nivellement du sol), un roulage peut être recommandé. Celui-ci doit être effectué après le semis ou au stade 3-4 feuilles du pois. Si vous appliquez un herbicide de pré-levée, veillez à rouler avant l'application herbicide pour ne pas perturber son efficacité.

Semer tôt et dans des conditions ressuyées pour limiter les stress de fin de cycle

Si les conditions le permettent, il est recommandé de semer le pois de printemps tôt, à partir du 20-25 février (cf. carte). L'objectif est d'éviter un cycle trop tardif, plus exposé aux risques de stress hydrique et thermique de fin de cycle (Températures > 25 °C). Selon les données d'enquête, 40 % des parcelles ont été semées au-delà des dates conseillées dans le Centre Est en 2017. Entre 2 et 5 q/ha de moins sont observés sur des semis tardifs. En cas de semis sur sol gelé, la graine germera lorsque les températures redeviendront favorables. La levée pourrait néanmoins être plus lente et hétérogène.

Ne surtout pas surdensifier son semis de pois

Un semis trop dense favorise la création d'un micro-climat humide à la base du couvert, favorable au développement de maladies. Une forte densité va également favoriser une compétition entre les plantes pour la ressource en éléments du sol et en eau, augmentant la sensibilité de la culture aux carences et au stress hydrique. D'après l'enquête, 25 % des parcelles de l'Est de la France ont tendance à être semées trop dense. Le pois de printemps doit être semé à 3-4 cm avec un écartement de 12 à 35 cm. Pour les semences de ferme ou les lots bruchés, effectuer un test de faculté germinative pour adapter au mieux la densité de semis.

Densités de semis du pois de printemps

	Sol limoneux		Sol caillouteux	Sol de craie
	70 graines/m2	80 graines/m2	90 graines/m2	105 graines/m2
PMG 230 g	160 kg/ha	185 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG 260 g	180 kg/ha	210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha
PMG 290 g	205 kg/ha	230 kg/ha	260 kg/ha	305 kg/ha

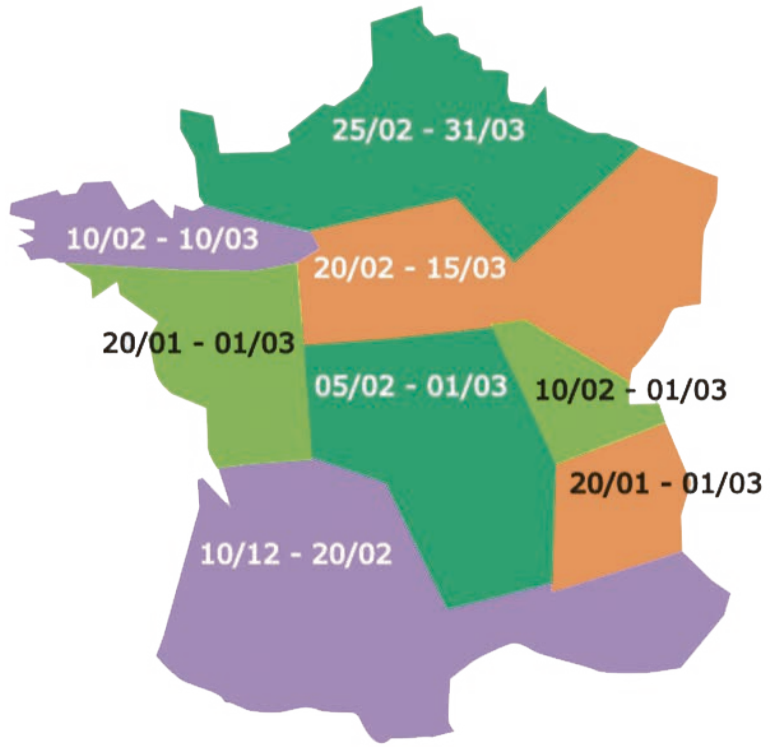
Une exigence moyenne en phosphore et potasse, mais à ne pas négliger

Pour un potentiel de 45 q/ha, prévoir 36 kg/ha de phosphore et 52 kg/ha de potasse. En cas de pailles exportées, rajouter 10 kg/ha de phosphore et 60 kg/ha de potasse. Éviter les impasses, même si les symptômes de carences du pois sont souvent peu visibles, cela peut freiner le potentiel de la culture.

Pour les sols pauvres en magnésium, un apport de 30 à 60 kg/ha peut être envisagé. Ces doses d'apports restent à raisonner en fonction de la teneur de ces éléments du sol et de l'historique des apports dans la rotation.

B. Remurier – M. Geloen - Terres Inovia





Dates optimales de semis

Biotechnologies végétales

Permettre aux cultures de se défendre

Face aux interdictions croissantes de produits destinés à traiter les cultures, il est nécessaire de disposer de nouvelles variétés de plantes aptes à se défendre naturellement contre leurs prédateurs. Mais pour cela, il faut un contexte favorable à la recherche, qui n'est pas favorisé par un avis récent du Conseil d'État.



L'innovation en matière de recherche dans la biologie des plantes est le seul moyen qui reste aux agriculteurs pour préserver leurs cultures sans avoir recours à des produits désormais proscrits. Encore faut-il lui permettre de s'exprimer…

Comme attendu, et suivant l'avis du rapporteur public du 20 janvier, le Conseil d'État a jugé, dans un avis paru le 7 février, que les techniques de mutagenèse dites « *dirigée* » et « *aléatoire in vitro* » sont soumises à la réglementation OGM. Par conséquent, les variétés issues de ces techniques, notamment des tournesols et colzas rendus tolérants aux herbicides, doivent être retirées du catalogue officiel des plantes si elles n'ont pas fait l'objet des procédures idoines. Leur culture pourra même être suspendue. Le Conseil d'État donne neuf mois au gouvernement pour identifier ces variétés. Il lui donne également six mois pour modifier sa transposition de la directive européenne, qu'avaient contestée neuf associations et syndicats, en vertu du jugement de la Cour de Justice de l'UE du 25 juillet 2018. Le Conseil d'État estime par ailleurs, en vertu du principe de précaution, que le Premier ministre doit prendre des *« mesures de prévention »* pour l'utilisation de variétés de plantes rendues tolérantes aux herbicides (VRTH), comme préconisé par un rapport de l'Anses rendu en novembre dernier. Des mesures sont attendues dans un délai de six mois. Le gouvernement devra également demander à Bruxelles l'autorisation de prescrire des conditions de cultures appropriées pour les VRTH issues de la mutagenèse. Rappelons que, selon le jugement de la Cour de Justice de l'Union européenne cité plus haut, les plantes obtenues par mutagenèse sont assimilables à des plantes génétiquement modifiées si la technique employée existait avant la parution de la directive 2001/18 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement. C'est pourquoi l'édition génomique fait partie de ces technologies. Aussi, la décision de la Cour de Justice ne fait aucune distinction entre les modifications génétiques apportées aux génomes des plantes. L'insertion hasardeuse, dans le génome d'une plante, d'un gène d'une autre espèce différente, ne peut pas être comparée à l'édition génomique, qui consiste à modifier simplement et précisément le site du génome de ces mêmes plantes. Par ailleurs la décision de la Cour de Justice ne tient pas compte de l'évolution des technologies employées et des nouvelles qui sont apparues depuis 2001. Pour pouvoir donner à la recherche européenne les moyens de poursuivre ses travaux de sélection végétale, l'Association française des biotechnologies végétales (AFBV), associée à d'autres associations européennes, proposent de catégoriser les plantes génétiquement modifiées en fonction de la nature de la transformation opérée sur leur génome et de constituer un dossier pour confirmer au cas par cas, et avant dissémination ou commercialisation, si la plante modifiée est exclue ou pas de la directive 2001/18.

Quatre catégories de plantes éditées

Selon les modifications apportées, l'AFBV distingue ainsi quatre catégories de plantes éditées. La première regroupe celles dotées d'un allèle (version d'un gène occupant une place précise sur un chromosome) connu et présent dans le patrimoine génétique de l'espèce auquel elles appartiennent. Cette catégorie de plantes se distingue de la deuxième qui rassemblerait les plantes éditées suivant un modèle d'allèle connu et présent dans le règne végétal. Si l'allèle introduit est nouveau, de type obtenu par mutagenèse, les plantes seraient alors rangées dans la troisième catégorie. Et si l'insertion porte sur plusieurs gènes d'une plante de la même espèce, alors les plantes éditées constitueraient la quatrième catégorie. L'AFBV va soumettre cette proposition à la Commission européenne pour qu'elle réactualise la directive européenne 2001/18 régissant les OGM au cours de son prochain mandat. « *Si l'UE n'adopte pas rapidement une réglementation appropriée à ces biotechnologies de précision, nos cultures seront en danger, la sécurité alimentaire de l'UE sera menacée et la compétitivité de l'agriculture européenne subira un lourd handicap* », a déclaré Georges Freyssinet, président de l'AFBV. Comme les agriculteurs ont de moins en moins de produits à leur disposition pour traiter efficacement leurs cultures, leurs vergers et leurs légumes, ils doivent pouvoir disposer de nouvelles variétés de plantes aptes à se défendre naturellement contre leurs prédateurs (insectes) et contre les parasites (champignons). Par exemple, en émettant des substances volatiles répulsives. Dans certaines régions, la culture de colza est menacée de disparaître car les céréaliers n'ont plus les moyens d'éradiquer efficacement les altises depuis que l'emploi de néonicotinoïdes est interdit. Or, dans le même temps, l'Union européenne importe des produits traités avec des substances interdites sur son territoire. Mais si les produits édités étaient interdits à l'importation, la sécurité alimentaire de l'UE serait menacée. Le marché européen n'étant plus alors jugé rentable, les pays qui exporteront dans un proche avenir ces commodités pourraient délibérément s'en détourner en ne produisant plus les commodités autorisées.

ACTUAGRI

« La société évolue, nos pratiques également ! »

Réaction de Jacques de Loisy, vice-président FDSEA21, président de la section Grandes cultures FRSEA BFC : « *Nous prenons acte de la décision du Conseil d'État d'étendre les procédures applicables aux OGM à de nombreuses techniques de sélection issues de la mutagenèse. Mais ce n'est qu'une bataille gagnée par l'obscurantisme contre le progrès agricole, et par les marchands de peur contre les outils pourtant efficaces pour une agriculture respectueuse de l'environnement. Laissons aux agriculteurs les moyens de produire, de choisir, de travailler dignement pour une production toujours plus qualitative ! La société évolue, nos pratiques également, les lois doivent faire de même en France comme en Europe. Alors que des denrées entrent dans notre pays sans traçabilité ni pratiques vertueuses, malgré la loi, les Députés français et européens se doivent de faire évoluer les lois et décrets pour que les progrès génétiques nous permettent de produire plus et mieux. Il faut donc que les directives européennes concernant la génétique végétale soient revues d'urgence pour traiter correctement des nouvelles technologies apparues ou généralisées depuis 2001* ».

Des risques pointés par la filière Grandes cultures

Dans un communiqué commun paru le 7 février, 27 organisations agricoles de la filière grandes cultures (AGPB, Gnis, Coop de France, Arvalis, UFS, Snia…) annoncent qu'elles « *prennent acte* » de la décision du Conseil d'État concernant les variétés issues de techniques récentes de mutagenèse, mais elles « *attirent l'attention sur les risques générés par cette jurisprudence* ». Selon elles, la décision « *soulève de nombreuses interrogations techniques susceptibles d'entraîner une insécurité juridique et un potentiel frein à l'innovation.* » Elles rappellent que des travaux sont en cours à l'échelle européenne, pour réviser cette réglementation, notamment au travers de la stratégie « de la fourche à la fourchette », qui doit être présentée en mars. À cette occasion, elles demandent au gouvernement de « *préserver un principe d'innovation et de mesurer les conséquences de la décision du Conseil d'État au regard des réflexions européennes qui débutent* ».

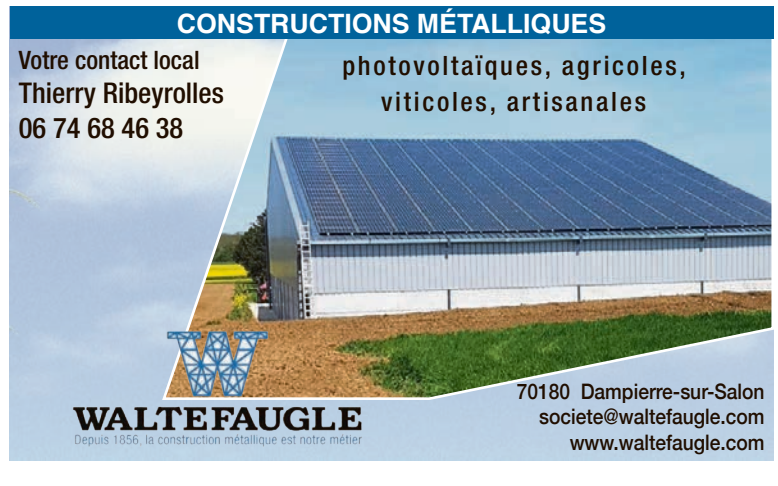
▶ En bref

Pacte productif : vers un soutien renforcé pour trois filières agricoles

Un rapport remis le 7 février aux ministres de l'Économie Bruno Le Maire et de la Recherche Frédérique Vidal retient trois domaines agricoles (l'agriculture de précision, l'alimentation durable, le biocontrôle) parmi les dix filières d'innovation à soutenir prioritairement dans le cadre du Pacte productif qui doit être présenté au printemps par Emmanuel Macron. Le rapport a été compilé par un collège d'experts présidé par le P.-D.G. d'Air Liquide, Benoît Potier, afin de donner un coup de pouce au développement en France des « **marchés émergents à forts enjeux de compétitivité** ». Le but était d'identifier « *les secteurs, les marchés, les technologies sur lesquelles nous allons investir dans les années à venir* », a déclaré Bruno Le Maire. Pour d'autres filières non retenues par son rapport, comme, par exemple, les carburants durables, les infrastructures de stockage de données ou l'éolien en mer, Benoît Potier recommande le maintien des aides publiques déjà en place. L'Ania, la Coopération agricole et la FNSEA ont fait part de leur satisfaction sur ce dossier sur lequel elles avaient travaillé ensemble.

Le Déméter 2020 est sorti

L'agriculture, l'alimentation et les mondes ruraux sont au cœur des grandes questions géostratégiques et sociétales. Produire et se nourrir déterminent les dynamiques de sécurité collective et de développement humain. La complexité de ces enjeux nécessite des analyses et des solutions plurielles et audacieuses. Le Déméter 2020 vise à éclairer ces débats à travers des grilles de lecture innovantes qui mêlent politique, économie, environnement et sciences. Des conséquences agricoles du Brexit aux bactéries du microbiote jusqu'aux champs des agriculteurs cubains et au marché mondialisé du cannabis, l'ouvrage ne s'impose pas de limite temporelle, géographique ou thématique. Cette 26ème édition interroge également le rôle de l'agriculture dans les ambitions de puissance, en Europe et dans le monde, à l'heure où la compétition des acteurs s'intensifie et où les attentes des consommateurs se diversifient. C'est l'ouvrage de référence sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde. Publié par Iris Éditions, 400 pages, 25 euros.



Congrès

La FNB exhorte la filière bovine à s'organiser

Lors de son congrès à Anse (Rhône), un consensus a émergé autour du projet de structuration porté par la FNB. D'abord centré sur le Label rouge, ce projet d'AOP vise à regrouper l'offre pour gagner de la valeur. Un chantier titanesque pour une filière minée par la concurrence entre metteurs en marché.



Par le biais d'une Association d'organisations de producteurs, la filière bovine française pourrait enfin faire entendre une voix plus unitaire.

« *Changer de logiciel* », et vite. Tel était le mot d'ordre martelé lors du congrès de la FNB (éleveurs de bovins viande), les 5 et 6 février à Anse, dans le Rhône. La branche bovine de la FNSEA s'est lancée dans un projet ambitieux : structurer la filière autour d'une Association d'organisations de producteurs (AOP). Le but ? Aller chercher de la valeur en organisant l'offre en amont. Un chantier titanesque dans une filière bovine en proie au marasme économique et réputée pour son manque d'organisation. Pourtant, lors du congrès, les discussions – parfois viriles – ont fait émerger un consensus. L'initiative de la FNB a ainsi reçu le soutien de Didier Guillaume. Le ministre de l'Agriculture était venu clore les travaux en s'engageant à « *organiser une réunion au ministère sur ce sujet après le Salon* ». L'AOP « *est une solution simple qui peut générer de la valeur et qui a le mérite de fédérer et de mutualiser les moyens* », a défendu Bruno Dufayet, président de la FNB. Autre argument largement répété : l'AOP se superposerait aux structures existantes, sans les supprimer. Par exemple, la fédération Elvéa (créée par la FNB et regroupant une trentaine d'OP non commerciales) joue en partie un rôle similaire. « *Nos adhérents vont se positionner pour créer une AOP* », a d'ailleurs indiqué son président Philippe Auger lors du congrès. Et de préciser : « *Si par la suite il y a deux AOP, nous pourrons discuter* ».

« L'AOP va vendre du contrat »

Dans un premier temps, l'AOP voulue par la FNB pourrait « *regrouper tous les opérateurs qui font du Label rouge* », explique Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB, à Agra Presse. L'interprofession a misé gros sur ce segment de marché en fixant dans son plan de filière l'objectif de 40 % de la production sous label en 2023 (contre 3 % en 2017). La contractualisation y a été récemment rendue obligatoire (accord interprofessionnel du 22 mai 2019, étendu le 10 décembre). Concrètement, « *l'AOP va vendre du contrat* », résume Emmanuel Bernard. « *Les OP feront l'inventaire et l'AOP permettra de discuter calendrier, planification* ». Ce regroupement de l'offre vise notamment à freiner la concurrence interne qui mine la filière depuis des années. « *Les relations sont terribles* », résume Emmanuel Bernard. Égalim ou pas, 2020 ne fait pas exception à la règle : « *Une grosse coopérative de l'Ouest a baissé ses tarifs de 80 centimes le kilo pour remporter un marché face à une autre OP*, déplore un responsable professionnel. *Pourtant, le distributeur, Carrefour, n'avait rien demandé !* » Un contexte qui explique pourquoi la coopération – bien que favorable au projet d'AOP - a été particulièrement chahutée par les éleveurs présents à Anse… Quoi qu'il en soit, les coopératives seront un acteur incontournable de la future AOP, car « *elles font 70 % des volumes de Label rouge au niveau national* », rappelle Bruno Colin, président du pôle animal de la Coopération agricole (ex-Coop de France).

Se regarder en chiens de faïence

Pour s'imposer, l'AOP va sûrement devoir franchir une barrière sur laquelle les OP butent jusqu'à présent : la formalisation des relations commerciales avec l'aval. « *Je vais envoyer une note à nos adhérents pour qu'ils proposent des contrats tenant compte des coûts de production et qu'ils envoient une proposition à leurs clients* », a lancé le représentant des coopératives dans une tentative d'apaiser une salle remontée. Alors qu'il reste moins d'un mois pour boucler les négociations commerciales, aucune proposition de vente n'aurait été envoyée aux acheteurs en filière bovine. Une étape pourtant indispensable à l'activation de la clause de prix abusivement bas, prévue par la loi Égalim. Les acteurs rencontrés au congrès décrivent des metteurs en marché qui se regardent en chiens de faïence, personne n'osant dégainer le premier. Le même risque pèse sur le projet d'AOP. « *Certaines OP de petite taille ne se sentent pas assez solides et ont peur de subir la pression de la concurrence,* explique Bruno Dufayet. *Et quelle que soit leur taille, elles ont peur d'être seules, de prendre le risque d'être la première* ». « *La FNB saura les accompagner* », rassure-t-il. Le consensus autour du projet de la FNB semble reposer sur un constat partagé : il y a urgence, car la filière bovine est au bord du gouffre. « *En 2018, le revenu moyen des éleveurs était de 13 800 euros par an* », rappelle M. Dufayet. Et pour 2019, il est encore attendu en baisse de 20 %. « *Sur cette somme, les aides couplées de la Pac représentent 8 000 euros, symptôme d'une filière sous perfusion* », alerte Aurélien Clavel, vice-président des Jeunes Agriculteurs (JA). Prix au ras des pâquerettes et sécheresses à répétition ont provoqué une décapitalisation historique : le cheptel allaitant a perdu 183 000 têtes entre 2016 et 2019, selon l'Idele.

Dernière chance ?

« *Tout peut s'écrouler comme un château de cartes* », prévient l'ancien président de la FNB, Jean-Pierre Fleury. Pour cet éleveur côte-d'orien, la filière est dans la même situation que « *la viticulture il y a 30 ans* » : « *Le volume, c'est fini.* » Des craintes naissent sur l'approvisionnement des abattoirs et sur le développement des importations, qui occuperaient la place laissée vacante par la viande française.

« *Bigard a besoin de maintenir des élevages autour de ses abattoirs, car ils ne seraient pas compétitifs en fonctionnant avec des animaux importés vifs* », explique Guillaume Gauthier, élu national de la FNB et des JA. « *Je ne vois pas pourquoi on s'opposerait au projet d'AOP* », a d'ailleurs réagi Dominique Guineheux, représentant de Bigard au congrès. « *Nous n'avons pas à nous immiscer sur le dossier amont.* » L'AOP serait-elle la dernière chance de la filière bovine ? Oui, à en croire Didier Guillaume, qui ne rate pas une occasion d'exhorter la profession à s'organiser : « *Si nous ne bougeons pas, on va dans le mur* ».

YANNICK GROULT

Après l'AOP, vers une structuration plus large ?

Dans l'esprit des responsables professionnels, l'AOP pourrait servir de première pierre pour pousser plus loin la structuration de la filière bovine. « *Il faut aller au-delà du Label rouge, c'est toute la production que nous devons organiser* », a insisté Clément Traineau, des Jeunes Agriculteurs du Maine-et-Loire, invité à témoigner le 6 février au congrès de la FNB. Le vice-président de la FNB, Emmanuel Bernard, a pris l'exemple de la filière broutards, où « *quatre opérateurs français font une grosse partie du marché* ». « *L'enjeu, c'est que les quatre ne fassent plus qu'un, la réglementation le permet* », a-t-il assuré. « *Quand on va voir les Italiens, on sait qu'ils vont nous mettre en concurrence, parlons-nous !* », a abondé Bruno Dufayet, président de la FNB. Une Association d'organisations de producteurs (AOP) pourrait aussi permettre à la filière d'émarger aux programmes opérationnels de la Pac et de prétendre à des aides à l'investissement. C'est la direction prise par le secteur porcin, qui attend que les pouvoirs publics valident leur propre projet d'AOP. « *C'est trop tôt dans notre filière,* relativise Bruno *Dufayet. Pour le moment, on a un vrai sujet sur l'organisation de la production, commençons par bâtir le regroupement de l'offre* ».



Classement des immatriculations de tracteurs en 2019

John Deere toujours premier, suivi de New Holland et Fendt



Marques	2015	2016	2017	2018	2019
John Deere	18,6%	17,1%	17,0%	18,5%	18,8%
New Holland	15,9%	16,4%	14,4%	18,2%	16,4%
Fendt	10,2%	11,2%	11,5%	13,1%	13,3%
Claas	12,3%	11,9%	10,5%	11,1%	10,3%
Massey Fergusson	10,7%	9,6%	11,4%	9,2%	9,8%
Case IH	9,0%	7,9%	7,1%	8,6%	8,7%
Kubota	6,2%	7,6%	8,2%	5,2%	5,9%
Valtra	5,2%	6,6%	5,7%	6,6%	5,8%
Deutz-Fahr	5,1%	4,2%	4,1%	3,7%	4,4%
Landini	1,2%	1,4%	2,3%	0,9%	1,4%
Same	2,1%	2,2%	2,3%	1,2%	1,4%
Mc Cormick	1,1%	1,4%	1,9%	0,8%	1,1%
Lamborghini	0,6%	0,6%	0,8%	0,4%	0,6%
Antonio Carraro	0,1%	0,2%	0,3%	0,2%	0,4%
JCB	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Farmtrac	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%
Lovol	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,3%
VST Tillers	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,2%
Lindner	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%
Autres marques	1,3%	1,2%	1,6%	1,0%	0,5%

▲ Classement officiel uniquement des tracteurs standards de 2015 à 2019, selon Axema (DIVA / APS-SI)

Marques	2015	2016	2017	2018	2019
John Deere	20,6%	19,2%	19,5%	20,3%	20,8%
New Holland	14,8%	14,6%	13,2%	17,1%	15,2%
Fendt	9,6%	10,7%	10,5%	12,8%	12,6%
Claas	12,7%	12,6%	11,2%	11,5%	10,8%
Massey Fergusson	11,2%	10,1%	12,0%	9,8%	10,2%
Case IH	9,4%	8,1%	7,4%	8,7%	9,3%
Valtra	6,0%	7,8%	6,8%	7,4%	6,7%
Kubota	4,9%	6,8%	8,2%	4,1%	5,2%
Deutz-Fahr	5,7%	4,8%	4,5%	4,0%	4,6%
Mc Cormick	1,0%	1,2%	1,8%	0,9%	1,2%
Same	1,3%	1,3%	1,1%	0,6%	0,7%
Landini	0,8%	0,8%	1,2%	0,5%	0,6%
JCB	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%
Autres marques	1,7%	1,8%	2,3%	2,1%	1,8%

◀ Classement officiel par marques de tous les tracteurs agricoles (tracteurs standards et spécialisés vignes et vergers) de 2015 à 2019, selon Axema (DIVA / APS-SI)

Les tractoristes peuvent se réjouir de leurs résultats en termes de volume d'immatriculations pour l'année 2019, en augmentation de 18 % par rapport à 2018. Avec 39 910 tracteurs immatriculés, tous types et toutes puissances confondues, le marché est ainsi revenu au niveau de celui des chiffres enregistrés en 2013, année de référence. Cette nette progression a profité à la plupart des tractoristes, car le classement des marques au palmarès des immatriculations ne change pas pour les cinq premiers. Sur le podium, John Deere reste en tête et gagne 0,3 point. New Holland conserve la deuxième place, mais perd 1,8 point, tandis que Fendt, en bon troisième, voit encore son taux de pénétration progresser (+ 0,2 point). Les plus fortes hausses sont à mettre au crédit de Kubota et Deutz-Fahr, qui voient leur part de marché augmenter de + 0,7 point.

En ciblant les tracteurs standards, l'écart se creuse nettement entre John Deere (20,8 %) et New Holland (15,2 %) et Valtra (6,7 %) passe devant Kubota (5,2 %).

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

VENTE de BOIS
Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

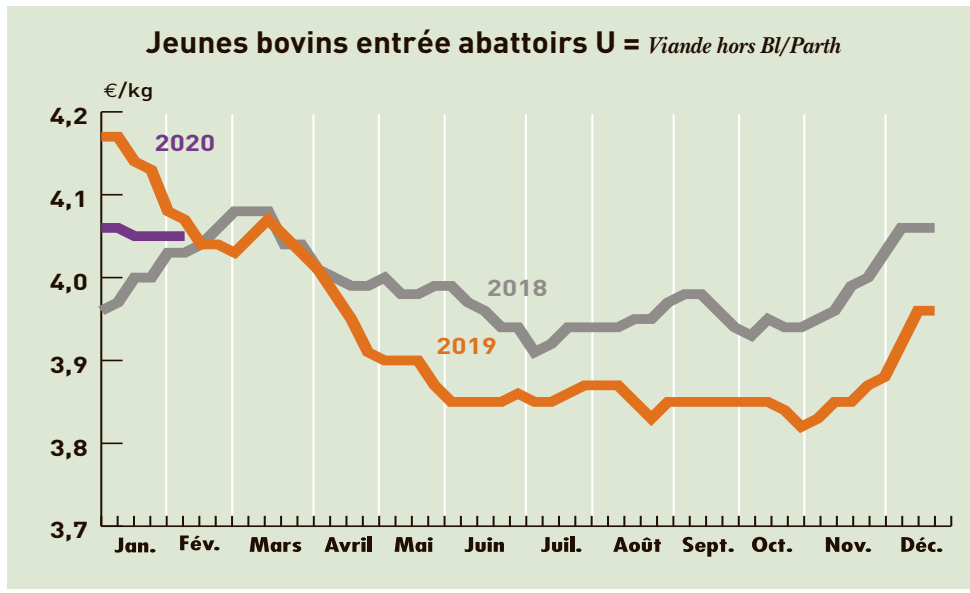
Marchés	cat.	Sancoins 05/02/2020	Laissac 11/02/2020	Bourg-en-Bresse 11/02/2020	St-Christophe-en B. 05/02/2020	National 05 au 11/02/20
Vaches viande (V)	U (24 à 36 mois)	2,02 € ↗	3,85 € →		3,80 € →	3,81 € →
	R		3,30 € →	3,50 € →	3,60 € →	3,47 € →
	O		3,10 € →	2,95 € →	-	3,11 € →
Vaches mixte (M)	R		2,95 € →		-	2,95 € ↘
	O		2,90 € →	2,80 € ↗	-	2,91 € ↘
Vaches lait (L)	O		2,50 € →	-	-	2,48 € →
	P		2,40 € →	2,35 € ↗	-	2,30 € ↗
Génisses VML	U		-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € →
	R		3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € ↘
	O		3,15 € →	3,00 € →		3,08 € →
Taureaux VML	URO		2,75 € →	2,40 € →	3,05 € →	2,76 € →

VML : viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 03/02 au 09/02/2020

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,05 €	3,85 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,49 €	3,49 €	3,47 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,06 €	3,80 €	3,71 €	3,53 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,76 €	3,70 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,07 €	3,85 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,12 €	3,08 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,61 €	2,60 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,48 €	4,17 €	3,93 €	3,80 €	-	-	-

Tendance : Offres et demandes limitées.



Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **11/02/2020**

Effectif total: 711 - Taux de vente: 89%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	-	-	-	-
			250 -300	3,00 €	3,05 €	3,02 €	+0,10
			300-350	2,64 €	3,02 €	2,83 €	=
			350-400	2,62 €	2,86 €	2,72 €	+0,04
			400-450	2,52 €	2,69 €	2,60 €	+0,03
			450-500	2,38 €	2,53 €	2,47 €	+0,02
		R	200-250	2,88 €	2,89 €	2,89 €	-0,04
			250-300	2,77 €	2,85 €	2,81 €	+0,06
			300-350	2,68 €	2,76 €	2,72 €	-0,02
			350-400	2,45 €	2,68€	2,56 €	+0,02
	F	U	200-250	2,68 €	2,94€	2,80 €	-
			300-350	2,49 €	2,70€	2,59 €	-0,07
			350-400	2,43 €	2,61€	2,52 €	-0,04
		R	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,37 €	2,53€	2,48 €	+0,08
			350-400	2,22 €	2,53€	2,40 €	-

BROUTARDS : Bonne demande et transactions fluides. Les cours sont fermes à haussiers dans les sujets jusqu'à 400 kg. Tarifs facilement maintenus dans les plus lourds.

LAITONNES : Cours reconduits dans les bonnes charolaises jusqu'à 370 kg mais la vente est plus sélective. Placement plus timide dans les femelles croisées et toutes celles qui ont trop d'excès de soins.

Effectif total: 83 - Taux de vente: 90%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
CHAROLAIS	M	500 +	-	-	-	
	F U	350-400	2,28 €	2,35€	2,32 €	
		400 - 450	2,07 €	2,21€	2,18 €	-0,23

Effectif total: 234 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,72 €	1,93 €	1,79 €	+0,01
VACHES CHAROLAISES	M R	+ 500 kg	1,50 €	1,71 €	1,60 €	-
	M E	5 à 10 ans	2,26 €	2,39 €	2,32 €	
	F U	- 5 ans	1,94 €	2,20 €	2,05 €	+0,08
		5 à 10 ans	1,79 €	2,19 €	1,94 €	+0,03
		+ 10 ans	1,73 €	2,00 €	1,84 €	+0,02
	F R	- 5 ans	1,67 €	1,88 €	1,82 €	+0,11
		5 à 10 ans	1,58 €	1,74 €	1,74 €	+0,03
		+ 10 ans	1,55€	1,72 €	1,66 €	+0,04
	F O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
	F E	24 à 36 mois	2,43 €	2,60€	2,53 €	-0,26
	F U	24 à 36 mois	1,99 €	2,33€	2,17 €	+0,08
	F R	24 à 36 mois	1,82 €	1,99 €	1,94 €	+0,09

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Apports en baisse cette semaine, néanmoins les acheteurs sont présents en nombre. Les sujets sont de bonne qualité en général ce qui a tendance à tirer les cours vers le haut. En effet il y a beaucoup de demande pour peu d'offre ce qui permet une vente fluide avec peu de relève.Bonne ambiance commerciale et cours à la hausse cette semaine.

TAUREAUX : Très peu d'offre pour une demande qui augmente depuis quelques semaines, tarifs intéressants.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 03/02 au 09/02/2020

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,08 €	4,07 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,42 €	4,08 €	3,91 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,78 €	3,73 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,13 €	3,13 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,64 €	2,60 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,58 €	4,56 €	4,23 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 10/02/2020

Bovins (198)

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
270 à 350 kg	710 - 930	2,59 - 2,88
390 à 440 kg	1010 - 1110	2,42 - 2,63
Laitonnes		
300 à 360 kg	790 - 910	2,52 - 2,63
Génisses 24-36 mois		
660 - 720 kg	1410 - 1520	2,10 - 2,27
Vaches légères	850 - 1040	
Vaches entre deux	1090 - 1300	
Vaches lourdes	1300 - 1460	

Les sorties en mâles sont de qualité correcte à des tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.
En femelles la préférence s'oriente sur les charolaises de plus de 300 kg. Commerce plus calme en limousines.
Peu d'apports en vaches, vente quasi-totale à des tarifs fermes.

Bovins gras : 3

Prochain marché le lundi 17 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/01/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 118 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	R	300 - 350	2,48 €	2,674 €	2,58 €	-0,02
			350 - 400	2,42 €	2,70 €	2,60 €	+0,01
			400 - 450	2,29 €	2,58 €	2,48 €	-0,01
	F	R	200 - 250	2,31 €	2,61 €	2,48 €	-
			300 - 350	2,38 €	2,62 €	2,54 €	+0,01

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 127 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	R	24 à 36 mois	1,84 €	2,12 €	1,96 €	+0,05
Vaches charolaises	F	U	- 5 ans	2,06 €	2,26 €	2,22 €	+0,01
		R	- 5 ans	1,69 €	2,04 €	1,96 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,78 €	2,04 €	1,90 €	+0,11
			+10 ans	1,55 €	1,84 €	1,74 €	+0,04

Aviculture

Tendances du mercredi 4/02/2020

CANARD À RÔTIR/ Un marché difficile

Un vent d'incertitude souffle sur le commerce du canard à rôtir. Le marché s'alourdit avec des stocks qui restent très importants. Les vides sanitaires s'allongent. Selon le Cicar, les mises en place globale ont reculé de 11,2 % sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018. Les abattages sont aussi en retrait de 4,0 % sur cette période. L'amont de la filière anticipant des ventes moroses, la tendance de la baisse d'activité de production devrait se poursuivre sur les mois à venir. Selon Anvol, le canard à rôtir perd de la compétitivité sur le marché face au magret de canard, dont la viande est vendue moins cher. Les exportations sont aussi en repli. En cumul sur les 11 premiers mois de 2019, seulement 25 981 tonnes de canards ont été exportées, ce qui représente une baisse de 7,2 % par rapport à 2018. En moyenne, la valorisation export était de 5 388 €/tonne, soit 65 € de moins qu'en 2018. **V.C.**

ŒUFS/ Un marché régulier

Le marché de l'œuf calibré affichait plusieurs tendances différentes en ce début de semaine. Dans l'ensemble, le début de mois était propice aux commandes, mais elles se montraient plus ralenties en Île de France à l'approche des vacances scolaires. À l'inverse, dans les zones de montagne, c'était l'effervescence des préparatifs pour l'arrivée de la première vague de vacanciers. Toujours est-il que même si la demande varie selon les régions et les types de clients, l'offre se montrait moins pesante et que de nombreux opérateurs se jugeaient à jour, ce qui a permis aux cours de se stabiliser. En tout-venant, le marché restait jugé assez dynamique dans l'ensemble.

V.P.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/02/2020**

Effectif total: 193 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:00 - Taux de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M			M	1,21 €	1,23 €	1,22€	
F	U		> 60 kg (F)	1,22 €	1,68 €	1,42€	
F	R		< 60 kg (F)	-	-	-	
F	R		> 60 kg (F)	1,15 €	1,28 €	1,20€	
Effectif total: 160 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M	U		32 - 38 kg	3,27 €	3,51 €	3,44 €	
M	U		38 - 44 kg	3,42 €	3,70 €	3,54 €	-
M	U		44 - 50 kg	3,03 €	3,09 €	3,06 €	-
M	U		> 50 kg	2,31 €	2,62 €	2,38€-	
F	R		32 - 38 kg	2,98 €	3,29 €	3,13 €	
F	R		44 - 50 kg	2,83 €	2,93€	2,92 €	-
Effectif total: 33 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U		32 - 38 kg	3,67 €	3,67 €	3,67 €	
	U		38 - 44 kg	3,68 €	3,72 €	3,70 €	

Vente totale.
Agneaux : si les volumes sont corrects pour la saison,on remarque que la qualité proposée cette semaine est en net recul. En effet, de nombreux éleveurs se débarrassent de leurs derniers agneaux gris dans l'état, pour libérer les bergeries et démarrer la nouvelle campagne d'agnelage. Les lots supérieurs et les quelques laitons sont très recherchés et se négocient rapidement à des tarifs très fermes. Leur rareté profite de ce fait aux lots inférieurs qui se retrouvent très bien valorisés.
Brebis : transactions fluides à des cours en légère hausse. Béliers : demande suivie.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 10/02/2020**

Ovins : 28	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	-	-
Brebis	-	-

Apports restreints, vente globale.

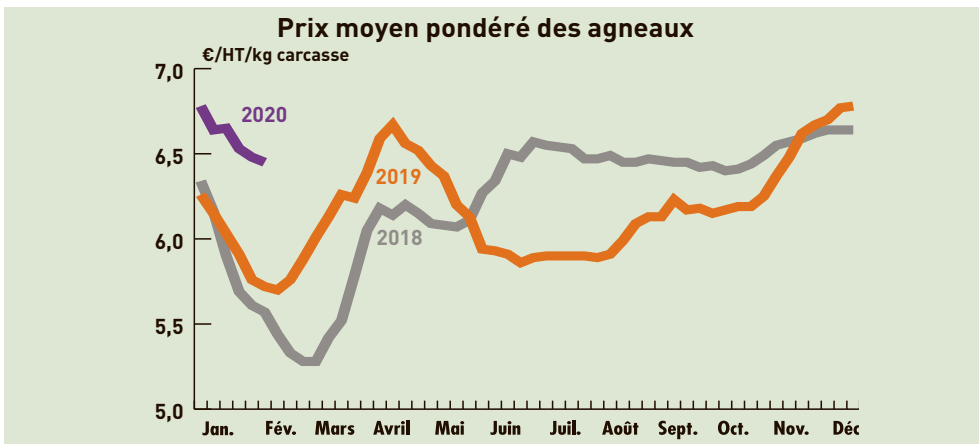
Prochains marchés :
Ovins le lundi 24 février 2020 aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 03/02 au 09/02/2020*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,91 €	6,26 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,73 €	5,89 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,11 €	5,67 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 03/02 au 09/02/2020*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
6,45 €	7,34 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 03/02/2020 au 09/02/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,79	7,70	-	-	-	-	-
	Var.		0,09	0,09					
	R	6,89	6,91	6,53	-	6,97	6,88	-	-
	Var.	-0,08	-0,07	-0,23		0,10	0,21		
	O	5,84	5,82	-	-	5,90	5,71	-	-
	Var.					-0,12	-0,27		
3 (couverts)	U	-	7,56	7,49	6,05	-	-	6,92	-
	Var.		=	0,01	-0,22			0,04	
	R	6,93	6,92	6,64	5,81	6,91	6,73	6,39	5,93
	Var.	-0,11	-0,06	-0,10	-0,13	-0,02	-0,06	-0,05	-0,05s
	O	6,18	6,17	6,22	-	6,26	5,89	5,72	-
	Var.	0,01	0,03	0,08		-0,02	-0,13	-0,19	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	6,11	5,87	-
	Var.						0,01	0,16	
	O	-	-	-	-	-	5,67	-	-
	Var.						0,04		

Zone nord : Marché sans entrain et globalement stable.
Zone sud : Application du réseau.

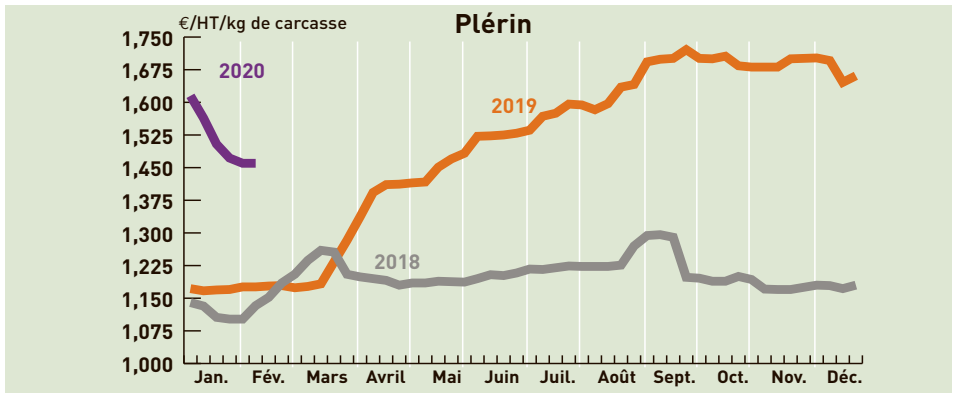
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 10 février 2020) :
« Cours facilement reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 826 porcs présentés) *Cotations du lundi 10 février 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,460 €**



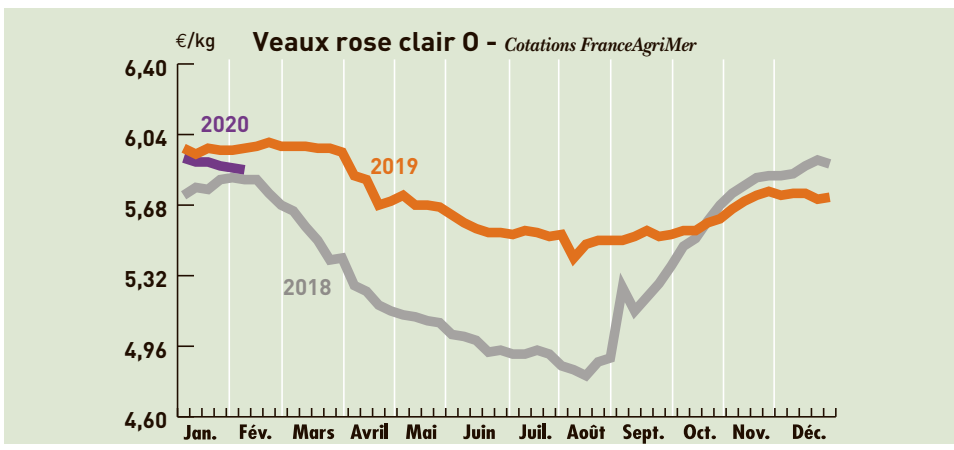
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 31/01 au 6/02/2020*

1,66 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 03/02 au 09/02/2020*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,80 €	-	-
U	-	7,54 €	6,25 €	-
R	-	6,34 €	5,29 €	3,94 €
O	-	5,86 €	4,89 €	4,25 €



Jeunes veaux *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 02/02 au 10/02/2020*

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent de Chamousset. (veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)	-	-	-	460-510 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	110-210 €	70-120 €	40-70 €	20-10 €
Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte)	220-340 €	120-210 €	50-65 kg 105-160 €	30-40 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	380-490 €	250-350 €	180-250 €	50-100 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais)	140-210 €	100-165 €	70-140 €	30-45 €

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 03/02/20 au 09/02/20*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,83	-0,17	-6,01 %

Céréales

Marché du 11 février 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	févr.-mai	173	N	C
	fourrager	févr.-mars	168	N	C
	fourrager	avr.-mai	168	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-juin	175	V	C
	fourrager	févr.-juin	175	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-juin	175	V	C
	fourrager	févr.-juin	175	V	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	févr.-juin	146	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	févr.-mai	145	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	févr.-mai	145	V	C

MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	févr.-juin	159 à 160	N	C

GRAINES DE SOJA — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Haute saône	Alim. animale	févr.-avr.	345	N	C
Côte d'Or	Alim. animale	févr.-avr.	345	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	févr.-mars	217	N	C
Yonne	fourrager	févr.-mars	217	N	C
Côte d'Or	fourrager	févr.-mars	217	N	C

Matériel

Tracteur

01 - Vends cse retraite tracteur New Holland TS 115, 8800 H, 110 ch, 4RM, bé pneus AR neufs
✆ **06 76 33 68 41**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

15 - Vends tracteur Renault 610 RZ, 1998, 6700 h. + élévateur balles rondes + chargeur MX 409, état neuf.
✆ **06 70 33 52 12**

25 - Vends 2 tracteurs Renault 75 cv 750 NI de 1995 2 RM, 1 équipé avec chargeur Faucheux 2300 H 9500 euros, l'autre 10.000 H 7500 euros + remorque BR 1 essieu 7 m frein hydraulique 2000 euros + cage capture corbeaux déplaçable sur roue capacité 100 corb./jour 1500 euros + semoir maïs Monosem 4 rgs 800 Ä + bineuse maïs 6 rgs 1500 euros + 2 dents de dessouchage atte. 3 pts 800 euros. Mat. exo de TVA.
✆ **06 30 88 23 26**

26 - Vends 20 chèvres pleines 2eme mise bas mi-mars + 10 chèvres 4em mise bas début mai
✆ **04 75 76 40 16**

38 - Vends tracteur Deutz D3005, 1962 avec fourche barre de coupe, charrue en panne sc grise.
✆ **06 62 09 05 14**

38 - Vends atomiseur à noyer porté 1000 l, Tifone, Tarière 3 points déportable hydraulique pour plantation vigne ou arbres fruitiers, vis de 600 et 800 - Tracteur de collection John Deere 3020 entièrement refait de 1968 avec carte grise, Bineuse à azote liquide Magendie 7 rangs, repliage hydaulique, pompe mécanique entièrement refaite - Remorque TP, dumper Ford 8 T - Moteur V 8 Deutz - Pompe hydrostatique Sauer pour Sambron J24, révisée - Pneus 18 x 34, 80 % usure.
✆ **06 82 90 80 76**

42 - Cessation activité vend tracteur NH M115 - 96 - 7500 H très bon état + matériels atelier
✆ **06 83 44 30 00**

57 - Vends tracteur MF 140, bon état, 4 000 euros.
✆ **06 70 58 22 98**

69 - Cause retraite vends tracteur New Holland TND 65, 4 roues motrices 3700 heures. très bon état, vidangé complet. 15000 euros.
✆ **06 85 81 57 13 ou 04 78 81 67 75**

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

Travail sol

26 - Vends cause ret système de guidage pour bineuse avec camera TBE carre sulfateuse 400l
✆ **06 41 97 09 63**

26 - Vends Ford Dexta année 61, épandeur à semis 3 tonnes.
✆ **06 31 20 03 01**

38 - Vends semoir tournesol Lely 5 rangs équipé disques maïs et microgranulateur bon état.
✆ **06 84 77 00 54**

Récolte

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ **06 21 49 50 89.**

38 - Vends faneuse KUHN 6m cause retraite
✆ **06 31 80 13 93**

55 - Vends prolonge pour coupe IH 5,50 m ou autre Compact 2002 avec 2 scies, 1 électrique et 1 hydraulique sur la coupe, très peu servi, 2.200 euros exo. Tva, livraison possible.
✆ **06 82 91 86 76**

84 - Vends calibreuse cerises Calibrex XXL 6000 euros à débattre.
✆ **06 09 11 81 83**

84 - Cause retraite vends un tapis réceptacle pour cerises noix etc 11m de long fabriqué par MAFA 84 Aubignan + 1 vibreur OMC Apt Vaucluse
✆ **06 83 07 32 02**

Agri. divers

03 - Vends pailleuse Lucas Poleefeed 12 M3 - 4 campagnes état neuf.
✆ **06 76 71 43 67**

07 - Vends ramasseuse à noix TBE 1000H révisée. 21000 euros HT
✆ **09 86 52 83 21**

18 - Cause retraite : vend benne, 18 t, Ponthieux, bennage Compas, pneus 600R26.5, année 2000, très bon état, 15.000 euros - charrue Goizin, 8 corps.
✆ **06 08 62 63 62.**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 040D)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 070B)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends herse rota Maschio 3 m., roul. pack attel. hydraulique, chargeur Stoll, 10 fz prolin, godet terrassement, fourche palet adaptation Deutz 4 cylindres, mono levier, masse 800 kgs (réf. 070C)
✆ **06 07 78 11 95**

21 - Vends moulin à farine en 3 parties, env. 3 quintaux, glissière de sécurité, 4 m. x 0.31 (réf. 0701)
✆ **06 46 10 52 91**

30 - Vends disques AGRAM GXL 38, repliage hydraulique rouleau tubes, état neuf, prix 12 000 euros, charrue KUHN 151 varimaster 4 socs exten non stop hydraulique roues, prix 12 000 euros, semoir céréales SULKY master 3 m, prix 1 500 euros, écimeuse CELLIER BOISSET, multi couteaux, écartement hydraulique et centrale hydraulique, peu servie, prix 3 000 euros, épandeur engrais SULKY, spécial poudre organique Epandor, prix 2 000 euros.
✆ **06 80 60 60 33**

38 - Recherche planteuse pomme de terre, tabac, SUPER PREFERT 2 rangs.
✆ **06 08 32 59 95**

39 - Vends houe rotative 3m repliagble Phoenix, état neuf
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vends tracteur New Holland TL 100 6 800 h. t.b.é. Herse rotative Kuhn 3M. Godet désileur JCB
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Achète tracteur Fiat série 80 et 90 Fendt Zetor Avto Massey JD NH Deutz Moiss Batteuse New Holland Claas JD Someca Laverda en ts états
✆ **06 68 28 21 21**

58 - Vends combiné 4 m. Kuhn : herse roto 4002, porte à cour, traceur hydrau, tole niveleuse + semoir solo à disques, grande capacité, herse fexible, 8 500 euros, - rototiler 3 m. avec 4 dents décompacteur, jeu de dents neuves peu servi, 4 000 euros, - rouleaux Gourdin trainé 2.50 m X 3, 600 euros, - bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m., bottes MD à câble et barrettes, état proche du neuf + monte bottes MD 13 m. Dynamic, roue fer, bon état. (réf. 05VB2)
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Cause cessation d'activité vend divers matériels agricoles (réf. 060A)
✆ **06 36 50 16 41**

69 - Vends travail à ferrer chevaux de trait sur remorque tracteur avec voiture.
✆ **06 08 46 88 50**

84 - Vends10 générateurs air pulsé 100 000 calories brûleur neuf.
✆ **06 07 25 33 31**

Elevage

54 - Vends bol pailleur 14 m3.
✆ **6 15 03 66 63**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vends Renault Master 163000 km 150 ch. avril 2014 très bon état 8400 euros TTC.
✆ **06 30 56 80 22**

Tourisme

25 - A V. Citroën DS D Super de 1972 t.b.é.
✆ **07 71 71 17 42**

39 - Vends Volkswagen Tiguan 4 motion t.b.é. révisé, de 2008, 329 000 km. Embrayage neuf, 4 roues motrices
✆ **06 26 20 05 40**

69 - Vends AX 1990 4 Ch. Ess. BV5 5 pl. 91000 kms TB état 1400 euros.
✆ **06 87 06 95 21**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2019 prairies naturelles du Revermont - paille de blé et triticale - balles rondes stockées sous hangar.
✆ **06 73 43 54 50 ou 06 30 82 38 60 ou texto**

01 - Vends livre maïs plante entière en bottes enrubannées + luzerne
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vends foin luzerne paille format moyenne densité en paquets de 14 bottes
✆ **06 78 09 57 93**

07 - Vends foin récolte 2019 prairie naturelle, très bonne qualité, stock à l'abri botte 120 120
✆ **06 71 21 49 36**

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (réf. 060D)
✆ **03 80 24 94 61 ou 06 07 49 13 48**

21 - Agriculteur vend paille foin enrubanné 1er qualité, livraison et prix garanti.
✆ **06 84 27 13 81**

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

38 - Vends foin et enrubanne de luzerne BR 120x120 récolte 2019.
✆ **06 10 86 59 87**

38 - Vends paille avoine botte carrée stockée sous abris
✆ **06 12 83 50 74**

39 - Vends 220 balles rondes de trèfle 2019 diam 150 très bonne qualité deuxième coupe
✆ **06 74 57 83 40**

42 - Prod. vend maïs ensil. foin de luzerne et trèfle + enrubann. luzerne trèfle - poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vends maïs épis très bonne qualité, MS élevée botte 980 kg. Possibilité organiser la livraison.
✆ **06 47 61 45 50**

71 - Vends foin bottes rondes, diamètre 125, Bresse Louhannaise.
✆ **06 29 05 13 80**

Fourrage

01 - Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé triticale 18 km Bourg en Bresse
✆ **06 73 43 54 50**

01 - Vends foin 2019 prairies naturelles. 50 balles rondes (12 tonnes). 100 euros la tonne. Marboz-Ain
✆ **06 72 70 00 83**

01 - Vends foin de prairie naturelle bottes rondes 2019 130x120, 100 bottes
✆ **06 16 34 95 84**

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

39 - Vends foin balles rondes t.b. qualité
✆ **06 15 26 60 79**

43 - Vends très bon foin, paille et blé, Siaugues,
✆ **06 33 69 35 74**

71 - Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ **06 75 28 47 79**

Propriété

71 - Vends ferme élevage bovin, 70 ha, maison et bâtiments, 300.000 euros. Curieux s'abstenir.
✆ **06 48 13 15 74**

71 - Vends 2 anciens bâtiments agricoles en pierre, maison, grange, étable, grenier, fenil, à rénover entièrement, pour une surface au sol de 500 m2.
✆ **06 74 57 31 67**

Terrain

69 - Vends 2 vignes mécanisables (86 a.) appellation Juliénas sur Julié Beauvernay.
✆ **04 74 04 43 32**

Divers

26 - Vends graine de sainfoin simple
✆ **06 70 01 58 65**

38 - Vends pneus occasions Goodyear dux 14,9x24 : 80 euros un 16,9x34 : 60 euros.
✆ **06 74 56 98 41**

42 - Vends piquets châtaignier L 180 fendu main 1.80 Ð bois chauffage + poules bio + oeufs
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

42 - Vends piquets acacia 2 m tb qualité gross.sect. liv. poss. + tracteur Renault N 70 tb état an 60.
✆ **06 20 58 24 30**

58 - Vends acacias sur pied bord de route, - acacias fendus en 2 m., - 2 remorques 7.5 T., - brabant Huard 4 socs, - bétonnière, 350 litres, - bétaillère alu. Master 140 DCI, - 1 pelleteuse trainée Goyer, - 1 herse de prairie 4 m., 1 masse avant Fendt (réf. 060B)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

58 - Recherche 600 poteaux acacia, long 3 m. pour construction volières (réf. 0601)
✆ **03 86 29 00 78**

88 - Vends taureaux Blond d'Aquitaine de 3 ans et 2 ans bonne origine calme vêlage facile livraison - 206 HDI 1.4 modèle 2004 170.000 km CT OK Bon état 3 portes TVA
✆ **06 12 85 67 49**

88 - Vends taureaux Blond d'Aquitaine de 3 ans et 2 ans bonne origine calme vêlage facile livraison - 206 HDI 1.4 modèle 2004 170.000 km CT OK Bon état 3 portes TVA.
✆ **06 12 85 67 49**

Location

Agricole

69 - Donne en fermage diverses parcelles de vignes en cépage Syrah bien exposées sur la commune du Pérréon (Rhône) plantations de 2013.
✆ **06 80 74 55 70**

Autre

67 - Vacances, fêtes de famille, professionnel... Loue gîte 3 épis 'gîte de l'ancienne ferme' en Alsace (67170). Spacieux et lumineux pour 4-5 personnes.
✆ **06 32 69 15 81 ou gîte-67.alsace**

Offre

Emploi

01 - Rech bûcheron pour faire coupe acacia région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Rech. Ouvrier Agricole Expl Polyculture Elev Lait traite Robot
✆ **06 81 86 01 82**

26 - Station d'Expérimentation Fruitière Drôme recrute ouvrier agricole tractoriste H/F. Niveau CAP/BEP avec exp 1 à 3 ans souhaitée pour appui tractoriste, encadrement équipe saisonniers, contrôle réseau irrigation, aide station de conditionnement. Permis B et certiphyto. Connaissance arbres à noyau serait un plus. CDD 6 mois mini – 1 693 Ð brut/mois. LM et CV à etoile@sefra.fr
✆ **04 75 60 73 40**

38 - Recherchons mecanicien experimente (h/f)-montage,mise en route, sav et entretien de materiels agricoles (neufs et occasions)et d'irrigation - cv demande - salaire selon competences - (discretion assuree)
✆ **04 74 84 87 87**

69 - Beaujolais cherche ouvrier viti expérience travaux manuels mécaniques voir CDI salaire motivé expérience. Pour couple logement.
✆ **06 31 61 19 21**

89 - Domaine viticole CHERCHE employé polyvalent (H/F) pour travaux viticoles manuels et mécanisés, candidature à domaine. fillon@gmail.com (réf. 0603)
✆ **06 11 53 08 87**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Mariage

Rencontre

19 - H 60 ans célib ss enf bien phys valeurs morales éleveur limousin en Gaec renc femme âge en rapport milieu rural pouvant changer région pr partager relation sincère et durable.
✆ **07 81 85 97 27 au nom de la terre**

38 - M. 73 ans seri rech. D séri 65/74 ans pour couple définitif à vie même en difficulté.
✆ **04 76 64 54 40**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends 2 bons taureaux charolais adultes 4 tx 2ans et gros mâles 14 mois Corneloup Denis Avrilly(03)
✆ **06 79 78 91 95**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends taureaux HBC, 1 adulte VF et veaux, 1 an, origine IA, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94.**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

• 19 février STATION DE CRÉANCEY (21)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46

www.charolaiscroissance.fr

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ **06 24 24 69 93**

38 - Cause retraite vends génisses Blond d'Aquitaine 1 ans - 2 ans - 3 ans - mâles 1 an.
✆ **06 75 82 31 08**

38 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 12 à 17 mois, livraison possible
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Vends taureaux Limousin de 12-18-24 mois. 5 vaches Lim. pleines échographiées. Vds 14 Laitonne Salers bio, très calmes, origine Cantal. Livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans - 15 mois - HBC TBO vel. facile - JM CUISSET - ST GERMAIN LES-PINASSE
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vends vaches Montbéliarde fraîche au lait prêtes à vêler (deuxième ou troisième lactation) troupeau inscrit au CL indem IBR et boucles BVD.
✆ **06 81 22 86 60**

57 - Vends taureau Limousin, 5 ans, grand, mixte, origines station Lanaud, bon index.
✆ **06 68 93 43 59**

58 - Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends taureaux limousins et charolais 2 ans et adultes, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (réf. 04VB2)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 040H)
✆ **06 37 43 86 56**

58 - Vends reproducteurs 30 mois, 2 ans, 18 mois, type viande et mixte, prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf. 05VB1)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends reproducteurs Charolais 1 an et 2 ans, IND IBR et BVD, hivernés au pré. GAEC des Couthions - Luzy (réf. 050C)
✆ **06 25 12 46 13 - 06 34 19 08 39**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage HBC, Vend taureaux 1 et 2 ans dont certain origine IA, vêlage facile + 1 adulte. Emile Cédric - Tintury/Fertrêve (réf - 0602)
✆ **06 08 49 03 34**

58 - Vends reproducteurs Charolais 2 ans, HBC, TGS, IBR A. EARL Lordey Olivier - Luzy (réf. 06VB1)
✆ **03 86 30 09 25 - 06 23 85 87 54**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends 1 taureau 2 ans déjà sailli et veaux 15 mois, bon index, vêlage facile, origine IA. (réf. 070A)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Elevage charolais VEND 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 07VB1)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles (réf. 07VB2)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ **06 47 76 43 44**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

VENDS GROS TAUREAUX CHAROLAIS
17 et 18 mois prêts à la monte issus IA, améliorant facilité de naissance, aptitude au vêlage, lait et potentiel de croissance.
"Le bien-naître à votre portée"
Elevage Charolais DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63
06 86 61 32 22

71 - Vends à mettre à la reproduction vaches, génisse, taureaux repro. 2 à 3 ans, charolais, HBC, Indemne IBR, G.S., Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends repro. ch. 15 mois, IA, First, Légo, Japon et Malakoff, 600 kg. Gaec de Dulphey, 71240 Mancey.
✆ **06 10 88 00 41**

71 - EARL Limouzen vd mâles limousins, HBL, 18 mois, 1 adulte, femelles 18 mois à saillir, livraison.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vends taureau sans origine IA, vêlage facile, très docile, HBC, Gaec Mathieu Père et fils.
✆ **06 78 21 33 73 ou 06 88 92 01 18**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans au pré, TGS, livraison. Chatillon J.-M.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends quad Can-AM 450 Outlander, 2017, 4 roues mot., 3.800 km, TBE, révisé, 4.900 E, tubulaires écurie entrav., attaches, abreuv., 1.800 E, presse B.R. New Holl., 2003, 6500 E, stabul. démontée, 648 m2, 90 pl. J. bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis. B.E, 20.000 E.
✆ **06 09 44 66 09 uniquement le soir**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

74 - Vends cause retraite vaches charol. suitée et taureau 5 ans HBC origi Micaud TGS.
✆ **06 83 07 05 77**

PORTES OUVERTES GAEC PAUTET
les 28 et 29 février,
présentation de l'ensemble du cheptel, vente de taureaux de 3 ans, 2 ans et 18 mois, IBRA A.
Le meilleur accueil vous sera réservé.
Gaec Pautet le Bois Gizet 58170 Savigny Poil Fol - 06 09 40 50 63

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

38 - A vendre chèvres de réforme et 1 bouc de 1 an.
✆ **06 85 38 02 84**

71 - Vds 12 chevrettes pleines, 5 chèvres pleines, mise bas fin février, cse surnombre.
✆ **06 23 64 30 01 ou 06 10 31 20 81**

Chien

38 - Perdue le 17/01/2020 à Chasselay (38) une chienne de type berger malinois couleur fauve, pucée.
✆ **06 10 64 65 36**

Ovin

38 - Vends un lot de 15 agnelles grivettes âgées de 8 à 10 mois 1950.00 euros
✆ **06 79 32 62 12**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine
Twitter
Facebook

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SUCCESSION

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suite au décès de Monsieur Paul Claude Charles MONIOT, Prêtre, célibataire majeur, né à DIJON (21000), le 17 octobre 1924, survenu à DIJON (21000), le 1er mars 2019, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.

Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.

Pour avis.

Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL210726592

NOMINATION

SAS U2 P.P.P.

Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social
Lieudit La Mignereau
21320 POUILLY EN AUXOIS
344 403 720 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 janvier 2020 et à compter dudit jour : TEAM HORNER GROUP INTERNATIONAL, INC, Société de droit américain dont le siège est situé 5755 Powerline Road Fort Lauderdale, FL 33309 ETATS UNIS, représentée Monsieur Michael Dooley, demeurant 5723 Oxford Moor Blvd Windermere, FL 34786 ETATS UNIS a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gérard ANDREI, démissionnaire. Sont nommés Directeurs généraux : *Monsieur William Kent, demeurant 2845 NE 9 St. Apt 1501 Fort Lauderdale, FL 33304 ETATS UNIS *Monsieur Michael Dooley, demeurant 5723 Oxford Moor Blvd Windermere, FL 34786 ETATS UNIS *Monsieur Gary Chisling, demeurant 11360 Watercrest Cir E Parkland, FL 33076 ETATS UNIS *Monsieur Jean Leonard, demeurant 5175 NW 50TH TER Coconut Creek, FL 33073 ETATS UNIS Sont démissionnaires : Madame Pascale NECCO, Directeur Général et Madame Sandra ANDREI, Directeur Général Adjoint. POUR AVIS Le Président

AL210726577

TRANSFERT DE SIÈGE

Me Jean-Michel URBANI
9 ave Henri Matisse
06200 Nice

SAS MS DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 20.000 €
Siège : 16 RUE DES PERRIÈRES
21000 DIJON
522552553 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06/01/2020, le siège social a été transféré au 29 Rue Pastorelli - Nice Europe - Bureau 424 06000 NICE et ce à compter du 06/01/2020.

Formalités au RCS de Nice.

AL210726568

SAS E.S. BUSINESS HEALTH

au capital de 2 000 euros
Siège social
13 Rue Lamartine - 21000 DIJON
840 974 398 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/12/19, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 795 Avenue du Général de Gaulle - 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE à compter du 01/01/20 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL210726584

TEAM HORNER EUROPE

SAS AU CAPITAL DE 3.000.000 EUROS SIEGE SOCIAL : 15 BD DE BROSSES 21000 DIJON 880 204 706 RCS DIJON Aux termes des décisions de l'associée unique du 28 janvier 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 15 Boulevard de Brosses, 21000 DIJON au Lieudit « La Mignereau « 21 320 POUILLY EN AUXOIS à compter du 28 janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL210726588

MODIFICATION DE CAPITAL

SALAISONS A.B.

SARL au capital de 152.500 €uros
Siège
12 Rue des Artisans
21220 GEVREY CHAMBERTIN
433 473 113 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31 DECEMBRE 2019, le capital social a été augmenté de 360.000 € par apports de numéraire, pour être porté de 152.500 € à 512.500 €. Les articles 6 (Formation du capital),7 (Capital) et 8 (Répartition des parts) des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210726575

ACER PAYSAGES

SASU au capital de 5000 € Siège social : 4 Route de Pontailler, 21270 Maxilly sur Saône 820 031 706 RCS de Dijon En date du 22/11/2019, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 5000 Euros, à 55000 Euros Modification au RCS de Dijon

AL210726591

ADDITIF

SOCIETE FINANCIERE DE LACANCHE SOFILAC

SAS au capital de 780 368 euros Siège social : LACANCHE 21230 ARNAY LE DUC 388 851 412 RCS DIJON Aux termes du PV du Conseil de Surveillance en date du 2 janvier 2020, après avoir pris acte du décès de Monsieur André AUGAGNEUR, membre du conseil de surveillance, en date du 21 septembre 2019, Madame Odette AUGAGNEUR, demeurant à POULE LES ECHARMEAUX (69870), Plaisance La Jachristal a été nommée en remplacement, à titre provisoire, membre du conseil de surveillance, à compter du 2 janvier 2020. Aux termes du même acte, après avoir pris acte du décès de Monsieur André AUGAGNEUR, Président du conseil de surveillance, en date du 21 septembre 2019, Madame Odette AUGAGNEUR a été nommée en remplacement, Président du conseil de surveillance, à compter du 2 janvier 2020.

AL210726587

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Laurent FRANCIN Stéphanie
FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL

M. **Robert Roger HATTIER**, retraité, né à CHAMPLAY, le 24 mai 1941 et Mme **Claudette GOUNOT**, retraitée, née à AUXERRE, le 20 juin 1942, demeurant à AUXERRE (89000), 4 rue du 14 juillet , mariés à AUXERRE, le 06 janvier 1964, initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean LARDEAU alors notaire à AUXERRE, le 31 décembre 1963, ayant ultérieurement adopté le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Me Claude CHANTIER, alors notaire à APPOIGNY, le 20 mars 1997, ont procédé à une modification de leur régime matrimonial consistant en la suppression d'une clause d'attribution intégrale de communauté.

L'acte a été reçu par Me Laurent FRANCIN, notaire à AUXERRE, le 04 février 2020.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Laurent FRANCIN, notaire à AUXERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Laurent FRANCIN

AL210726572

MODIFICATION DE STATUTS

COSTAUDIT R2A

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social
9 rue Bordot 21000 DIJON
819 307 133 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2020, l'Assemblée Générale a décidé de remplacer à compter du 31/01/2020 la dénomination sociale «COSTAUDIT R2A» par «COSTAUDIT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL210726524

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 10/02/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CURTIL-VERGY: Terre à vigne AOP Hautes Côtes de Nuits - Classification urbanisme : RNU

96 a 90 ca - Les colombieres: ZA-105

GEMEAUX: Parcelles en nature de terres et verger - Classification urbanisme : PLU - Parcelle F190,191,341 en zone A du PLU, Parcelle E97, I414 zone Nj du PLU, Parcelle D15 zone A du PLU espace boisé classé.

1 ha 00 a 33 ca - Combe robin: E-97 - Le villiey: I-414[98] - Les charrieres: F-190-191-341[189] - Sur la ruelle saint michel: D-15

MAXILLY-SUR-SAONE: Bois - Zone : RNU

50 a 18 ca - Pres du marais: D-283

MOLESME: Terre - Zone : RNU

5 ha 63 a 42 ca - Sur les creux: YL-18(J)-18(K) VERTAULT: Terre - Zone : RNU

6 ha 50 a 00 ca - Au chemin de channe: WB-5(J)-5(K)

PERNAND-VERGELESSES: Terre à vigne AOC Pernand - zone N du PLU - Objectif : Priorité sera donnée à un projet de restructuration parcellaire.

2 a 98 ca - Es larret et vignes blanch: AE-16

LOUESME: Bâtiment d'élevage et de stockage, avec environ 11 ha de terre (zone : RNU) en location (biens indissociables) :

1 ha 77 a 90 ca - Les bierges: ZE-5[5](A)-5[5](Z)

11 ha 00 a 00 ca - 'Les bierges': ZE- 1[1](J)[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/03/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210726598

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/02/2020 à LAIGNES (21) et ST ETIENNE (42) la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST ETIENNE a donné en location gérance à la société NDM, SARL, au capital de 25 000 euros, siège social CHAOURCE (10210) 1 Rue du Moulin de l'ARMANCE RCS 499 353 183, représentée par Mme Nathalie MASSON sa Gérante, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à LAIGNES (21330) 1 rue sous les Saules, pour une période d'un an à compter du 03/02/2020 pour se terminer le 02/02/2021 puis RPTR pour 2 périodes successives et consécutives d'un an.

AL210726589

DISSOLUTION LIQUIDATION

L'AGE D'OR MONDELANGE

SCI en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Rue de Brully - GIGNY 21200 BEAUNE
528 615 318 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M.Phlippe PECULIER dt Rue de Brully GIGNY 21200 BEAUNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au RCS. Pour avis

AL210726547

RAPHET JEAN ET FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 213 428,62 euros
Siège social
45 route des Grands Crus
21220 MOREY SAINT DENIS
383 187 325 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 23/01/2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation au 06/01/2020, a donné quitus à M. Gérard RAPHET, liquidateur, demeurant 25 route des Grands Crus - MOREY ST DENIS (21220) de sa gestion, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis. Le liquidateur.

AL210726573

RAPHET JEAN ET FILS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 213 428,62 euros
Siège social : 45 route des Grands Crus
21220 MOREY SAINT DENIS
383 187 325 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions légales et statutaires, pour cause de cessation d'activité. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Gérard RAPHET, demeurant 25 route des Grands Crus à MOREY SAINT DENIS (21220) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à MOREY SAINT DENIS (21220), 45 route des Grands Crus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis - Le liquidateur.

AL210726576

NJM 88

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 623 €uros
Siège Social : Cenfosse
21430 LIERNAIS
RCS DIJON : 441 481 454
CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 31 Décembre 2019, les associés, statuant sur le compte définitif, a donné quitus à Madame Céline LANGLAIS en sa qualité de liquidateur, décharge de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Le liquidateur.

AL210726574

GFV B.E.O.

Groupement foncier viticole en liquidation
au capital de 3 989 400 euros
Siège social : 14 Boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 2 Rue du Chêne - Orches
21340 BAUBIGNY
529 595 050 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 19 décembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alex GAMBAL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL210726590

TOA & MOA

L'AGE du 30/11/2019 de « TOA & MOA «, SARL au capital de 12.000 €, sise à QUETIGNY (21800), Avenue de Bourgogne Lot n°119 Centre Commercial Grand Quetigny , immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 792575201 a constaté la démission du gérant, a décidé sa dissolution anticipée à compter de ce jour sous le régime conventionnel prévu par les statuts et a nommé comme liquidateur M Cyrille TARICA pour la durée de la liquidation. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL210726597

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/12/2019, il a été constitué une EURL dénommée DIJON RESEAU TELECOM (D.R.T).Siège social: 7 rue du champ aux pierres 21850 Saint apollinaire. Capital: 1000€. Objet: l'installation de fibre optique chez les particuliers et les entreprises et la mise en service de box internet pour le compte de fournisseurs d'accès à internet. Gérance: M. Abdeltif EL Abbouni, 32 rue gilbert bécaud 21800 Chevigny saint sauveur. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de DIJON.

AL210726410

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 01/10/2019, il a été constitué entre Me Anthony TRUCHY et Me Louis LEGENTIL, Avocats inscrits au barreau de DIJON, une Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle, dénommée « TRUCHY LEGENTIL AVOCATS ». L'association est placée sous le régime de la responsabilité professionnelle de chacun des associés ; la mise en cause de la responsabilité professionnelle de l'un de ses membres n'engageant pas celle des autres associés.

AL210726578

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière de construction vente DENOMINATION : VENDÔME SIEGE SOCIAL : 4 Avenue Jean Bertin Parc Technologique – 21000 DIJON OBJET : acquisition de tous terrains ou immeubles comprenant le droit de construire et plus particulièrement un ensemble immobilier situé à FONTAINE LES DIJON (21121) 4 rue de la Grande Fin, tous autres biens et droits immobiliers pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe de cette propriété et qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation de l'objet social, l'aménagement, la mise en viabilité et l'urbanisation de ces terrains, leur démolition et la construction de bâtiments à usage d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, la vente en totalité ou par fractions de ces bâtiments; avant ou après leur achèvement, la location de ces immeubles, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire DUREE : 30 ans CAPITAL : 1.000 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros APPORTS EN NATURE : Néant GERANCE : ROGER MARTIN PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège est situé au 4 avenue Jean Bertin 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 849 719 117, représentée par Monsieur Raphaël MERCUSOT demeurant 14 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs qu'avec l'agrément de la collectivité des associés représentant plus des trois quarts des parts et cession libre entre associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL210726579

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 14 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DFI RENOVATION

Siège : 60H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 5 000 euros

Objet : activité de maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie, électricité, ainsi que tous travaux du bâtiment.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, y compris les cessions entre associés, sont soumises à l'agrément du Président.

Président : Monsieur Amar KHAZNADJI demeurant 6 Ruelle Renom 21110 PLUVET.

Pour avis

AL210726581

MATHIEU LABOUREAU

SARL AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 13, rue de Beaune
21190 MONTHELIE

Aux termes d'un acte ssp à MONTHELIE du 01/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL ; Dénomination sociale : MATHIEU LABOUREAU ; Siège social : 13, rue de Beaune - 21190 MONTHELIE ; Objet social : Négoce de vins en gros, Achat et revente de vins et raisins en gros, Transformation de raisins, Annexes. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1 000 euros ; Gérance : M. MATHIEU LABOUREAU demeurant 13, rue de Beaune - 21190 MONTHELIE. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis, la Gérance.

AL210726586

NIÈVRE

SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 09 décembre 2019 de Madame Joséphine Andrée Marie Louise BARABINO, veuve de Monsieur Roger CONSTANT, née à VICHY (03200) le 17 avril 1915, demeurant à NEVERS (58000) 11 rue du Rivage, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, est chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis.

AL580726596

NOMINATION

ENTREPRISE BOURGEOT

SA au capital social de 100 000 Euros
Siège social : 33 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
R.C.S. NEVERS 333 857 605

Le 13.12.2019, l'Assemblée générale prend acte du décès de M. Paul BOURGEOT et constate la fin de ses mandats d'Administrateur et Directeur Général Délégué.

Cette même Assemblée nomme en qualité d'Administrateur Madame Anne BOURGEOT demeurant 11, chemin du Carrage 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES.

Pour avis.

AL580726567

TRANSFERT DE SIÈGE

AJIB MEDIAS

SAS.Cap:100€.Siège:9 rue des Hortensias SAINT-ELOI. Par assp 07/01/20:transf siège 66 av des Champs Elysées PARIS.Modif RCS PARIS 824 744 775

AL580726418

PERCEAU SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 76 000,00 euros
Siège social : 11 quai de Loire,
58300 DECIZE
401 078 159 RCS NEVERS

Le 31/07/2019, les associés, réunis en Assemblée Générale, ont décidé de transférer le siège social au 45-47 avenue de la République, 58260 LA MACHINE et ce, à compter du 31/07/2019.

L'article n°4 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérance : Laurent PERCEAU demeurant 1 rue Antoine de Jumilhac, 58300 DECIZE.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580726554

SCI SAINT MARC

Société Civile au capital de 68.602,06 Euros.
Siège social : 11 Rue Gambetta
58000 NEVERS.
RCS NEVERS : 410.676.951.

Suivant AGE du 27 janvier 2018, il a été décidé de transférer le siège social de NEVERS (58000), 11 rue Gambetta à NEVERS (58000), 1 Rue de la Parcheminerie à compter du 28 janvier 2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL580726562

SCI SAINT AUGUSTIN

Société Civile au capital de 1.524,49 Euros.
Siège social : 11 Rue Gambetta
58000 NEVERS.
RCS NEVERS : 434.184.016.

Suivant AGE du 27 janvier 2018, il a été décidé de transférer le siège social de NEVERS (58000), 11 rue Gambetta à NEVERS (58000), 1 Rue de la Parcheminerie à compter du 28 janvier 2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL580726563

ADHX

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Ancien siège social
321, rue Ambroise Croizat – 58600 GARCHIZY
Nouveau siège social
1018, rue Gabriel Péri – 58600 GARCHIZY
823 146 196 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 17/07/2019, l'Associé Unique a décidé à compter du 19 juillet 2019 de transférer le siège social sis à GARCHIZY (58) du 321, rue Ambroise Croizat au 1018, rue Gabriel Péri, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL580726564

EURL BATI MAT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 5 février 2020, il a été décidé que :

Le siège de l'EURL BATI MAT, au capital de 5.000 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 835 243 429, qui était à MYENNES (Nièvre) 18 rue des tuileries, a été transféré à compter du 5 février 2020, à SAINT PERE (Nièvre) 26 rue du Mardron.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

POUR AVIS

Le gérant.

AL580726572

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

La SELARL Isabelle MAUGUERE à associé unique au capital de 75 309,81 euros.

Siège social 23 rue Gambetta 58000 NEVERS .

RCS de NEVERS 334 171 907 .

Par décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 15 rue Gambetta 58000 NEVERS à compter du 1er/01/2020.

Dépôt RCS NEVERS.

AL580726582

ROYAL RABAT

SARL au capital de 10000 € Siège social : LE BOURG 58300 SOUGY-SUR-LOIRE RCS NEVERS 498654433

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/01/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 34 BIS RUE DU CHATEAU D'EAU 58300 TOURY-LURCY à compter du 24/01/2020

Modification au RCS de NEVERS.

AL580726592

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SASU MED ANIMAL

MED ANIMAL SASU au capital de 70.000 € Siège social : La Motte, Rue du Grand Fond, 58700 Arthel 850 725 318 RCS de Nevers En date du 24/12/2019, le président a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 7.692 euros par la création et l'émission de 7.692 actions nouvelles (au prix unitaire de 1,30 euros chacune, soit 1 euro de valeur nominale et 0,30 euro de prime d'émission chacune), pour le porter de 70.000 euros à 77.692 euros. En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié. Modification au RCS de Nevers

AL580726566

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

SAINT JACQUES OPTIQUE

801 929 100 RCS NEVERS
S.A.R.L. au capital de 60 000 euros
porté à 500 000 euros
Siège social : 25-31 Rue Saint Jacques
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

L'A.G.E. réunie le 15/12/2019 a décidé d'augmenter le capital social de 440 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante mille (60 000) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille (500 000) euros.

Pour avis, La Gérance

AL580726577

➜ AVIS ADMINISTRATIF

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE CORBIGNY

Place de l'Hôtel de ville

58800 CORBIGNY

Courriel : secretariatgeneral@corbigny.fr

Adresse internet principale : http://www.corbigny.fr/

Adresse du profil acheteur : https://marches.ternum-bfc.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : commune

ACTIVITÉ PRINCIPALE Autre activité : service d'abattage

2) OBJET/ÉTENDUE DU MARCHÉ

Intitulé : Concession de service public pour l'exploitation par affermage de l'abattoir de Corbigny

Code CPV principal : 77100000

Descripteur supplémentaire : HA20

Type de marché : Services

Description succincte :

La présente consultation a pour objet la passation, pour une durée de 10 ans du contrat d'affermage du service public d'exploitation et de gestion de l'abattoir de Corbigny. La procédure est de type ouverte. Sur la base de l'ensemble des éléments du dossier de candidature remis, les candidats seront sélectionnés, conformément aux dispositions des articles L.3123-18 et suivants du Code de la commande publique et de l'article L. 1411-5 CGCT, au regard de leurs garanties professionnelles et financières, de leur aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public ainsi que la continuité de celui-ci et de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.(2) Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés par la commission de délégation de service public, désignée suivant les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT.

Valeur totale hors TVA estimée : 9.350.000 euros

Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

Lieu principal d'exécution : Route de Saint-Saulge, 58800 Corbigny

Description des prestations :

Le délégataire assurera l'exploitation courante de l'abattoir municipal qui comprend l'abattage des animaux et l'exécution de diverses prestations définies dans le projet de contrat, ainsi que l'entretien courant ou général de l'établissement, dans des conditions qui sont prévues dans la réglementation française ou européenne ou seront précisées dans le document de consultation.

La capacité d'abattage maximale est estimée à environ 4 250 tonnes équivalent carcasse (Tec) /an.

Ses particularités sont :

- Abattoir multi-espèces à dominante ruminants, essentiellement Gros Bovins. 5 Espèces y sont abattues actuellement : Gros Bovins, Veaux, Porcins, Equins, Ovins.

- Abattoir ouvert toute l'année

Le tonnage abattu pour 2019 est de 2062 tonnes (bovins- 1250 tonnes, 757tonnes pour les porcs, 11 tonnes pour les équidés, 21 tonnes pour les ovins, 23 pour les veaux)

Le concessionnaire désigné pourra par convention conclure avec l'opérateur SICAREV qui en est propriétaire utiliser l'atelier de découpe situé à proximité de l'abattoir, sur la commune de Corbigny.

Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits dans le règlement de consultation

Durée de la concession : Durée en mois : 120

Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Produits de l'agriculture

3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

les informations et documents à remettre sont ceux listés dans le dossier de consultation.

Capacité économique et financière

Les informations et documents à remettre sont ceux listés dans le dossier de consultation.

Capacité technique et professionnelle

les informations et documents à remettre sont ceux listés dans le dossier de consultation.

Conditions liées à la concession

Information relative à la profession

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables

Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

4) PROCÉDURE

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

06 avril 2020 15:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

5) RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Informations complémentaires :

La convention est établie pour une durée de 10 ans à compter du 01/07/2020. Elle peut faire l'objet d'une reconduction une fois pour une durée de un an. La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que par la Troisième partie du Code de la commande publique relative aux contrats de concession.

- Cette procédure est une procédure dite ouverte : suite à la publication de l'avis de concession, les candidats sont invités à remettre leur candidature et leur offre.

Une visite de l'abattoir est obligatoire. Cette visite aura lieu au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres, soit au plus tard le 23 mars 2020.

Les conditions de remise des candidatures et des offres sont précisées dans le règlement de consultation accessible sur le site internet https://marches.ternum-bfc.fr

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas , 21000 Dijon Téléphone : 03.80.73.91.00 Télécopie : 03.80.73.39.89. Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas , 21000 Dijon Téléphone : 03.80.73.91.00 Télécopie : 03.80.73.39.89. Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

05/02/2020

AL580726573

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
Esplanade de l'aéroport
Route d'Issoudun
18000 BOURGES

IMPERY PERE ET FILS

SNC au capital de 3 048,98 euros
Villeprevoir Cours -
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 331 429 936

L'AGE en date du 29/01/2020 a décidé la transformation de la Société en Société A Responsabilité Limitée à compter du 01/01/2020, sans création d'un être moral nouveau. L'objet et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 3 048,98 euros. Sous sa nouvelle forme de Société A Responsabilité Limitée, la Société sera dirigée par M. Thibault IMPERY demeurant ST-PERE (58200) - Villemoison - 19 Rue de la fontaine aux Canes et M. Jean-Claude IMPERY demeurant ST-PERE (58200) - Villemoison - 19 Rue de la fontaine aux Canes en sa qualité de Gérants.

Elle a décidé, en outre, de modifier à compter du 01/02/2020 la dénomination sociale «IMPERY PERE ET FILS» par «IMPERY VOLAILLES», la durée de la société a été prorogée de 50 à 99 ans.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis, La Gérance

AL580726561

3O2AI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 164 001 euros
Siège social
18 rue Molière 58000 NEVERS
845 111 095 RCS NEVERS

Il résulte de l'assemble générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les modifications ci-après à publier :

Ancienne mention : Capital : 100 euros

Nouvelles mentions : Capital : 1 164 001 euros

Directeurs généraux :

Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Monsieur Rémi FOURNIER demeurant 6 place Maurice de Fontenoy - 75012 PARIS

Madame Estelle FOURNIER demeurant 17 rue du Fernand Chalandre - 58000 NEVERS.

Pour avis, le Président

AL580726568

Société Civile Professionnelle
D.THURIOT - L. STRZALKA
AVOCATS ASSOCIES
16 rue de Lourdes
58000 NEVERS
03.86.36.30.00
03.86.59.07.20
SCP2PL@wanadoo.fr

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL GRECO Société à responsabilité limitée en cours de transformation en Société par actions simplifiée, au capital de 23 325 €, siège social 12 rue du 14 juillet 58000 NEVERS - RSC NEVERS 392 439 741.

Du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des Associés réunis le 5 février 2020 à 14H00, il résulte que :

- La Société a été transformée en Société par actions simplifiée et a été dotée de ses nouveaux statuts à compter de la date du 5 février 2020 ;

- Cette transformation n'entraine pas la création d'une nouvelle personne morale ;

- Aucune modification n'est apportée à l'objet, à la dénomination, au siège, à la durée, au capital de la Société ;

- Les dispositions suivantes donnent lieu à publicité :

- Forme : Société par actions simplifiée

- Capital : 23 325 €

- Assemblées : les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées et peuvent s'exprimer dans un acte signé par tous les actionnaires ou par consultations écrites. Elles sont prises à l'unanimité en application des règles légales ou à la majorité.

- Transmission des actions : les actions sont librement négociables. Elles ne peuvent être cédées y compris entre les actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adopté à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

- Administration : Monsieur Antonio GRECO, Gérant, ayant cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société, le premier administrateur de la Société sous la forme par actions simplifiée a été nommé, il s'agit de :

Président : Monsieur Antonio GRECO demeurant 15 bis rue Général Auger 58000 NEVERS.

- Les dépôts légaux : les dépôts légaux seront effectués au Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour Avis,

Le Président.

AL580726584

AMBULANCES DU NOHAIN

SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège Social : Rue des Forgerons
Parc d'Activités du Val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
788 040 780 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2019, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

- Dénomination :

Ancienne mention : SARL AMBULANCES DU NOHAIN

Nouvelle mention : AMBULANCES DU NOHAIN

- Administration :

Ancienne mention :

Co-Gérants : M. Thomas DAMIEN – Mme Marie-Christine CARRE-DAMIEN

Nouvelles mentions :

Président : M. Thomas DAMIEN dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 7, rue des Robards

Directeur Général : Mme Marie-Christine CARRE-DAMIEN dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 127, rue de Donzy

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL580726590

➜ VENTE

VENTE

Suivant acte reçu par le 17 janvier 2020 par Me REROLLE, Notaire à DECIZE, et enregistré à Nevers 1 le 30 janvier 2020, Dossier 2020 2484, 5804P01 2020 N 64, la société YILDIZ, SAS au capital de 1000,00 €, ayant son siège social à DECIZE (5830ù), 2, rue de ia République, identifiée au SIREN sous ie numéro 829387190 et immatriculée au RCS de NEVERS a vendu à la société CHEZ REZAN, SARL au capital de 2000 €, ayant son siège social à DECIZE (58300), 2, rue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 879712107 et immatriculée au RCS de NEVERS.

Un fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE, exploité à DECIZE, 2 rue de la République.

Moyennant le prix de: VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €), s'appliquant savoir:

Aux éléments incorporels pour 17 410 €

Aux éléments corporels pour 2 590 €

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à Me REROLLE, 8 rue Carnot -58300 DECIZE, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

AL580726569

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Limoise du 2 janvier 2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1 le 20 janvier 2020, dossier 2020 00001509, référence 5804P01 2020 A 00066, La SARL LES QUATRE SAISIONS DE LA BIO, au capital de 8000 euros dont le siège social est 1 Avenue du Général de Gaulle, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 440625267, représentée par Madame Martine CRUTAIN née GUYOT en sa qualité de gérante, A CEDE à la SARL QSB au capital de 10 800 euros, dont le siège social est Le Chatelier, 03320 LIMOISE, immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 880 047 204, représentée par ses associés : - Monsieur LEROY Gaëtan, célibataire, né le 26/08/1990 à Chaumont, de nationalité française, demeurant au 31 rue Gambetta, 58000 Nevers. - Monsieur WATELLE Tom Jos Monnik, marié avec Madame Vanden Thoren Angie Madly sous le régime de la communauté réduites aux acquêts, né le 16/06/1973 à Ekeren (Belgique), de nationalité belge, demeurant au 176 Chemin de la Perçaude 03160 Couzon - GAEC Thiériot au capital de 330 300 euros dont le siège social est sis Le Chatelier, 03320 LIMOISE, immatriculé au RCS de CUSSET, sous le n° 444 355 317, et représenté aux présentes par Madame Corinne GAUJOUR co-gérante selon délibération unanime des associés en date du 16 décembre 2019, Un fonds de commerce de détail de produit alimentaire de culture biologique sur éventaires et marchés, connu sous l'enseigne de la SARL LES 4 SAISONS DE LA BIO, sis et exploité à 1 avenue du Général de Gaulle, 58000 NEVERS, moyennant le prix de 37 500 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 02 janvier 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé 1 Avenue du Général de Gaulle, 58000 NEVERS. Pour avis

AL580726560

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU GRAND TAILLIS

Val des Rosiers - 58500 Clamecy
Au capital social de 64 135,30 euros
RCS Nevers - N°322 866 625

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2020, il a été acté de la démission de M. ROESER Eric de la gérance. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL580726559

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FRANCE EQUIPEMENT

SA à Conseil d'Administration
au capital de 260.000 €
Siège social : 7 rue Denis Papin
Zone Industrielle
58641 VARENNES VAUZELLES
337 688 212 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions :

Commissaire aux comptes Titulaire : M. William RAPAUD dt le Petit Porteau – 37300 JOUE LES TOURS

Commissaire aux comptes Suppléant : CECOTTI THIERRY et Associés, 22, route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

Nouvelles mentions :

Commissaire aux comptes Titulaire : CECOTTI THIERRY et Associés, 22, route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

Commissaire aux comptes Suppléant : M. Aurélien BOULAY dt Route de Sury en Vaux – Fontenay – 18300 SANCERRE.

Pour avis, le conseil d'administration

AL580726593

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

OPTIMUM

SARL au capital social de 3 000 Euros
Siège social : 66, rue François Mitterand
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 828 629 618

Suivant décision en date du 24.01.2020, l'Associé unique, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL580726585

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

WEB DEVELOPPEMENT MORVAN

SAS en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : Le Bourg
58120 DOMMARTIN
831 072 855 RCS NEVERS

Par AGE du 31/12/2019 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable a nommé liquidateur Mr Stéphane CHARLES Le Bourg, 58120 Dommartin et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au RCS Nevers

AL580726542

EARL DES GRANDS CHENES

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire de l'EARL des GRANDS CHENES, entreprise agricole à responsabilité limité, au capital de 7.500 euros ayant son siège social à SAINT PERE (Nièvre) 21 rue des Mocques, Ménétéreau et immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 489 413 021 ,

Ayant pour liquidateur Mr NEROT Jean-Paul, dt à SAINT PERE (Nièvre) 21 rue de Mocques « Ménétéreau »,

A décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, lui a donné quitus de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de liquidation.

Ces comptes et le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le liquidateur.

AL580726571

EARL DE LA CROIX DENIS EN LIQUIDATION

Capital social / 138 322,24 euros
Siège social : Domaine de la Croix Seguin
58250 MONTAMBERT
339 656 795 RCS NEVERS

Le 23/12/2019 l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019. Madame Jocelyne GAUTHERON, demeurant Domaine de la Croix Seguin 58250 MONTAMBERT, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé lieudit «Noireterre» 71160 ISSY-L'EVÊQUE

Pour avis.

AL580726576

EURL LACOURIEUX GILLES

EURL au capital de 1000 euros
24 rue Gambetta 58600 Fourchambault
RCS Nevers 834 124 539 00018

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur LACOURIEUX Gilles, demeurant 12 rue André Malraux 58640 Varennes Vauzelles, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à 24 rue Gambetta 58600 Fourchambault. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580726583

REFLET DE SOI

EURL au capital de 100 € Siège social : 8 RUE DES AULNAIES 58450 NEUVY-SUR-LOIRE RCS NEVERS 829023522

Par décision de l'associé Unique du 28/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019 , il a été nommé liquidateur(s) Mme BOURDAIS PATRICIA demeurant au 8 RUE DES AULNAIES 58450 NEUVY-SUR-LOIRE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL580726581

R-G VTC

Société par actions simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social et de liquidation :
2, rue du Champs Voyau
58 220 CIEZ
832 272 025 RCS NEVERS

Dissolution et/ou Liquidation

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/12/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : Raymond GRESSE demeurant 2, rue du Champs Voyau 58220 CIEZ.

Le siège de liquidation est fixé au 2, rue du Champs Voyau 58220 CIEZ.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Pour avis

AL580726591

LA BOTTE DE NEVERS

SARL en liquidation
au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social : rue du Petit Château
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 339 156 093

Le 07.02.2020, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07.02.2020. M. Guy VERNAY demeurant 15, avenue du Casino 58320 POUGUES LES EAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis.

AL580726594

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci atouts coeurs,3 rue de chenevières 58220 donzy. Cap.:100€. Obj.:immobilier. Grt.:christophe anger,3 rue de chenevières 58220 donzy. 99ans au rcs de nevers.

AL580726565

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à, SAINT MAURICE,du 28/01/20, il a été constitué un Groupement agricole d'exploitation en commun dénommé « GAEC GUERIN », agréé en date du 05/11/19 et dont le siège est à Le Domaine Neuf - 58330 SAINT MAURICE.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis, La gérance.

AL580726570

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/01/20 à BICHES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION : SCI JPC PANIER.

SIEGE SOCIAL : Romenay - 58110 BICHES

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros.

GERANCE : Monsieur Jean-Philippe PANIER demeurant à Romenay - 58110 BICHES et Monsieur Amaury PANIER demeurant 19 rue du Vieux Bourg - 71000 MACON.

Pour avis et mention

AL580726575

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 05/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée Biard and co

Siège social: Limoux 58490 Saint Parize le Chatel

Capital: 100 euros

Objet: achat, vente, location de biens immobiliers

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

Gérant: Mme Françoise Biard

AL580726578

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCM ALCADE ; Siège social : 1, Place Hanoteau – 58300 DECIZE ; Objet social : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres ; Durée : 99 ans ; Capital social : 200 € ; Co-Gérance : Mme Clara DE KEYSER dt à DORNES (58) – 8, Le Colombier et Mme Adeline LATRACE dt à TOURY LURCY (58) – 3, rue des Petits Touvents ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de tous les associés.

AL580726579

LGS BY TEXYS

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée LGS by TEXYS au capital de 30.000 €, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds 16, rue Edouard Branly, ayant pour objet la recherche et développement, la production et la commercialisation de systèmes de capteurs à fibres optiques, d'instruments scientifiques et techniques, d'appareils et d'instruments de détection dans le domaine photonique ; les consultations, les expertises et les études en matière photonique ; le négoce, l'apport d'affaires et la distribution d'équipements et d'instruments techniques ; la formation et l'édition dans les domaines scientifiques. Le gérant est M. Ph. LEUWERS demeurant à

POUGUES LES EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL580726587

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NEEV'EVENTS

Forme : Société Civile

Siège Social : 1 Rue Général Auger 58000 NEVERS

Objet : Holding

Durée : 99 années

Capital social : 150000 euros dont 150 euros d'apport en numéraire et 149850 euros d'apport en nature ainsi constitué : 250 parts sociales de la société AFER AFER immatriculée au R.C.S. de NEVERS sous le numéro 424556983, évaluées à la somme de 149850 euros.

Gérant : M. Grégory LAMOUSSIERE, demeurant 1 Rue Général Auger 58000 Nevers

Transmission des parts : cessions soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Le gérant.

AL580726588

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts du 06/02/20 est constituée la Société suivante : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : SCI DES SEYSSES CAPITAL : 1.000 euros ; SIEGE : La Fontaine du Bois à POISEUX (58300) OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans a/c de son immatriculation ; GERANT : M Christian SANZ né le 9/3/71 à PARIS (4ème) dt La Fontaine du Bois à POISEUX (58300) ASSOCIES : M Christian SANZ ; Mme Laura SANZ née le 11/12/99 à COSNE S/LOIRE ; M Florian SANZ né le 10/03/97 à COSNE S/ LOIRE dt ensble La Fontaine du Bois à POISEUX (58300) AGRÉMENT CESSION DE PARTS : Libres entre associés et conjoints - Agrément pr tout autre personne.

AL580726589

YONNE

SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code procédure civile
Par testament en date à Paris du 15 mars 2013

Monsieur Hervé Gzil, en son vivant demeurant à Avallon (89200), Les Alleux, né à Metz (57000), le 7 juin 1978.

Décédé à Avallon (89200), le 12 octobre 2019.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie Lelièvre notaire à Avallon (89200) 13 rue Nicolas-Caristie.

AL890726808

Notaires

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) du 17/02/2004, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 6/02/2020, Monsieur Michel Bernard MACHAVOINE, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 24 bis avenue de la Paix, veuf de Madame Rolande BUCHAUD, né à VILLIERS SAINT BENOIT (89130), le 17 décembre 1931, décédé à AUXERRE (89000), le 25 décembre 2019, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL890726586

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 octobre 2013,

Monsieur Michel Robert Jacques CHAILLOT, en son vivant sans profession, demeurant à DONNEMARIE DONTILLY (77520) 16 place du Marché.

Né à PROVINS (77160), le 5 novembre 1946.

Ayant conclu avec Madame Aimée un pacte civil de solidarité enregistré de PROVINS le 16 août 2006.

De nationalité française.

Décédé à PROVINS (77160) (FRANCE) le 6 mai 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 14 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître VACCARO Anthony, notaire à Villeneuve la guyard 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890726856

NOMINATION

PRÉSIDENT

Dénomination : SAGEC DEVELOPPEMENT SAS.

Forme : SAS.

Capital social : 1634500 euros.

Siège social : 13 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 AUXERRE.

493314710 RCS AUXERRE.

Aux termes de l'AGE en date du 13 janvier 2020, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président à compter du 13 janvier 2020, GENDROT EXPERTISE CONSEIL, SAS, sise 28 rue Pasteur, 91120 Palaiseau, sous le numéro 381453133, immatriculé au greffe du EVRY, en remplacement de Madame Geneviève DURAND.

Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL890726841

TRANSFERT DE SIÈGE

FUR'IMPEX SARL

54, rue de Picpus
75012 Paris
Capital social : 1000 €
SIREN : 48055762800017
RCS Paris B 480 557 628
Transfert de siège social

Par assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 10 Janvier 2020 le siège social du 54, rue de Picpus -75012 Paris, au 1, Quai Nicolas de Vères-89140 Pont sur Yonne, résidence du gérant, Jean-Marc Furet

L'article Numéro 4 des statuts a été modifié en conséquence.

FUR'IMPEX sera immatriculée au Registre du Commerce de et des sociétés de (RCS) de Sens et sera radiée du RCS de Paris.

AL890726802

SCEA GNAGI

Capital social: 174.200 euros, siège social: Les Vaublins, 89740 Arthonnay, RCS d'Auxerre 804 962 256

Par AGE du 4/12/2019, les associés ont pris acte de la démission de la gérance de M. Daniel GNAGI à compter de ce jour et de la nomination de M. Matthieu BOILLETOT à compter de ce jour en qualité de gérant, demeurant à Bragelogne Beauvoir(10340), 6 rue au Gros. Les associés ont également décidé du transfert du siège social à BRAGELOGNE BEAUVOIR (10340), 6 rue au Gros et du changement de dénomination de la société qui devient SCEA DES VAUBLINS.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis.

AL890726852

SCI HUMBERT-GISY

Société civile immobilière
au capital de 320 euros
Siège social : 4 bis rue de l'Avenir
94700 MAISONS ALFORT
784 442 261 RCS CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Janvier 2020 de la Société SCI HUMBERT-GISY, il résulte que le siège social a été transféré au 42 grande Rue 89140 GISY LES NOBLES, à compter du 6 janvier 2020.

L'objet demeure : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Constituée pour une durée de 75 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur Gilbert HUMBERT, 42 grande Rue 89140 GISY LES NOBLES.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CRETEIL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL890726845

HUMBERT-SOLIER

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 rue Gay Lussac
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
437 764 426 RCS CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Janvier 2020 de la Société HUMBERT-SOLIER, il résulte que le siège social a été transféré au 42 grande Rue 89140 GISY LES NOBLES, à compter du 6 janvier 2020.

L'objet demeure : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérante : Madame Valérie HUMBERT, 42 grande Rue 89140 GISY LES NOBLES.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL890726847

MATHCEC

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : Zone Industrielle - 30 rue Gay Lussac
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
443 661 046 RCS CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Janvier 2020 de la Société MATHCEC, il résulte que le siège social a été transféré au 42 grande Rue 89140 GISY LES NOBLES, à compter du 6 janvier 2020.

L'objet demeure : La construction ou l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, aux sens de l'article 1655 ter du Code Civil, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par vois d'acquisition, échange, apports ou autrement,

constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur Gilbert HUMBERT, 42 grande Rue 89140 GISY LES NOBLES.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CRETEIL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL890726848

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : FIFTY PRODUCTIONS. Forme : SAS. Capital social : 1000 euros. Siège social : 3 Rue DE VILLENEUVE SUR YONNE, 89500 LES BORDES. 803082858 RCS TC de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 13 janvier 2020, les actionnaires ont décidé, à compter du 13 janvier 2020, de transférer le siège social à 1 Rue Arthur Adamov, 94500 Champigny sur marne. Radiation du RCS de TC de Sens et immatriculation au RCS de TC de Créteil.

AL890726859

INVEST'IM

Société civile immobilière
au capital de 176 840,86 euros
Siège social : 24 rue Vacheresse
77400 LAGNY SUR MARNE
RCS MEAUX 442 151 338

L'AGE du 23/09/19 a décidé de transférer le siège social au 12 rue de Saint Fiacre – 89170 Ronchères, à compter du même jour et de modifier l'art. 5 des statuts. La société, immatriculée au RCS de Meaux, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre. Constituée pour 99 années depuis le 28/05/2002 a pour objet social l'achat, vente et location immobilière et a un capital composé d'apports en numéraire. Gérance à compter du 23/09/19 : M. Romain VAUTRIN demeurant 12 rue de Saint Fiacre – 89170 Ronchères en remplacement de M. Robert VAUTRIN, démissionnaire à la même date. Modification sera faite aux GTC de Meaux et d'Auxerre.

AL890726860

SCI NATHI

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route d'Héry 89250 SEIGNEAY
Transféré : 26 Rue du Marais 89240 LINDRY
RCS AUXERRE 527 674 428

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 février 2020, la collectivité des associés de la SCI NATHI, société civile immobilière au capital de 2000 euros, a décidé de transférer le siège social du Route d'Héry 89250 SEIGNELAY au 26 Rue du Marais 89240 LINDRY à compter du 8 février 2020, et de modifier en conséquence l'article « siège social » des statuts.

Pour avis, la gérance

AL890726866

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI BACCHUS

SCI au capital de 137 204,12 €
Siège social
9, boulevard Maupéou
89100 SENS
405 388 265 RCS SENS

Le 31/12/2019, les associés ont décidé de réduire le capital social de 134 204,12 € pour le ramener à 3 000 € par voie de diminution de la valeur nominale des parts sociales de 15,24 € à 0,33 €. Le capital social est désormais de 3 000 € divisé en 9 000 parts sociales de 0,33 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

AL890726611

CYRIL VRAIN

SC au capital de 500 € Siège social : 33 Route de Thury 89520 LAINSECQ RCS AUXERRE 879 198 653

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2019 , il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 500 à 403750 € à compter du 30/12/2019 . Modification au RCS de AUXERRE.

AL890726810

GUILLAUME VRAIN

SC au capital de 500 € Siège social : 33 Route de Thury 89520 LAINSECQ RCS AUXERRE 879 187 052

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2019 , il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 500 à 403750 € à compter du 30/12/2019 . Modification au RCS de AUXERRE.

AL890726811

SODEA

SARL au Capital de 60.679,61 €
Sise 6 Rue Faidherbe
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre 329.857.825.00049

AVIS DE PUBLICITE

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2019, le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 15.244,90 euros.

Les articles 6 «Apports» et 7 «Capital social» des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention :

Capital : 45.734,71 euros

Nouvelle mention :

Capital : 60.979,61 euros

Mention sera faite au R.C.S. : Auxerre

Pour avis,

AL890726867

ADDITIF

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2020 à Charmoy, il a été constitué une Société civile immobilière.

Dénomination sociale : Sci d.m.s.n.x.

Forme : Société civile immobilière

Objet : Acquisition, administration, gestion d'immeubles.

Capital social : 500 euros.

Siège social : 3 Rue des Pêcheurs, 89400 CHARMOY

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire pour un montant de 500 euros.

Gérant : Monsieur Nicolas sellier demeurant 3 Rue des Pêcheurs - 89400 Charmoy

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890726869

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Henri Jacki MARLE** 2 avenue de la Gare 89270 Arcy-sur-Cure. RCS Auxerre 313306730. CIP 1121.

AL890726815

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique SERENITY** 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre. RCS Auxerre 798191144. CIP 3806.

AL890726816

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alexandre Marius Gilbert MATHIOT** 3 Rue Vanoise 89740 VILLON. RCS Auxerre 750856866. CIP 4010.

AL890726817

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Unix** route de Chablis 89000 Auxerre (bar brasserie). RCS Auxerre 841587744. CIP 4346. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726814

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 24/02/2020 de la **SAS Manufacturing of Electronics** 1 Route de Coussegerey 10130 BERNON (fabrication d'appareils électriques). RCS Troyes 519247365. CIP 4212. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL890726818

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de **Monsieur Patrick LATOUR** 60 Rue Guynemer 89000 Auxerre (prestations de services). RCS Auxerre 328395850. CIP 4265. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL890726819

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl HERSANT SARL** 7 & 9 Rue Vaucorbe 89700 Tonnerre (agence immobilière). RCS Auxerre 342313533. CIP 4347. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726820

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Sàrl SOCIETE «TARDY ET Cie»** 5 rue du Port 89460 Cravant (épicerie). RCS Auxerre 329490965. CIP 4348. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726821

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL R.D.L.C.** 17 route Impériale 89240 Pourrain (bar). RCS Auxerre 440182400. CIP 4349. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726822

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ALAIN SCHMITT CONSEILS** 8 ruelle de la Cave Pilon Fontette 89450 SAINT PERE (formation, conseil en gestion). RCS Auxerre 523508091. CIP 4350. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726823

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL D.D.L.** rue des Fourbisseurs d Epée 89000 Auxerre (confiserie, chocolaterie). RCS Auxerre 342390598. CIP 4351. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726824

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl PENICHE CHOUETTE** Le Port 89660 Mailly-le-Château (croisières). RCS Auxerre 448306589. CIP 4352. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726825

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl STE BENOIT SLEPTCHENKO INDUSTRIES DIVERSES** 89530 Chitry (loisirs). RCS Auxerre 311676654. CIP 4353. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726826

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl C.E.G.Y.** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (informatique). RCS Auxerre 478640766. CIP 4354. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726827

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SOCIETE DE TRANSPORT MECANIQUE** 35 rue de l Ermitage 89470 Monéteau (transport et réparation de véhicules). RCS Auxerre 388269839. CIP 4355. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726828

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL DU DOMAINE DE PERIGNON** domaine de Perignon 89460 Cravant (exploitation agricole). RCS Auxerre 315831925. CIP 4356. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726829

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL TOP BIKE** Enseigne commerciale : LEADER MOTO 73 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (commerce de cycles.). RCS Auxerre 394184188. CIP 4357. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726830

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique YEDA DESIGN** 31 Grande Rue 89160 Argenteuil sur Armançon (impression numérique). RCS Auxerre 788752616. CIP 4358. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726831

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL PIZZERIA DU RAMI** Rue Robert Raclos 89290 CHAMPS SUR YONNE (restaurant). RCS Auxerre 790420756. CIP 4359. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726832

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl AUTO-ECOLE JOLIBOIS-QUINOT** 52-54 boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre (enseignement de conduite de véhicules à moteur). RCS Auxerre 479786642. CIP 4360. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726833

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl MEDI@ PUB** 12 Voie des Préaux Z A 89310 Nitry (agence de publicité). RCS Auxerre 440703841. CIP 4361. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890726834

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SEIGNELAY

Enquête publique relative au déclassement (suppression et création) du sentier de la Morelle

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 03 février 2020 le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement (suppression et création) du sentier de la Morelle. L'enquête publique se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du mardi 03 mars 2020 à 15h00 au mercredi 18 mars 2020 inclus à 11h00. Le siège de l'enquête publique sera la mairie de Seignelay, 1 Place Colbert, 89250 Seignelay.

Caractéristiques principales du projet de modification :

- permettre l'agrandissement de la Résidence Joséphine Normand
- la création d'un parking contiguë sur 2 parcelles appartenant à la Résidence Joséphine Normand et dont le sentier traverse les deux terrains.

Le responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandée est Monsieur Thierry CORNIOT, Maire de Seignelay.

Monsieur le maire de Seignelay a désigné Monsieur Michel BREUILLE en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Seignelay et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- Lundi, mardi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30
- Mercredi de 14H00 à 17H30

- Jeudi de 8H00 à 12H00
- Samedi de 10H00 à 12H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie, ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@seignelay.fr (noter en objet « déclassement (suppression et création) du sentier de la Morelle »)

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie :

- Le mardi 03 mars 2020 de 15h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 18 mars 2020 de 9h00 à 11h00 ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie un mois après la date de clôture de l'enquête et pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet : seignelay.fr

Le projet de déclassement sera approuvé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.

AL890726800

Liberté • Égalité • Fraternité

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral 2020/2/DCSE/BPE/EC du 21 janvier 2020, il sera procédé pendant 16 jours consécutifs du lundi 2 mars 2020 à 9h00 au mardi 17 mars 2020 à 17h00 en mairies de Bourron-Marlotte (Siège de l'enquête - 135 Rue du Général de Gaulle - 77780), La Genevraye (3 Route de Nemours - 77690) et Villemer (12 Avenue du Général de Gaulle - 77250) à des enquêtes publiques conjointes préalables à :

- à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte, La Genevraye et Villemer.
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquêtes publiques seront tenus à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, La Genevraye, Grez-sur-Loing, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fromontville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,
- en version numérique :
- à la mairie de Bourron-Marlotte sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres uniques d'enquête papier côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ouverts :
- en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, La Genevraye, Grez-sur-Loing, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fromontville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,
- sur le registre unique dématérialisé accessible : à la mairie de Bourron-Marlotte à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal,? sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- par courriel à l'adresse suivante : captages-adduction-eau-potable-bourron-villeron-villemer@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur,avant la fin des enquêtes conjointes au siège de celles-ci fixé à la mairie de Bourron-Marlotte. Toutes les observations écrites seront annexées au registre unique d'enquêtes publiques.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur M. Henri LADRUZE, directeur d'école, retraité. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- mairie de La Genevraye : le lundi 2 mars 2020 de 9h00 à 12h00,
- mairie de Bourron- Marlotte : le samedi 7 mars 2020 de 9h00 à 12h00,
- mairie de Villemer : le mardi 17 mars 2020 de 14h à 17h,

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Régie des Eau de Paris - M. Matthieu COSMANO - matthieu.cosmano@eaudeparis.fr - Tel. 01 64 45 22 34.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture des enquêtes dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77. Au terme des enquêtes publiques conjointes, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :

- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron,Villeron et Villemer situés sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte, La Genevraye et Villemer.
- le parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

AL890726855

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 07/02/2020 dans Terres de bourgogne, concernant la société MAFLO, il y a lieu de lire : MALIGOT

AL890726862

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

S.C.P. d'Avocats Interbarreaux REVEST LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne)
Place du Palais de Justice

VENDREDI 20 MARS 2020 à 14 heures

A la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE, Société Coopérative à capital et personnel variables, régie par la loi du 5 août 1920, le Livre V du Code Rural et les textes subséquents, ayant son siège à TROYES (Aube), 269 faubourg Croncels, constituée à la date du 20 septembre 1994 et immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 775 718 216, agissant poursuites et diligences de Monsieur Pascal TREMEAU agissant lui-même en qualité de responsable du Service Recouvrement Contentieux de ladite CAISSE domicilié ès-qualité audit siège

Ayant pour Conseil la SCP d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI représentée par Me Patricia NOGARET, Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE

il sera procédé le Vendredi 20 MARS 2020 à 14 heures, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE au Palais de Justice de cette ville, à la VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens suivants :

Lot n°1 : Commune de FONTENAY SOUS FOURONNES (Yonne)

Une parcelle de terre sise chemin de Courson, cadastrée section :

- ZL 35 « chemin de Courson », pour 5ha 44a 11ca

Lot n°2 : Commune de MAILLY LA VILLE (Yonne)

Les 19 parcelles cadastrées sections :

A 10 « Les Jaries » pour 10a 40ca, lande,
A 674 « Terres de Lisigny » pour 18a 57ca, taillis,
A 680 « Terres de Lisigny » pour 08a 00ca, taillis
C 595 « Sur la Vallée Godard » pour 46a 87ca, taillis
C 608 « Sur la Vallée Godard » pour 23a 80ca, taillis,
C 825 « Sur les Clous » pour 09a 57ca, lande,
C 975 « Les Clous Est » pour 07a 30ca, lande,
C 1125 « Envers de Vaux Peurjon » pour 3a 80ca, taillis,
C 1146 « Envers de Vaux Peurjon » pour 7a 67ca, taillis,
C 1312 « Les bues Bouteilles » pour 05a 30ca, lande,
F 426 « Les Champs Guichards » pour 32a 61ca, taillis,
F 529 « Les Basses Varennes » pour 17a 18ca, taillis,
F 610 lieudit « Les Perrières » pour 38a 24ca, taillis,
ZC 21 « Le Croupeau » pour 3ha 43a 00ca, terre,
ZC 26 « Le Croupeau » pour 1ha 59a 00ca, terre et lande,
ZD 6 « Haut de la Vallée de Lésigny », pour 53a 20ca, terre,
ZD 42 « Terres de Lisigny » pour 10a 10ca, de terre,
ZD 43 « Terres de Lisigny » pour 58a 80ca, terre,
ZE 17 « La Coutaule » pour 2ha 18a 00ca, pré,

Lot n°3 : Commune de MAILLY LE CHATEAU (Yonne)

Les 46 parcelles cadastrées sections :

A 87 « Val de Puiseau Ouest » pour 28a 34ca, lande,
A 174 « Val de Puiseau Est » pour 06a 30ca, lande,
A 1009 « Chemin des Pierres » pour 05a 20ca, lande
A 1011 « Chemin des Pierres » pour 13a 40ca, lande,
A 1012 « Chemin des Pierres » pour 08a l0ca, lande,
A 1013 « Chemin des Pierres » pour 08a 10ca, lande,
AB 22 « Les Crots Bains » pour 31a 60ca, terre,
B 1517 « Les Basses Corvées » pour 32a 38ca, pré,
B 1536 « Les Basses Corvées » pour 08a 16ca, taillis,
B 1540 « Les Basses Corvées » pour 38a 72ca, taillis,
B 1544 « Les Basses Corvées » pour 13a 60ca, taillis,
C 148 « Cotas Maréchaux » pour 07a 80ca, lande,
D 524 « Beauvais » pour 18a 40ca, futaie,
D 526 « Beauvais » pour 46a 53ca, lande,
D 669 « La Colichonnerie » pour 10a 49ca, lande,
ZE 13 « Chemin des Pierres » pour 27a 60ca, terre,
ZH 57 « Vignes Blanches » pour 2ha 28a 40ca, terre,
ZI 49 « Les Forêts Ouest » pour 1ha 76a 20ca, terre,
ZI 51 « Les Forêts Ouest » pour 1ha 92a 10ca, terre,
ZI 57 « Les Forêts Ouest » pour 2ha 69a 30ca, terre,
ZI 59 « Les Forêts Ouest » pour 30a 20ca, terre,
ZI 60 « Les Forêts Ouest » pour 20a 80ca, terre,
ZI 61 « Les Forêts Ouest » pour 08a 40ca, terre,
ZI 176 « Renvers des Forêts » pour 15a 48ca, terre,
ZI 178 « Renvers des Forêts » pour 09a 40ca, lande,
ZI 179 « Renvers des Forêts » pour 19a 90ca, futaie,
ZK 24 « Champ de Croix Messire Pi » pour 3ha 30a 60ca, terre,
ZK 44 « Renvers de Bel Air » pour 99a 10ca, terre,
ZK 50 lieudit « Adroit de Bel Air » pour 7ha 48a 30ca, terre
ZK 51 « Adroit de Bel Air » pour 22a 80ca, futaie,
ZK 52 « Adroit de Bel Air » pour 83a 20ca, futaie,
ZK 56 « Champ de Croix Messire pi »pour 04a 88ca, lande,
ZK 88 « Les Coutances » pour 02a 05ca, lande,
ZK 103 « Renvers de Bel Air » pour 10a l0ca, terre,
ZK 137 « Renvers de Bel Air » pour 09a 30ca, lande,
ZL 56 « Les Basses Corvées » pour 06a 20ca, jardin,
ZL 68 « Les Basses Corvées » pour 38a 70ca, pré,
ZL 87 « Sur la Trière » pour 2ha 44a 80ca, terre,
ZL 91 « Sur la Trière » pour 1ha 92a 00ca, terre,
ZL 92 « Sur la Prière » pour 1ha 71a 20ca, terre,
ZL 131 « La terrière » pour 1ha 46a 40ca, terre,
ZS 3 « Chemin des Raboulins Est » pour 90a 10ca, terre,
ZS 9 « Chemin des Raboulins Est » pour 17a 50ca, terre,
ZS 44 « Champ Riot » pour 1ha 17a 60ca, terre
ZS 54 « Champ Riot » pour 1ha 59a 90ca, terre,
ZS 55 « Malvoisine » pour 1ha 56a 20ca, terre,

MISES A PRIX : - Lot n°1 : 6 500 € (Six mil cinq cent euros) - Lot n°2 : 12 500 € (Douze mil cinq cent euros) - Lot n°3 : 46 500 € (Quarante-six mil cinq cent euros)

outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.

Consignation obligatoire de 3 000 € pour le lot n°1 – 3 000 € pour le lot n°2 et 4 650 € pour le lot n°3 par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.

Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE. Pour avis : Patricia NOGARET

Pour tout renseignement, s'adresser à :

S.C.P. d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03 - immo@rlcavocats.com

AL890726786

MODIFICATION DE STATUTS

SARL CACHON

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 2, place de la Liberté
89380 APPOIGNY
391 755 774 RCS AUXERRE

L'AGE du 31/12/2019, a décidé de transformer la société en SAS à compter du 31/12/2019. Le capital de la société, son siège, sa durée, et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient: SAS CACHON, d'étendre l'objet social à l'activité de négociant en vins. Président: M BEAL Pascal dmt 5, route de Migennes 89250 HAUTERIVE. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément: les titres se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés, entre ascendants, et entre conjoints, dans les autres cas, l'agrément préalable de la collectivité des associés est requis. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de AUXERRE.

AL890726735

ASL COMPTA

Société à responsabilité limitée
au capital de 51 000 euros
Siège social :
28 Bis avenue Denfert Rochereau
89000 AUXERRE
803 841 121 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 03/02/2020, l'associée unique a adopté la modification suivante:

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 01/07/2019.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention :

La détention de parts ou d'actions de sociétés d'expertise comptable

- Nouvelle mention :

• L'exercice de la profession d'Expert-comptable dans les conditions prévues par les textes législatifs et règlementaires présents et à venir ;

• L'exercice de prestations comptables et de toutes prestations accessoires (gestion interne de cabinet, social, management, gestion de participation, formation …) ;

• La détention de participations au sein du Groupe IN EXTENSO, et/ou des participations immobilières liées à l'activité professionnelle IN EXTENSO ;

• La réalisation de toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires ;

• La prise de participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables, sans que cette participation ne constitue l'objet principal de son activité ;

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890726853

VRAINSARL

VRAINSARL au capital de 362.000 € Siège social : Route de Thury 89520 LAINSECQ RCS AUXERRE 803849058 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2019, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : SOCIETE VRAIN à compter du 29/12/2019 et de nommer Mr VRAIN Guillaume demeurant 3 Chemin de Ronde 89560 COURSON LES CARRIERES en qualité de Gérant en remplacement de M VRAIN Philippe . Modification au RCS de AUXERRE.

AL890726837

SCI NEXT'IM

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 rue Vacheresse
77400 LAGNY SUR MARNE
RCS MEAUX 489 861 963

L'AGE du 23/09/19 a décidé de transférer le siège social au 12 rue de Saint Fiacre – 89170 Ronchères, à compter du même jour et de modifier l'art. 4 des statuts. La société, immatriculée au RCS de Meaux, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre. Constituée pour 99 années depuis le 28/04/2006, elle a pour objet social l'achat, vente et location immobilière et a un capital composé d'apports en numéraire. Gérance à compter du 23/09/19 : M. Romain VAUTRIN demeurant 12 rue de Saint Fiacre – 89170 Ronchères en remplacement de M. Robert VAUTRIN, démissionnaire à la même date. Modification sera faite aux GTC de Meaux et d'Auxerre.

AL890726868

GAEC DEGOIX

GAEC au capital de 78 511,24 €. Siège social : 31 bis grande rue – 89800 CHICHÉE 392 235 602 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont : - Décidé de réduire le capital de la société de 1 261,24 € et de 21 700 €, ramenant celui-ci à 56 550 €, - Pris acte de la démission de M. Gérard DEGOIX de ses fonctions de gérant. - Décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. - Décidé de transférer le siège de la société au 35 grande rue – 89800 CHICHÉE. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DEGOIX. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 56 550 €. Siège social : 35 grande rue – 89800 CHICHÉE. Durée : Jusqu'au 8 septembre 2043. Gérant : M. Pierre DEGOIX, demeurant 35 grande rue, 89800 CHICHÉE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL890726870

SHADY WEB STUDIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 100,00 euros
Siège social : 28 Route de Saint Florentin
89320 ARCES DILO
819 154 550 RCS SENS

Par décision du 31 Décembre 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 01 Janvier 2020.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100,00 euros. Il est divisé en 10 parts sociales, de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 100,00 euros. Il est divisé en 10 actions, de 10 euros chacune entièrement libérées.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Vivien REBOUCHE, demeurant 28 Route de Saint Florentin, 89320 ARCES DILO

Nouvelle mention : Président : Monsieur Vivien REBOUCHE, demeurant 28 Route de Saint Florentin 89320 ARCES DILO

Mention sera faite au RCS SEN : Pour avis,

AL890726871

CESSION

Notaires

CESSION BARBERET/ LE MARCHE DES VINS

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 30 janvier 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement AUXERRE 1 le 07 février 2020 dossier 2020 00004566 référence 8904P01 2020 N 00158, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Jean-Jacques Henri BARBERET, Négociant en vin, demeurant à SENS (89100) 1 avenue Lucien Cornet, né à AUXERRE (89000), le 11 décembre 1953. Divorcé de Madame Valérie Madeleine SAKSIK, et non remarié. A : La Société «LE MARCHE DES VINS», Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à SENS (89100), 5 Place Boffrand, identifiée au SIREN sous le numéro 880353081 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Désignation du fonds : fonds de commerce de négoce de vins gros, demi-gros, détail et vente d'armoires pour conserver le vin, négoce de toutes boissons en général et activités annexes, vente par correspondance et commerce électronique sis à SENS (89100) 5 Place Boffrand, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE MARCHE DES VINS, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 309548659. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS EUROS (121.300,00 EUR), - au matériel pour TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (3.700,00 EUR). Stock en sus. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL890726857

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HK

Société à responsabilité limitée
au capital de 274 190 euros
Siège social : 1 RUE BEURDELAINE
89200 AVALLON
447514241 RCS

Aux termes d'une délibération en date du 20 Janvier 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Florijan KOVAC de ses fonctions de gérant à compter du 31 Décembre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de M. Florijan KOVAC a été supprimée.

Pour avis
La Gérance

AL890726673

AUXERRE CENTRE INFORMATIQUE

L'AGE de la société AUXERRE CENTRE INFORMATIQUE, SARL au capital de 50 000€, 7 Rue D'Egleny, 89000 Auxerre, 834 387 151 RCS Auxerre a décidé, le 2/01/2020, de nommer nouveau gérant, Mme LEGRAND Nadine, 19 Allée du belvédère LOG 19, 89000 Auxerre en remplacement de Mr HALLOUIN Frédéric démissionnaire. Mention au RCS de Auxerre

AL890726844

SARL ENT. YVERNEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Les Gardes
89240 POURRAIN
832.540.652 RCS AUXERRE

Avis de publicité

Par décision du 29 janvier 2020, l'associée unique a pris acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur HÉBERT Antoine, demeurant 352 Rue des Ecoles – 50400 GRANVILLE de ses fonctions de gérant et nommé en remplacement à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur YVERNEAU Sylvain demeurant 17 Rue des Gardes – 89240 POURRAIN.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL890726851

LES BRISSOTS

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 €
Siège social :
Route des Bedets
89690 CHEROY
387 523 178 R.C.S. Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement du 30 avril 2019, les associés de la société LES BRISSOTS ont pris acte de la démission de Madame Corinne ZUK de son mandat de Gérant à compter du même jour et ont nommé pour une durée illimitée en qualité de nouveau Gérant à compter du même jour Monsieur Nicolas ZUK demeurant 18 bis, rue Savignat – 89100 MALAY LE GRAND.

MENTION EN SERA FAITE AU RCS DE SENS
POUR AVIS
LA GERANCE

AL890726858

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LA PASTILLE

SCI au capital de 15.244,90€. Siège social : 33 rue des Bordes 89710 SENAN. RCS 422 493 932 SENS.

L'AGE du 06/02/2020 a nommé gérant : Mme JOSSE Nicole, 1 A rue des Merles 89410 en remplacement de M JOSSE David, à compter du 10/02/2020. Mention au RCS de SENS.

AL890726861

DISSOLUTION LIQUIDATION

ANTHONY CABRAL MACONNERIE

SARL en liquidation
au capital social de 1000 euros
Siège social :1 rue Basse 89140 MICHERY
SIREN 849 377 304 R.C.S. SENS

Le 31/12/19, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/19. M Anthony CABRAL demeurant 1 rue Basse 89140 MICHERY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Pour avis.

AL890726716

SCI DE LA VIEILLE POSTE

SCI au capital de 32 532,62 €
Siège social
25 rue Auxerroise 89800 Chablis
352478200 RCS Auxerre

L'AGE du 05/01/2020 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: M. penin Michel, 14 rue d'Irancy 89290 Vincelottes. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre.

AL890726726

SCI LES GLIMONIERES

Capital de 2000€
Siège social : Les Glimonières – PIFFONDS (89330)
RCS SENS 815 408 018

Suivant procès verbal en date du 30 janvier 2020, l'ensemble des associés a :

- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 janvier 2020 et sa mise en liquidation amiable.
- nommé en qualité de liquidateur Mme WALTER Françoise demeurant Les Glimonières – PIFFONDS (89330.
- fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
- le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL890726775

SCI LES GLIMONIERES

Capital de 2000€
Siège social : Les Glimonières – PIFFONDS (89330)
RCS SENS 815 408 018

Suivant procès verbal en date du 30 janvier 2020, l'ensemble des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de gestion au liquidateur : Mme WALTER Françoise
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 janvier 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe tu Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquideur.

AL890726776

SCI PRISCILLA

Capital de 800€
Siège social : Les Glimonières – PIFFONDS (89330)
RCS SENS 803 131 283

Suivant procès verbal en date du 30 janvier 2020, l'ensemble des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de gestion au liquidateur : Mme WALTER Françoise
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 janvier 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe tu Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquideur.

AL890726777

SCI PRISCILLA

Capital de 800€
Siège social : Les Glimonières – PIFFONDS (89330)
RCS SENS 803 131 283

Suivant procès verbal en date du 30 janvier 2020, l'ensemble des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de gestion au liquidateur : Mme WALTER Françoise
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 janvier 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe tu Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquideur.

AL890726778

SCI QUEEN BE

Société civile en liquidation
Capital de 10 000€
Siège social : Les Glimonières – PIFFONDS (89330)
RCS SENS 811 351 89

Suivant procès verbal en date du 30 janvier 2020, l'ensemble des associés a :

- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 janvier 2020 et sa mise en liquidation amiable.

- nommé en qualité de liquidateur Mme WALTER Françoise demeurant Les Glimonières – PIFFONDS (89330.

- fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

- le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL890726779

SCI QUEEN BE

Société civile en liquidation
Capital de 10 000€
Siège social : Les Glimonières – PIFFONDS (89330)
RCS SENS 811 351 89

Suivant procès verbal en date du 30 janvier 2020, l'ensemble des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de gestion au liquidateur : Mme WALTER Françoise

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 janvier 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe tu Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquideur.

AL890726780

L'ETOILE DU NORD

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 7 rue du fond de la Croix
89140 PONT SUR YONNE
382 474 484 RCS SENS

Avis de dissolution

Suivant décision collective des associés en date du 30 Novembre 2019 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Novembre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monique BENARD demeurant 7 rue du fond de la croix – 89140 PONT SUR YONNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue du fond de la croix – 89140 PONT SUR YONNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : SENS.

AL890726790

FEM COMPOSITES

SARL au capital de 15 000 euros
Siège Social : 1 impasse Mercier Cidex 232
89150 VILLEBOUGIS
478 452 194 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Elle a nommé Monsieur Christophe GARNAULT, demeurant 21 rue de l'Angélus, 77930 PERTHES, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser tous les éléments d'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 impasse Mercier Cidex 232, 89150 VILLEBOUGIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le liquidateur.

AL890726791

KMR

Avis de clôture de liquidation

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 2 000 euros - Siège social : 3 route de l'Ocre, 89240 DIGES - 814 229 019 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 5 décembre 2018, déchargé Monsieur Cyril KONS, demeurant 3 route de l'Ocre, 89240 DIGES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL890726792

MENUISERIE PETIT

SARL au capital de 10.000€ Siège social : ZA LA GARENNE, RUE ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD 492 652 326 RCS de SENS Le 31/12/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JOHANN PETIT, 4 CHEMIN DES CARLONETTES, 89140 COURLON-SUR-YONNE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS

AL890726793

MENUISERIE PETIT

SARL au capital de 10.000€ Siège social : ZA LA GARENNE, RUE ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD 492 652 326 RCS de SENS Le 31/12/2019, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de SENS

AL890726794

SOCIETE D'EXPLOITATION BINON ET FILS

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 8000 euros Siège social : Granchette 89100 SAINT DENIS LES SENS (Yonne) 420 586 372 RCS SENS L'assemblée générale par une décision en date du 24 janvier 2020, après avoir entendu le rapport de Monsieur Stéphane BINON, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL890726797

GMF

L'AGE a décidé, le 30/12/2019, la dissolution anticipée de la société GMF, SASU au capital de 8 000€, 1 rue du Verger Thevnon, 89600 Germigny, 824 947 667 RCS Auxerre, au 30/12/2019, désigné liquidateur Mr EL OUADI Aïssa, 1 rue du Verger Thevnon, 89600 Germigny et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre

AL890726805

SC CACENT

Société Civile au capital de 1 000 euros
Siège social :
5 Rue Tournecul
89500 LES BORDES
R.C.S Sens n° 503 184 939

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 1er Février 2020, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

Monsieur Vincent MONTAGNIER

AL890726835

SARL IDEES CADEAUX

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 76 ROUTE DE LA MOTHE - CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
R.C.S : SENS 511 921 082

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 15 JANVIER 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour Avis,

Le Liquidateu

AL890726836

SCI CB17E PYTHAGORE

Par décision de l'AG mixte en date du 19/12/19, les associés de la SCI CB17E Pythagore (819959826 RCS SENS) 7, rue de la Chapelle – 89510 PASSY ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé M. CONCEICAO DE OLIVEIRA Luis liquidateur et fixé le lieu de la liquidation au siège social. Les formalités seront effectuées au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL890726838

SCI CB17E PYTHAGORE

Par décision de l'AG mixte en date du 19/12/19, les associés de la SCI CB17E Pythagore en liquidation (819959826 RCS SENS) 7, rue de la Chapelle – 89510 PASSY ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/12/2019. Les formalités seront effectuées au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890726839

FIDUCIAL SOFIRAL

ALAIN FOURDRAINE CREATIONS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation:
89350 VILLENEUVE-LES-GENÊTS
RCS AUXERRE 400 927 372

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2019 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Alain FOURDRAINE, demeurant 89350 VILLENEUVE-LES-GENÊTS, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 89350 VILLENEUVE LES GENÊTS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890726840

MAXANGECYL OPTIQUE

Dissolution anticipée

Dénomination : MAXANGECYL OPTIQUE. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 6 Rue du commerce, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. 837709112 RCS TC de Sens. Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2020, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2020 Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Mme Angélique ZACCARIA, demeurant 1A Rue du Chemin Vert 89150 VILLEBOUGIS a été nommé liquidateur et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

La liquidatrice.

AL890726865

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Philippe Arnaud Conseil Capital : 1000€ Siège social : Le Vau 89130 DRACY Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (hors activité réglementée), notamment dans les domaines de la stratégie, de l'intelligence économique, en géographie et en projet d'équipements; le conseil en innovation, organisation, ingénierie et marketing; Formation non réglementée dans les domaines précités. Président : ARNAUD Philippe 9 Rue Francoeur 75018 PARIS Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS AUXERRE Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL890726553

SARL M2C

Par acte SSP en date du 18/01/2020, la SARL M2C a été constituée. Capital: 1000 € Siège: 9 Rue Stéphane Mallarmé 89100 Sens Objet: Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment Durée: 99 ans . Gérance: Cevat Demir , 9 Rue Stéphane Mallarmé, 89100 Sens RCS: SENS

AL890726782

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Février 2020 à JOIGNY il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PPER. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Plomberie, chauffage-sanitaire, électricité, technique de la piscine, maçonnerie en sous-traitance et accessoirement négoce de tous matériaux et matériels liés aux activités. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 3 Rue Jean Moulin 89300 JOIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Bruno MARIA, demeurant 3 Rue Jean Moulin 89300 JOIGNY. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL890726795

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci rct immo,13 rue de la garenne 89113 charbuy. Cap.:3000€. Obj.:immobilier. Grt.:sylvie et stéphane racot,13 rue de la garenne 89113 charbuy. 99ans au rcs de auxerre.

AL890726798

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA FERME DES ROBICHONS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 1 000 euros. Siège social : Les Robichons – 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de numéraire pour un montant de 1 000 euros. Gérant : Mme Christiane CODRON, demeurant au 21 rue Bouillon Lagrange, 91530 SAINT CHERON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés et/ou aux descendants des associés La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890726799

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 18/01/2020 a été constituée une SASU nommée :

GN MACONNERIE GENERALE

Objet : Maçonnerie générale

Capital : 1.000 € Siège social : 17 Rue de Sancey, 89100 Sens

Durée : 99 ans

Président : Mme Mina EL GROUA, 1 Rue de Montmachoux, 77940 Esmans

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL890726806

AVIS DE CONSTITUTION

Le 1er février 2020 à VALLERY a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme Société Civile Immobilière Dénomination LESMAELIX Siège 12 rue de la Petite Justice 89150 VALLERY Objet Propriété, administration, acquisition de tous biens et droits immobiliers. Mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location de tous immeubles bâtis ou non. Durée 99 ans Capital 180 000 € d'apports en numéraire Gérance Madame Fabienne GREGOIRE, domiciliée 12 rue de la Petite Justice 89150 VALLERY Cessions aux tiers Agrément représentant ¾ des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS de SENS

La Gérance

AL890726809

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PONT SUR YONNE en date du 31 décembre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : KEBAB89, SIEGE SOCIAL : 2 rue Carnot, 89140 PONT SUR YONNE , OBJET : restauration de type rapide, DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 80000 euros PRESIDENT : Monsieur Salman KEKLICEK, demeurant 43 rue de la Planche Barrault, 89100 SENS. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL890726842

S. M. E

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Ferme de Saint-Marc, 89660 MERRY SUR YONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERRY SUR YONNE du 06 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiées

Dénomination : S. M. E

Siège : Ferme de de Saint-Marc, 89660 MERRY SUR YONNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Location de salle de réception pour les mariages, anniversaires, séminaires,… Résidences de tourisme et d'accueil pour particuliers et professionnels, prestations de services hôteliers et de loisirs, gîtes, achats et ventes de produits régionaux.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président :

- M. Bertrand Marcel Louis Marie MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Né le 09 janvier 1957 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française,

Demeurant 40 rue Cotteau 89660 CHATEL CENSOIR,

Vice-président :

- Mme Nathalie Micheline FOURGEUX épouse MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Née le 16 mai 1966 à VAUX, commune d'AUXERRE (89), de nationalité française,

Demeurant 40 rue Cotteau 89660 CHATEL CENSOIR,

POUR AVIS

Le Président

AL890726843

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 05/02/2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme : SCI - Dénomination : **SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SAINTE CÉCILE** - Capital : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune. Siège social : 19, les Roys, 89120 PERREUX CHARNY ORÉE DE PUISAYE. Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers. Cession de parts : Libre entre associés, entre ascendants et descendants. Toutes autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS. Pour avis.

AL890726849

SCP «Stéphane DROUET, Notaire», dont le siège est à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 1er février 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Auxerre 1, le 5 février 2020, dossier 2020 00004208, référence 8904P01 2020 N 00151, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société unipersonnelle à responsabilité limitée.

- Dénomination : Schiltz Bruno Moto Sport

- Siège social : CHAMVRES (89300), 18 route de Champvallon.

- Objet : Le coaching conseil moto. La vente d'équipements et accessoires moto. L'achat de motos et la revente exceptionnelle des motos dont la société n'aurait plus l'usage. La location de motos. Course de motos en France et à l'étranger. Organisation et participation à des évènements moto. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

- Capital social fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 EUR), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.

- Apport : en numéraire.

- Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions seront soumises à agrément.

- Gérant : Est nommé comme unique gérant : Monsieur Bruno SCHILTZ, demeurant à SAINT-AUBIN-SUR-YONNE (89300), 23 route Nationale ,

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL890726863

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 février 2020, à FONTAINES. Dénomination : TRAVAUX PUBLICS DE PUISAYE. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 1 Impasse du village, 89130 Fontaines. Objet : TRAVAUX PUBLICS. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Benoit MALCHIEN, demeurant 1 Impasse du village, 89130 Fontaines La société sera immatriculée au RCS de auxerre.

Pour avis.

Le gérant

AL890726864



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr

Je m'abonne pour 1 an 110 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 50 €
pour 2 ans 100 €
TOTAL

*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /
SIGNATURE



CALVADOS (14)

Paroles de jeune


DR

Pierre Soetaert, 27 ans, est associé avec ses parents à Orbec (14). Chantal et Dominique Soetaert ont derrière eux trente-cinq ans de traite. Le jeune agriculteur, peu motivé par l'atelier lait mais rongé par l'envie de garder la ferme, dans la famille depuis 1936, a développé la production de volailles.

Pour garder la ferme de famille, Pierre convertit les vaches en poulets

■ *« Je ne devais pas revenir à la ferme. »* Pierre Soetaert a finalement changé d'avis. A 27 ans, le jeune agriculteur a déjà un parcours bien rempli : un bac + 2 Gestion des entreprises et des administrations, une licence gestion du patrimoine et un master ingénierie financière. Après ses études, il s'engage en politique. *« Une passion que j'avais depuis longtemps. J'étais militant UMP à l'époque, au lycée. J'ai été directeur de campagne pour un candidat LR de la Manche, puis responsable du groupe politique d'Hervé Morin pendant deux ans. C'était une expérience énorme. »* Il sillonne la Normandie, apprend à s'exprimer, à communiquer. Puis vient le moment de prendre une décision sur l'avenir de la ferme.

Un seul critère

« Mes arrières grands-parents ont acheté la ferme en 1936. Je ne me voyais pas la laisser partir. » Seulement, la production laitière ne le branche pas vraiment. *« Mes parents ont trente-cinq ans de traite derrière eux, nous ne souhaitions plus investir dans cet atelier. »* Il réfléchit alors à une nouvelle production. Visite des poulaillers. Ce sera la volaille. En 2018, il entame un BPREA au Robillard - dont il lui reste encore une matière à valider - et s'installe. *« On convertit les laitières en poulets »*, s'amuse Pierre. Plus sérieusement : *« le projet des volailles est né en mai 2018, les travaux ont commencé en octobre la même année »*.


Pierre Soetaert ne s'est pas engagé dans une production ni bio ni labellisée, afin de garder son autonomie totale. DR



L'exploitation

- 90 vaches laitières (bientôt arrêtées)
- 9 bâtiments volailles pour 500 à 900 têtes
- 40 génisses de viande et bœufs
- 70 ha de cultures


Les neuf bâtiments, tous sont conçus sur le même modèle, surplombent la ferme et le magasin. DR

Neuf bâtiments sortent de terre, d'une centaine de mètres carrés chacun, équipés d'un sas sanitaire. La distribution d'aliment est automatisée, l'aération contrôlée, la lumière naturelle. *« Notre seul critère est de produire de la volaille de qualité. Je compte 500 à 900 têtes par bâtiment. Les poulets, pintades et canettes ont accès à 3 000 m² de parcours en plein air, sous des pommiers. Je mets tout le monde dehors le matin, jusqu'au soir, à partir de cinq semaines. »* Les poulets sont abattus à 115-120 jours, certains pèsent jusqu'à 4,5 kg.

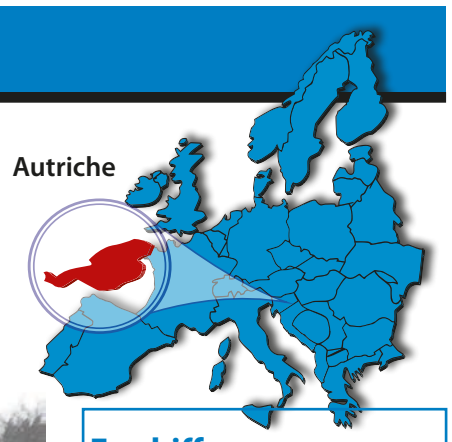
Orbec en verlan

« J'ai la chance d'avoir des parents qui m'ont suivi. Ils m'ont poussé à investir dans ce qui est mon outil de travail pour les quarante prochaines années », salue Pierre. Une année de production plus tard assortie d'un an de travaux, le magasin Le Comptoir du bec d'or - verlan d'Orbec - ouvre ses portes le 7 décembre 2019. *« Nous avons rénové l'ancien pressoir. On y vend nos volailles, mais aussi des produits frais, des produits locaux, mais pas que : je pense aux fondants de La Baule. »* Parmi les 500 références, des fromages, de la crème, du vin, de la bière, des terrines, etc. « *Nous ne faisons pas concurrence aux commerces d'Orbec, 60 % de notre clientèle vient au-delà de Lisieux. Mais nous voulions nous démarquer par la qualité, en rendant accessible un produit haut de gamme. »* Pour Noël, l'éleveur a vidé ses bâtiments de volailles : *« 1 270 réservations pour le 24 au soir ! Quinze jours avant, on refusait 400 commandes »*. Toute l'année, la production est écoulée chez les restaurateurs, par les revendeurs, dans le magasin. *« Nous arrêtons le lait le 31 mars. »* Les cultures, elles, restent en place pour alimenter les volailles. *« Maintenant, je suis bien revenu à la ferme. Avec plein d'idées en tête. »* ■

Julie Pertriaux

Un tour de l'Europe agricole

Autriche, la championne du bio



En chiffres
Superficie : 83 879 km². SAU : 1 400 km² soit 7,6 % de la France. Population : 8,5 millions d'habitants dont 5 % travaillent en agricole. PIB (2017) : 323 milliards € (15,3 % de la France), dont agriculture : 1,4 %, industrie : 35,8 %, service : 62,8 %.

Couverte à 70 % par de la forêt, l'Autriche est championne du monde de la perte de terres arables au profit des villes. L'agriculture essaie de survivre, en majorité dans des zones de semi-montagne, favorisant l'élevage laitier extensif, la vigne et l'arboriculture.


Bernhard mise sur la qualité et le bio des productions locales pour faire la différence.

Bienvenue chez Bernhard ! Il cultive 10 ha dont 3 de forêt et 7 de verger (95 % pommes et 5 % de fruits rouges en conventionnel). Son épouse, Anna, cultive un peu plus loin 10 ha dont 5 de forêt et 5 de vergers (90 % pommes et 10 % abricots et pêches en bio depuis 5 ans). Nous sommes à quelques kilomètres de la frontière de la Slovaquie et de la Hongrie, dans une zone de semi-montagne, près de la commune de Sankt Ruprecht an der Raab où Bernhard est né. «*La ferme*», précise-t-il, «*date du XVIIIème siècle. À l'époque, on y cultivait de la vigne. Elle a été arrachée à cause du phylloxéra. Mon arrière-grand-père en a profité pour la racheter*». Comme pour la grande majorité des agriculteurs autrichiens, la vie était très rude avec un climat continental chaud en été et très froid en hiver.

Le virage du 9 novembre 1989

Pour survivre, la ferme développait un élevage de 5 vaches, quelques cochons, du bois et des pommiers pour élaborer le «*most*», un jus de pommes comparable à un vin de 5°, très populaire à l'époque. Pauvre et sans visibilité, double actif quand il le pouvait, le père de Bernhard, a pris des risques dans les années soixante-dix. La production de pommes se trouvait alors dans un contexte euphorique, il en a profité pour en planter aux deux tiers sur son exploitation. « *Mon père était très autoritaire et peu ouvert au dialogue*», poursuit Bernhard. «*Après mes études d'ingénieur, j'ai préféré travailler à l'extérieur, à la Chambre d'Agriculture, en qualité de conseiller à la production de fruits. Cela m'a permis de me créer un réseau qui me sert bien aujourd'hui*». Il y a 10 ans, le père a été poussé à la retraite par le fils qui, non seulement, a repris l'exploitation mais l'a doublée en épousant Anna. «*La demande ne cessait de croître avec les premières plantations bios. Cela m'a permis de construire ma maison*». Depuis le 9 novembre 1989, tout a changé. «*Avant l'Autriche était aux confins de l'Europe, la limite du monde libre, la chute du mur de Berlin a tout changé*». Un vaste marché s'est ouvert à l'Est avec des pays à l'histoire commune tels que la Hongrie, la Slovaquie, la République Tchèque ou encore la Slovaquie, composantes de l'ex-empire Austro-Hongrois. La contrepartie, c'est aussi une nouvelle concurrence notamment avec les pommes polonaises et tchèques. Bernhard le sait : produire de la pomme standard ne peut plus être une solution dans un contexte mondialisé. Lui et ses collègues doivent se spécialiser, trouver des différenciations, sur la qualité du produit ou les variétés. «*Finie, la golden ou la gala*», confirme-t-il. «*Je produis de la Topaz, une variété autrichienne, plus juteuse et goûteuse, et du bio sur 50 % de ma production. Nous devons revenir à nos racines, retrouver notre bon sens paysan. Produire ce que nous savons faire sans intensification, ni stress*».

Producteurs fédérés

Bernhard est un leader. Il est devenu président d'OPST, une organisation de Producteurs avec des statuts particuliers, créée à la suite du dépôt de bilan de la principale entreprise de collecte de pommes qui appartenait à Raiffeisen, le «*Crédit Agricole*» autrichien, dans une commune voisine. «*Il y avait urgence car nous allions perdre tous nos débouchés. À 300 producteurs, nous nous sommes fédérés afin de reprendre l'outil de production pour l'euro symbolique. Aucun agriculteur n'a dû mettre la main au portefeuille. La force du groupe nous permet de décrocher des subventions de Bruxelles qui couvrent une grande partie de nos coûts de fonctionnement. Pour une adhésion de 150 euros, chacun d'entre nous a accès à des marchés autrichiens et européens. Les consommateurs disent que les pommes chiliennes et polonaises ne sont pas bonnes et n'ont pas de goût, c'est notre chance*». L'entreprise dont Bernhard est président affiche un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros et fait vivre 80 familles dont la plupart sont des agriculteurs à temps partagé. La parité est totale entre production conventionnelle et bio. Une petite diversification est faite dans la poire, l'abricot, la pêche et les fruits rouges. L'avenir est un challenge «*Nous manquons de jeunes qui ont le courage de s'installer. Baisse de motivation et prix du foncier en hausse de 60 000 à 100 000 €/ha arrêtent les plus téméraires. Ils savent aussi que la rentabilité des 3 dernières années a rendu difficile les investissements indispensables pour la survie d'une entreprise. J'ai d'ailleurs dû recommander à plusieurs de nos adhérents d'arrêter car ils ne pourraient pas se remettre de l'obsolescence de leurs outils* ». Concentré, Bernhard mobilise ses forces sur la qualité, la réactivité et l'export.


L'entreprise que préside Bernhard fait vivre plus de 60 personnes.

CHRISTOPHE DEQUIDT

Attirance et méfiance face à l'Europe

Ici, il ne faut pas imaginer la production de « *produits de base* », car les rendements et les coûts de production ne pourraient être compétitifs. Plus de 60 % des agriculteurs sont doubles actifs. Les trois grands acteurs de la distribution, qui représentent 85 % de parts de marché ont joué le jeu et la part du bio dans les ventes totales de biens de consommation est aujourd'hui de 9 %. Les Autrichiens sont très conservateurs, ce qui a amené à des coalitions politiques parfois troublantes vu de France. L'agriculture a été pendant des siècles, la base de ce pays de montagne et semi-montagne. 25 % de la population habitent à Vienne et sa banlieue. Très loin de l'agriculture, elle est très sensible à la nourriture bio. Le pays est devenu un des leaders mondiaux avec 26 % de la production totale. Les sentiments sur les agriculteurs sont partagés. Dans les campagnes, plus de 60 % des agriculteurs sont doubles actifs, ce qui favorise les liens entre leurs fermes et la population. Des fêtes sont organisées régulièrement et l'image de marque des producteurs est bonne. Les organisations professionnelles et le gouvernement ont favorisé les échanges au travers de lois et d'aménagements fiscaux, certains datant du XVIIIème siècle sous l'impératrice Marie-Thérèse, ce qui a favorisé le développement de l'agrotourisme, été comme hiver. Du fait qu'un tiers de son territoire soit classé en zones à contraintes naturelles et que 60 % de sa population vit en zone rurale, l'Autriche a développé des modèles d'agriculture divers et multifonctionnels, respectueux de l'environnement. Elle a misé sur le développement des filières biologiques et sans OGM et a développé sa stratégie d'exportation sur des produits de qualité et des labels d'origine. Globalement les Autrichiens n'aiment pas l'Europe mais dans ce pays marqué par les deux guerres mondiales, l'UE est synonyme de paix. Ils reprochent à Bruxelles d'être trop technocratique. Une obsession entretenue par les différentes coalitions au pouvoir qui utilisent ce sentiment pour mettre sur le dos des fonctionnaires européens de très nombreuses lois et contraintes. Les agriculteurs ont voté à 70 % contre l'entrée dans l'Union en 1995 car ils craignaient d'être sous influence allemande. Depuis, le sentiment est plus partagé car plus de la moitié d'entre eux vivent grâce aux subventions. Favorable à un second pilier fort, l'Autriche s'est montrée réticente, lors des négociations, au projet de verdissement de la PAC qui conditionne 30 % des aides du premier pilier à des pratiques agronomiques plus respectueuses de l'environnement. Elle a plaidé tout au long des discussions pour que les exploitations agricoles, déjà respectueuses de hautes exigences agro-environnementales, soient considérées comme répondant aux critères de verdissement et a demandé la mise en place d'une liste de pratiques équivalentes.